

Les formations d'urbaniste dans cinq pays européens : Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni

Etude réalisée par Robert Laugier

**pour le Bureau des Réseaux Professionnels
de la Direction Générale de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Construction
Ministère de l'Équipement, des Transports,
de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer**

(Bon de commande n° BC 0400 0598)

Avril 2005

*Robert Laugier – Ingénierie documentaire – 23 rue du Docteur Potain – 75019 Paris
Tél. 01.43.49.60.69 – Fax 01.43.49.23.05 – email : robert-laugier@wanadoo.fr
N° SIRET : 331 797 068 0037*

Les formations d'urbaniste dans cinq pays européens : Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni

Résumé

Motivée d'une part par le processus d'harmonisation de l'organisation de l'enseignement supérieur en Europe, communément nommé processus de Bologne, qui vise à l'introduction des cycles Licence-Master-Doctorat en respectivement 3, 5 et 8 ans, et d'autre part par la question d'identité professionnelle des urbanistes en France, cette étude se propose de faire le point sur l'état d'avancement du processus de Bologne dans cinq pays européens (Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas et Grande-Bretagne) et d'observer ce qu'il en est de l'identité de la profession d'urbaniste dans ces pays et des formations permettant d'accéder à cet exercice professionnel.

Fondé sur des informations recueillies principalement sur les sites Internet d'organisations professionnelles et d'établissements d'enseignement supérieur (universités, facultés, etc.), ce rapport propose une synthèse comparative et des monographies pour chacun des cinq pays.

Outre une description de l'organisation actuelle de l'enseignement supérieur et de l'état d'avancement de l'introduction du système européen prévue par le processus de Bologne, l'étude s'est attachée, pour chaque pays, à identifier l'existence éventuelle d'une profession et d'un titre d'urbaniste reconnus, en indiquant quelles sont les conditions de formation ouvrant le droit à ce titre. Sont également rassemblés des éléments de réflexion provenant des milieux universitaires ou d'organismes professionnels et concernant aussi bien la définition et l'exercice de la profession et les compétences requises que les définitions et objectifs des formations et enseignements destinés à satisfaire ces exigences.

Après avoir souligné l'importance de la terminologie qui détermine, dans chaque langue et pratiquement dans chaque pays, deux grands métiers, celui de la conception et celui de la planification, des formations sont présentées qui correspondent à des diplômes de niveaux différents (premier et deuxième cycle, spécialisation) dans l'une ou l'autre de ces deux orientations, voire dans les deux, soit par association des enseignements, soit par le passage possible d'une filière à une autre. Le cas échéant sont également indiqués les débouchés professionnels correspondant aux différents niveaux de qualification.

Mots clés : urbaniste; enseignement supérieur; métier; groupe professionnel; planification urbaine; aménagement urbain; projet d'urbanisme; planification territoriale; école d'architecture; université; exercice des compétences; diplôme; communauté européenne

Mots clés géographiques : Allemagne; Espagne; Italie; Pays-Bas; Royaume-Uni; Europe

Table des matières

Présentation de l'étude et synthèse comparative

1	Présentation de l'étude	1
1.1	Problématique et objectifs	1
1.1.1	Contexte européen	1
1.1.2	Identité professionnelle : un ou des métiers de l'urbanisme	1
1.1.3	Formations, niveaux de formation, politiques de formation	2
1.1.4	Cadre de formation et spécialisation	2
1.2	Méthodologie	3
1.3	Organisation du rapport	3
2	Synthèse comparative	4
2.1	Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD	4
2.1.1	Synthèse	4
2.1.2	Les Pays-Bas	4
2.1.3	L'Italie	5
2.1.4	Le Royaume-Uni	5
2.1.5	L'Allemagne	5
2.1.6	L'Espagne	5
2.2	Identité de la profession d'urbaniste – organismes professionnels	6
2.2.1	Quelques remarques d'ordre terminologique	6
2.2.2	Synthèse	6
2.2.3	Les Pays-Bas	7
2.2.4	L'Italie	7
2.2.5	Le Royaume-Uni	8
2.2.6	L'Allemagne	8
2.2.7	L'Espagne	9
2.3	Réflexions sur la profession et la formation	9
2.3.1	Synthèse	9
2.3.2	Allemagne	10
2.3.3	Pays-Bas	11
2.3.4	Italie	12
2.3.5	Royaume-Uni	12
2.4	Les formations	13
2.4.1	Les contextes de formation	13
2.4.2	Cursus complets et spécialisations	14
2.4.3	Passages et relations entre conception et planification	14
2.4.4	L'Allemagne	15
2.4.5	Le Royaume-Uni	16
2.4.6	Les Pays-Bas	16
2.4.7	L'Italie	17
2.4.8	L'Espagne	18
3	Conclusion	18

Annexe A - Allemagne

1	Synthèse	19
1.1	Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD	19
1.2	Identité de la profession d'urbaniste – organisations professionnelles	19
1.3	Réflexions sur la profession et la formation	20
1.4	Formations en urbanisme et en planification	20
2	Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD	21
2.1	Structure de l'enseignement supérieur	21
2.2	Introduction de la réforme LMD	22
2.3	La liberté universitaire	23
3	Identité de la profession d'urbaniste – organisations professionnelles	24
3.1	Le titre d'urbaniste reconnu dans certains Länder	24
3.2	La Vereinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung (SRL)	24
4	Réflexions sur la profession et la formation	25
4.1	Définition de la profession de planification urbaine/régionale	25
4.2	Objectifs généraux de la formation	26
4.3	Contenu et structure du cursus du programme de formation	28
4.3.1	<i>Sujets et compétences</i>	28
4.3.2	<i>Niveaux d'activité relativement au lieu et aux outils</i>	28
4.3.3	<i>Contenus principaux des programmes de formation</i>	29
4.3.4	<i>Objectifs et organisation des programmes de Bachelor</i>	31
4.3.5	<i>Objectifs et organisation des programmes de Master</i>	32
4.3.6	<i>Conditions d'admission</i>	33
4.3.7	<i>Examens d'aptitude</i>	33
4.3.8	<i>Modules d'enseignement et ECTS (European Credit Transfer System)</i>	34
4.3.9	<i>Programmes de Master en post-graduate</i>	34
5	Les formations en urbanisme ou planification urbaine	34
5.1	Les contextes de formation	35
5.2	Cursus complets et spécialisations	35
5.3	Formations en urbanisme	35
5.3.1	<i>Diplôme d'architecture – spécialisation en urbanisme – Technische Universität München – Faculté d'architecture</i>	35
5.3.2	<i>Architektur und Städtebau (architecture et urbanisme) – Universität Dortmund – Faculté de Génie civil</i>	36
5.3.3	<i>Ingénieur architecte – Option urbanisme – Fachhochschule Frankfurt/Main</i>	37
5.4	Formations en planification urbaine	38
5.4.1	<i>Ingénieur en Stadtplanung – Technische Universität Hamburg-Harburg</i>	38
5.4.2	<i>Ingénieur en planification spatiale – Universität Dortmund – Faculté de Planification Spatiale</i>	40
5.5	Formations mixtes ou présentant des parties communes	41
5.5.1	<i>Urbanisme et planification urbaine – Bauhaus Universität Weimar</i>	41
5.5.2	<i>Ingénieur en Stadt- und Regionalplanung – Brandenburgische Technische Universität Cottbus</i>	43
5.5.3	<i>Ingénieur en Planification urbaine et régionale – Technische Universität Berlin – Faculté VII – Architecture – Environnement – Société</i>	45

5.5.4	<i>Master Course in Urban management – Institute of Urban and Regional Planning – Technische Universität Berlin</i>	45
5.5.5	<i>Ingénieur-architecte – Option urbanisme et planification – Technische Universität Darmstadt</i>	46
5.5.6	<i>Ingénieur Stadtplanung – Universität GH Kassel – Département Architecture – Planification urbaine – Planification du Paysage</i>	47
5.5.7	<i>Ingénieur en architecture et planification urbaine – Universität Stuttgart</i>	48
6	Sources	49
6.1	Bibliographie.....	49
6.2	Organisations professionnelles	49
6.3	Organismes et institutions concernant l'enseignement supérieur.....	50
6.4	Etablissements d'enseignement supérieur.....	50

Annexe B - Espagne

1	Synthèse	55
1.1	Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD.....	55
1.2	Identité de la profession d'urbaniste – organismes professionnels	55
1.3	Formations	55
2	Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD	56
3	Identité de la profession d'urbaniste - organisations professionnelles	57
3.1	Identité de la profession	57
3.2	Asociación Española de Técnicos Urbanistas (AETU)	57
4	Les formations	57
4.1	Contexte de formation	57
4.2	Cursus complets et spécialisation	58
4.3	Formations en école d'architecture.....	58
4.3.1	<i>Universidad Politécnica de Cataluña – Ecole d'architecture de Vallès</i>	58
4.3.2	<i>Doctorat en urbanisme – Universidad Politécnica de Cataluña</i>	59
4.4	Formations en écoles d'ingénieurs	59
4.4.1	<i>Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos de Madrid</i>	60
4.4.2	<i>Universitat Politècnica de València – Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos</i>	60
4.4.3	<i>Universidade da Coruña – Escuela Técnica de Ingenieros de Caminos Canales y Puertos</i>	61
4.4.4	<i>Universidad de Castilla-La Mancha - ETSI de Caminos, Canales y Puertos</i>	63
4.5	Exemples de Masters et cours de spécialisation	65
4.5.1	<i>Formations répertoriées par l'AETU</i>	66
4.5.2	<i>Master professionnel en études territoriales et urbaines – Ecole d'Administration Publique de Catalogne</i>	66
4.5.3	<i>Masters et programmes de formation permanente en Urbanisme – Universidad Politécnica de Cataluña</i>	67
4.5.4	<i>Master en Política Territorial y Urbanística – Universidad Carlos III de Madrid</i>	68
4.5.5	<i>Master en Urbanismo – Universidad de Zaragoza – Facultad de Derecho</i>	69
4.5.6	<i>Master de planification urbaine – Universidad Politécnica de Madrid – Ecole supérieure d'architecture de Madrid – Dép. d'urbanisme et d'aménagement du territoire</i>	70

4.5.7	<i>Cours supérieur de droit et de planification de l'urbanisme – Université Cardenal Herrera CEU</i>	71
4.5.8	<i>Universidad Autonoma de Madrid – Centro de Estudios Urbanisticos Pablo Olavide</i>	71
5	Sources	71
5.1	Bibliographie	71
5.2	Organisations professionnelles et autres organismes	71
5.3	Etablissements d'enseignement supérieur	72

Annexe C - Italie

1	Synthèse	75
1.1	Organisation de l'enseignement supérieur	75
1.2	Identité de la profession – organisations professionnelles	75
1.3	Réflexions sur la profession et la formation	76
1.4	Les formations	76
2	Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD	77
3	Identité de la profession - organisations professionnelles	78
3.1	Reconnaissance des titres d'architecte et de planificateur	78
3.2	Les ordres d'architectes, planificateurs, paysagistes et conservateurs	80
3.3	Società italiana degli urbanisti (SIU)	80
3.4	Débouchés professionnels	80
4	Réflexions sur la profession et la formation	80
4.1	Une perspective historique	81
4.2	Définition de la profession	82
4.3	Les compétences requises	83
5	Les formations d'urbaniste	84
5.1	Contextes des formations	84
5.2	Cursus complets et spécialisations	85
5.3	Formations en « Pianificazione urbanistica »	85
5.3.1	<i>Corso di Laurea in Scienze della pianificazione urbanistica e territoriale – IUAV – Università degli Studi Venezia – Facoltà di pianificazione del territorio</i>	85
5.3.2	<i>Corso di Laurea Specialistica in Scienze della pianificazione della città e del territorio – IUAV – Università degli Studi Venezia – Facoltà di pianificazione del territorio</i>	86
5.3.3	<i>Programmes de Master – IUAV – Università degli Studi Venezia</i>	87
5.3.4	<i>Master di I livello in Pianificazione territoriale e ambientale – Politecnico di Bari – Dipartimento Architettura e Urbanistica</i>	88
5.3.5	<i>Corso di Laurea Pianificazione territoriale, urbanistica e ambientale – Politecnico di Torino – Faculté d'architecture</i>	89
5.3.6	<i>Corso di Laurea Specialistica Pianificazione territoriale, urbanistica e ambientale – Politecnico di Torino – Faculté d'architecture</i>	90
5.3.7	<i>Corso di Laurea in Urbanistica e Pianificazione territoriale e ambientale – Università degli Studi di Firenze – Facoltà di Architettura – Dipartimento di Urbanistica e Pianificazione del Territorio</i>	90
5.3.8	<i>Corso di Laurea Specialistica in Pianificazione e Progettazione della Città e del Territorio – Università degli Studi di Firenze – Facoltà di Architettura – Dipartimento di Urbanistica e Pianificazione del Territorio</i>	91
5.4	Formations en Architecture avec composante forte en urbanisme	92

5.4.1	<i>Corso di Laurea in Architettura per il progetto – Politecnico di Torino – Faculté d'architecture</i>	92
5.4.2	<i>Corso di Laurea Specialistica in Architettura - Politecnico di Torino – Faculté d'architecture</i>	93
5.4.3	<i>Corso di Laurea in Scienze dell' architettura – Politecnico di Torino – Faculté d'architecture</i>	94
5.4.4	<i>Corso di Laurea Specialistica in Progetto di architettura e gestione delle trasformazioni urbane e territoriali – Politecnico di Torino – Faculté d'architecture</i>	94
5.4.5	<i>Master Livello II Progettazione strategica integrata per lo sviluppo delle risorse architettoniche, urbane e ambientali – Politecnico di Milano – Department of Architecture and Planning</i>	97
6	Sources	98
6.1	Bibliographie.....	98
6.2	Organisations professionnelles	99
6.3	Etablissements d'enseignement supérieur.....	99

Annexe D - Pays-Bas

1	Synthèse	101
1.1	Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD.....	101
1.2	Identité de la profession d'urbaniste – organisations professionnelles	101
1.3	Formations en urbanisme et en planification	101
2	Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD	102
2.1	Structure de l'enseignement supérieur.....	102
2.2	Introduction de la réforme LMD.....	102
3	Identité et reconnaissance de la profession - organismes professionnels	104
3.1	Le titre d'urbaniste	104
3.2	Le Stichting Bureau Architectenregister (SBA).....	104
3.3	La Beroepsvereniging van Nederlandse Stedebouwkundigen en Planologen (BNSP).....	105
4	Réflexions sur la profession et la formation d'urbaniste	105
4.1	Définition de la profession d'urbaniste	105
4.2	Définition des compétences développées dans la formation d'urbaniste	106
5	Les formations	107
5.1	Contexte des formations	107
5.1.1	<i>Contexte des formation en urbanisme</i>	107
5.1.2	<i>Contexte des formations en planification urbaine</i>	107
5.2	Cursus complets et spécialisations	109
5.3	Les formations en urbanisme	109
5.3.1	<i>Master professionnel en Urbanisme – Académie d'architecture de Tilburg</i>	109
5.3.2	<i>Bachelor en génie civil-architecture-urbanisme – Technische Universiteit Eindhoven – Department of Architecture and Planning</i>	109
5.3.3	<i>Programmes de Master – Technische Universiteit Eindhoven – Department of Architecture and Planning</i>	110
5.3.4	<i>Bachelor of Science in Architecture – Technische Universiteit Delft – Faculty of Architecture</i>	111
5.3.5	<i>Master of Science Urbanism – Technische Universiteit Delft – Faculty of Architecture</i>	111
5.4	Les formations en planification urbaine	113

5.4.1	<i>Bachelor Town and Country Planning – University of Amsterdam – Institute of Planning and Demography</i>	113
5.4.2	<i>Programmes de Master – University of Amsterdam – Institute of Planning and Demography</i>	113
5.4.3	<i>Master de recherche Human Geography, Planning and Development Studies – University of Amsterdam – Institute of Planning and Demography</i>	114
5.4.4	<i>University of Groningen – Faculty of Spatial Sciences – Department of Urban and Regional Planning</i>	116
5.4.5	<i>Bachelor of Social Geography and Planning – University of Groningen – Faculty of Spatial Sciences – Department of Urban and Regional Planning</i>	116
5.4.6	<i>Bachelor of Environmental and Infrastructure Planning – University of Groningen – Faculty of Spatial Sciences – Department of Urban and Regional Planning</i>	117
5.4.7	<i>Programmes de Master – University of Groningen – Faculty of Spatial Sciences – Department of Urban and Regional Planning</i>	117
5.4.8	<i>Master Urban Planning – University of Groningen – Faculty of Spatial Sciences – Department of Urban and Regional Planning</i>	118
5.4.9	<i>University of Groningen – Urban & Regional Studies Institute</i>	118
5.4.10	<i>Bachelor en Géographie humaine et Planologie – University of Utrecht – Faculty of Geosciences</i>	119
5.4.11	<i>Master of Human Geography and Planning – University of Utrecht – Faculty of Geosciences</i>	119
5.4.12	<i>Master in Urban Geography – University of Utrecht – Faculty of Geosciences</i>	120
5.5	Liens entre formations en urbanisme et en planification	121
6	Sources	121
6.1	Bibliographie.....	121
6.2	Organisations professionnelles	121
6.3	Organismes et institutions concernant l'enseignement supérieur.....	122
6.4	Etablissements d'enseignement supérieur.....	122

Annexe E - Royaume-Uni

1	Synthèse	125
1.1	Organisation de l'enseignement supérieur et réforme LMD	125
1.2	Identité de la profession d'urbaniste – organismes professionnels	125
1.3	Réflexions sur la formation et la profession	126
1.4	Les formations	126
2	Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD	127
2.1	Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord.....	127
2.2	Écosse.....	128
3	Identité et reconnaissance de la profession – organismes professionnels	130
3.1	Urban Design et Town Planning, architectes et « Town planners ».....	130
3.2	Le RTPI (Royal Town Planning Institute)	131
3.3	Le RIBA (Royal Institute of British Architects).....	131
4	Réflexions sur la profession et la formation	132
4.1	Organismes et démarches	132
4.1.1	<i>Le RTPI</i>	132
4.1.2	<i>Le Irish Planning Institute</i>	133

4.1.3	<i>La Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA)</i>	133
4.2	Aspects abordés par ces réflexions	134
4.2.1	<i>Définition de la profession</i>	134
4.2.2	<i>Philosophie de la formation</i>	135
4.2.3	<i>Organisation de la formation</i>	135
4.2.4	<i>Compétences développées par la formation</i>	135
4.2.5	<i>Organisation et contenu des cursus</i>	137
4.2.6	<i>Domaines de spécialisation</i>	138
4.2.7	<i>Critères d'accréditation d'un établissement</i>	138
5	Les formations	139
5.1	Les contextes de formation	139
5.2	Cursus complets et spécialisations	140
5.3	Formations en « urban design »	140
5.3.1	<i>MSc Urban Design – University College London – The Bartlett School of Architecture</i> 140	
5.3.2	<i>MA Urban Design – University of Central England in Birmingham – Institute of Art & Design – School of Architecture & Landscape</i>	142
5.3.3	<i>MPhil in Architectural and Urban Design - Cardiff University - Welsh School of Architecture at Cardiff University</i>	145
5.4	Formations mixtes (urban design + town planning)	145
5.4.1	<i>BA (Hns) Architecture and Planning – University of the West of England, Bristol – School of Planning and Architecture</i>	145
5.4.2	<i>BSc in Urban Planning, Design & Management – BSc in Urban Studies – University College London – Bartlett School of Planning</i>	146
5.4.3	<i>Masters Programmes in Spatial Urban Planning – London South Bank University - Faculty of Arts and Human Sciences – Department of Urban, Environmental and Leisure Studies</i>	149
5.5	Formations en “town planning”	151
5.5.1	<i>BA (Hons) Town and Country Planning (BSc + Diploma) – University of Central England in Birmingham – Faculty of the Built Environment – School of Planning and Housing</i>	151
5.5.2	<i>BA Town Planning – University of the West of England, Bristol – School of Planning and Architecture</i>	152
5.5.3	<i>BA (Hns) Town and Country Planning et Master of Planning – University of the West of England, Bristol – School of Planning and Architecture</i>	153
5.5.4	<i>BSc (Hons) Urban and Regional Planning – Heriot-Watt University, Edinburgh – School of the Built Environment</i>	154
5.5.5	<i>M.Sc. Town and Country Planning – Queen's University of Belfast – School of Environmental Planning</i>	160
5.5.6	<i>Postgraduate Diploma Town & Country Planning – University of Central England in Birmingham – Faculty of the Built Environment – School of Planning and Housing</i>	162
6	Sources	163
6.1	Bibliographie.....	163
6.2	Organisations professionnelles	163
6.3	Organismes et institutions concernant l'enseignement supérieur.....	163
6.4	Etablissements d'enseignement supérieur.....	164

Présentation de l'étude et synthèse comparative

1 Présentation de l'étude

Cette étude se propose de brosser un tableau à la fois synthétique et comparatif des pratiques et politiques de formation au métier d'urbaniste dans les différents pays européens en s'intéressant, au moins dans un premier temps, aux principaux pays de l'Union que sont l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas.

1.1 *Problématique et objectifs*

1.1.1 **Contexte européen**

Cette étude se justifie surtout par le contexte de mouvement d'harmonisation européenne de l'organisation des cycles d'études supérieures pour la « construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur » (C3ES).

Cette démarche, aussi nommée processus de Bologne, qui se traduit en France et en Europe par le schéma LMD (pour Licence-Master-Doctorat) ou encore « 3-5-8 » (par référence aux durées respectives des cycles institués) a pour objectif de favoriser la mobilité des étudiants. Elle pourrait ainsi participer à la construction de cursus universitaires individuels non seulement marqués par un caractère multinational, mais aussi constitués d'assemblage de modules d'enseignement correspondant à des compétences variées.

Cette étude cherchera donc dans un premier temps à faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre du processus de Bologne dans les pays considérés.

1.1.2 **Identité professionnelle : un ou des métiers de l'urbanisme**

Une autre motivation de cette étude est liée au constat d'une visibilité insuffisante (ou le manque d'un contour net) de la profession d'urbaniste en France.

Il s'agira donc d'observer la situation de la profession dans les pays européens, de voir si elle possède une identité bien définie, s'il existe une relation entre cette identité ou cette figure professionnelle et les différences pouvant exister entre les missions ou les actions d'urbanisme quand elles sont exercées au niveau national (ou stratégique), au niveau des collectivités locales (a priori dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage, ce terme posant aussi des problèmes d'adaptation aux autres contextes nationaux) ou encore avec un statut privé (prestation de services, bureaux d'études, etc.), ou bien encore plus simplement dans un contexte de projet urbain analogue au projet architectural.

Indépendamment de cette diversité, il semble intéressant de voir si une éventuelle identité professionnelle se traduit par une profession structurée, autrement dit par l'existence d'associations ou d'organisations professionnels dont, lorsqu'elles existent, les rôles et importances pourront être examinés non seulement en terme d'identité professionnelle, mais aussi en terme d'influence sur la formation.

En effet, la variété des modes d'exercice de la profession évoqués ci-dessus correspond a priori à une diversité ou une multiplicité de compétences professionnelles, de connaissances, de niveaux d'expertise. Ceci nous amènera donc à nous intéresser aux réflexions qui seraient éventuellement menées dans les pays étudiés sur la définition, d'une part, des besoins en compétences professionnelles, et, d'autre part, des orientations pédagogiques et des types de formation permettant de les satisfaire.

De plus, cette diversité des modes d'activité et la question de l'éventuelle existence de métiers différents émergent également en rassemblant les informations provenant des différents pays. Celles-ci ont en effet des origines linguistiques diverses (anglais, néerlandais, allemand, italien, castillan et catalan) ce qui n'est pas dénué ni de sens, ni de conséquences. Quels sont les termes, les dénominations utilisés dans les différents pays ? Ces termes ou dénominations correspondent-ils à des activités, des métiers différents ?

1.1.3 Formations, niveaux de formation, politiques de formation

Afin de compléter le tableau des caractères constitutifs de la profession d'urbaniste, l'étude se propose d'identifier les formations liées à ces métiers pour estimer comment elles s'inscrivent dans l'organisation des cursus universitaires.

On cherchera à voir si la formation en urbanisme est une spécialisation, s'il existe des formations en urbanisme commençant dès la première année universitaire ou au moins dès le premier cycle, mais aussi à observer les éventuelles distinctions entre ces différents niveaux ou diplômes, et quels sont, pour ces différents niveaux de diplôme (licence, *master* ou doctorat), les objectifs professionnels de ces formations, comment se traduisent ces différences en terme de métier, de débouchés et d'exercice professionnels.

1.1.4 Cadre de formation et spécialisation

Cette recherche sur les formations proposées dans les différents pays devrait également permettre d'observer et de comparer les cadres dans lesquels elles sont dispensées.

En considérant que ce cadre de formation peut effectivement être un élément déterminant dans la constitution de l'identité professionnelle à travers sa formation, il semble en effet intéressant de voir si, par exemple, les études d'urbanisme sont organisées dans une école d'architecture, dans une faculté ou une université d'économie, d'ingénierie, de géographie, de droit, ou encore dans une institution autonome (ou dépendante d'une autre institution), etc. Et selon le cas, il sera éventuellement possible d'estimer ou de noter si la tonalité ou la spécialisation de la formation (par exemple en aménagement urbain, en développement local, en transports, en développement durable, en écologie urbaine, etc.) a une portée sur la qualité d'urbaniste.

1.2 Méthodologie

Les recherches d'informations ont été essentiellement faites sur Internet par l'exploration des sites d'organismes institutionnels (ministères ou autres) en charge de l'éducation et de la formation, mais également des sites des organismes de formation (universités, écoles, instituts, facultés, etc.) des pays choisis comme champ géographique de l'étude, ou encore des sites d'organisations professionnelles.

Des contacts ont également été pris ponctuellement avec des organismes professionnels des Pays-Bas et de Grande-Bretagne, avec des universitaires italiens, britanniques et allemands, et aussi avec des architectes ou urbanistes diplômés allemands et espagnols.

Des courriers électroniques ont en effet été échangés avec :

- pour les Pays-Bas, Monsieur Hans Groeneveld, directeur du SBA, l'Ordre hollandais des architectes, et Madame Marijke Kloostermann, directrice du Bureau du BNSP (organisation professionnelle des planificateurs néerlandais),
- pour la Grande-Bretagne, Ms Kate Webster, responsable de la communication au Royal Town Planning Institute, Bob Jarvis de la London South Bank University, et Monsieur Graham Winch de l'Université scientifique et technique de Manchester (UMIST),
- pour l'Allemagne, Madame Christa Aue, architecte allemande et urbaniste (diplômée de Sciences Politiques, Paris), Monsieur Michael Fenker, architecte diplômé de l'Université de Kassel, et Monsieur Hans Werner Bonny, enseignant à l'Université de Hambourg-Harburg,
- pour l'Italie, Monsieur Edoardo Salzano de l'Université de Venise, et,
- pour l'Espagne, Monsieur Antonio Gonzalez, ingénieur génie civil espagnol.

1.3 Organisation du rapport

Ce rapport proposera tout d'abord une synthèse comparative accompagnée d'une brève description de la situation des cinq pays étudiés pour les aspects suivants :

- Organisation de l'enseignement supérieur et état d'avancement de la mise en œuvre du processus de Bologne (ou réforme LMD),
- Existence et définition éventuelles de l'identité de la profession d'urbaniste et présentation des organismes professionnels, avec également un commentaire sur les divers termes utilisés pour l'activité et correspondant sensiblement à urbanisme, urbaniste, planification urbaine, planificateur, aménagement, etc., dans les différents pays.
- Réflexions éventuellement menées sur l'identité et les compétences (et leurs évolutions actuelles) associées à la profession et sur les besoins en termes de formation permettant de les acquérir,
- Cadres de formations et typologies et exemples de formations.

Figurent en annexes les études monographiques consacrées aux cinq pays (Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni) qui reprennent chacune un plan analogue à celui indiqué ci-dessus, tout en proposant, pour une lecture plus rapide, un résumé synthétique de leur contenu.

2 Synthèse comparative

2.1 Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD

2.1.1 Synthèse

Vis-à-vis du processus de Bologne, la situation des pays considérés est assez variable. Seuls les Pays-Bas et l'Italie semblent avoir d'ores et déjà mis en place la réforme de leur organisation de l'enseignement supérieur en instaurant deux cycles conformes au schéma 3+2. La Grande-Bretagne présente des problèmes d'homogénéité, aussi bien dans les différents diplômes que dans les durées auxquelles ils correspondent. L'Allemagne semble avoir encore du chemin à faire pour réorganiser ses filières de l'enseignement supérieur et leur organisation (la mise en place définitive est envisagée pour 2010), même si certaines universités y sont déjà parvenues. L'Espagne semble la plus en retard.

Les Pays-Bas s'affirment en effet en accord avec le processus de Bologne. De son côté, l'Italie a mis en place à partir depuis 1998 un nouveau système comportant également deux cycles selon le modèle 3+2. De manière particulière, le système italien propose deux niveaux de diplôme de *Master* (généralement en un an), un *Master* de premier niveau après le premier cycle et un *Master* de deuxième niveau après le deuxième cycle.

La situation britannique manque a priori d'homogénéité. On trouve en effet différents niveaux de diplôme de premier cycle : le *Bachelor* simple en 3 ans, le *Bachelor with Honours* ou le *Bachelor with Diploma* en 4 ans, et des *Masters* de diverses durées.

L'Allemagne prévoit la mise en place de l'organisation selon le modèle commun européen en 2010. Même si certains établissements proposent déjà des cursus de formation conformes à ce modèle, la difficulté provient sans doute de deux caractéristiques du système d'enseignement supérieur allemand. La première est l'existence de deux filières, une filière universitaire disons « classique » délivrant des diplômes d'ingénieur en 5 ans et une filière plus technique délivrant des diplômes d'ingénieur en 4 ans. La seconde tient à l'ancienne (et en bonne partie encore actuelle) organisation des cycles : un premier cycle de 2 ans et un second cycle de 2 ans pour la filière technique et 3 ans pour la filière « classique ». Le processus d'harmonisation européenne nécessiterait donc, d'une part, une homogénéisation des filières (est-ce envisagée ? nous l'ignorons), et d'autre part, un glissement du premier cycle à 3 ans et la réduction du second à 2 ans.

En Espagne, la mise en place du schéma européen de l'organisation de l'enseignement supérieur est, paraît-il, l'objet d'un vaste débat et en est encore à ses balbutiements avec des expérimentations d'introduction du premier cycle.

2.1.2 Les Pays-Bas

De manière assez analogue à l'Allemagne, les Pays-Bas possèdent d'une part des universités d'enseignement professionnel et d'autre part des universités, mais la différence entre ces deux types d'établissement tend à disparaître. Les premières proposent des programmes de *Bachelor* en 4 ans et un nombre croissant de programmes de *Master*. De manière classique, les secondes proposent des programmes de *Bachelor* en 3 ans et de *Master* en 2 ans, conformément aux objectifs du processus de Bologne, et des formations doctorales qu'elles seules peuvent dispenser.

La structure *Bachelor-Master* a été introduite en 2002 par une modification de loi de 1993 sur l'enseignement supérieur et la recherche. Tous les programmes sont désormais définis selon ces niveaux.

2.1.3 L'Italie

Depuis la réforme de l'enseignement supérieur de 1999, la structuration des études s'articule en deux cycles principaux : un *Corso di Laurea* en 3 ans et un *Corso di Laurea Specialistica* en 2 ans. Il existe également différents *Masters* : un *Master di I Livello* en 1 an après le premier cycle, un *Master di II Livello* en 1 an après le *Laurea di Specialistica*. Ces *Masters* sont considérés comme des formations de spécialisation professionnelle.

2.1.4 Le Royaume-Uni

Avec toutefois quelques nuances entre d'un côté l'Ecosse et de l'autre côté l'Angleterre, l'Irlande du Nord et le Pays de Galles, l'organisation de l'enseignement supérieur est d'ores et déjà articulée autour des titres de *Bachelor* et de *Master*. On peut toutefois noter qu'il existe dans certains établissements des programmes avec des durées différentes des durées « standard » de 3 et 2 ans respectivement : on trouve par exemple des programmes de *Bachelor with Honours* en 4 ans (très fréquents), des *Master of Arts* en 4 ans (plus rares), des *Masters* de durée différente de deux ans et comportant une partie pratique et une partie théorique.

D'un point de vue moins général mais centré sur le sujet de notre étude, notons que le *Royal Town Planning Institute* (RTPI), organisme de qualification professionnelle des urbanistes (principalement planificateurs, mais aussi architectes-urbanistes), recommande le développement de formations en planification organisées selon le schéma 4+1 (*Bachelor with Honours* en 4 ans suivi d'un *Master* en 1 an).

2.1.5 L'Allemagne

L'enseignement supérieur allemand comprend deux grands types d'établissement : d'une part les *Fachhochschule*, FH en abrégé, appellation que l'on pourrait traduire en « universités de sciences appliquées » et qui proposent des formations d'orientation plus professionnelle en 4 ans, et d'autre part les universités, les *Technische Hochschule* (TH) et les *Technische Universität* (TU) dont les formations se décomposent généralement en un premier cycle de 2 ans (*Grundstudium*) et un second cycle de 3 ans (*Hauptstudium*).

Un nouveau système de diplômes comprenant des *Bachelor* et *Master* selon un modèle 3+2 ou 4+1 a été introduit en 1998 et la transition entre l'ancien et le nouveau système doit être accomplie en 2010. Elle n'est effective que dans quelques rares universités. Toutefois, il faut noter l'existence de programmes de *Master* internationalement reconnus.

2.1.6 L'Espagne

La prise en compte du processus de Bologne apparaît dans la législation récente concernant l'université (décembre 2001) et les qualifications et la formation professionnelles (juin 2002) mais la mise en œuvre en est encore au stade expérimental avec récente introduction du premier cycle. Notons toutefois l'existence de nombreux programmes intitulés « *Master* » et de « Cours de spécialisation » de durées variables

2.2 Identité de la profession d'urbaniste – organismes professionnels

2.2.1 Quelques remarques d'ordre terminologique

Comme l'examen des formations et de la reconnaissance des formations dans certains pays, notamment aux Pays-Bas, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie, le fera aussi apparaître, il semble très important de faire la distinction entre les deux orientations de la fonction de l'urbanisme : sa fonction de conception (ou de projet) et sa fonction stratégique (ou de planification).

Cette distinction se traduit dans les mots. En anglais, on parlera d'un côté de « *Urban design* » et de l'autre de « *Town planning* » ou « *Urban planning* ». En allemand, ce sera d'un côté le « *Stadtbaukunst* » et de l'autre la « *Stadtplanung* ». En néerlandais il s'agit de « *stedebouwkundige* » et de « *stedepanning* » (un peu d'incertitude sur ce dernier terme). En italien, comme en français, on trouve les termes de « *urbanistica* » et « *pianificazione urbanistica* », ou encore « *ordinazione* ». De même en espagnol avec « *urbanismo* », « *planificacion urbana* » et « *ordinacion* ».

En français, les termes utilisés seraient d'un côté urbanisme tout simplement, et de l'autre côté aménagement urbain ou planification urbaine, la notion d'aménagement qui existe également en italien et en espagnol, mais apparemment pas dans les pays anglo-saxons ou n'y est pas distinguée de celle de planification, semblant posséder un caractère plus opérationnel et celle de planification souligner la dimension stratégique.

Mais cette distinction entre conception urbaine et planification urbaine se traduit aussi par les contextes de formation (influence de l'architecture ou d'autres disciplines) et également par des différences dans la reconnaissance de ces formations et le droit au titre d'urbaniste (comme c'est nettement le cas aux Pays-Bas, et aussi, dans une certaine mesure, en Italie).

2.2.2 Synthèse

La figure de l'urbaniste est définie de manière plus ou moins nette dans les cinq pays étudiés, en allant d'une définition très précise et assez limitée aux Pays-Bas à l'inexistence en Espagne.

Aux Pays-Bas, l'accès au titre d'urbaniste est limité à ceux ayant suivi un nombre assez restreint de formations dispensées essentiellement dans le cadre de l'architecture et reconnues par le SBA, le Registre ou l'Ordre des architectes néerlandais. La dimension planification existe bien sûr aussi mais ouvre vers un autre métier, celui de planificateur, qui ne dispose pas d'une telle reconnaissance.

En Italie, la situation est assez remarquable. En effet, le métier de « *pianificatore* » bénéficie, tout comme le métier d'architecte, d'une reconnaissance et d'une identité multiple en fonction du niveau de formation ; des diplômés de premier cycle ont en effet une reconnaissance professionnelle légalement établie, qualifiée de « junior », avec des compétences légales bien définies ; de même pour les diplômés de second cycle pour lesquels les compétences seront évidemment plus larges.

Si cette reconnaissance professionnelle des diplômés des formations en planification semble marquer l'urbanisme du sceau de sa dimension stratégique, il faut noter que certaines formations d'architecte ouvrent non seulement le droit au titre reconnu d'architecte, mais aussi à celui de planificateur, ce qui donne aux architectes les compétences et autorisations légales d'action dans le champ de l'urbanisme et de la planification urbaine.

En Grande-Bretagne, les urbanistes sont, soit issus de certaines formations en architecture orientées vers l'urbanisme et sont donc des architectes inscrits au RIBA (*Royal Institute of British Architects*) et pouvant aussi l'être au RTPI (*Royal Town Planning Institute*) lorsque ce dernier organisme accrédite une telle formation, soit des « *planners* » inscrits au RTPI et pour cela issus des formations en planification accréditées par le RTPI.

La figure de l'urbaniste est un plus incertaine en Allemagne. Dans ce pays, la distinction entre urbanisme (*Stadtbau*) et planification urbaine (*Stadtplanung*) est également déterminante et le titre d'urbaniste peut être revendiqué par des diplômés en urbanisme (plutôt en *Stadtbau* donc) qui est généralement une formation de spécialisation dans le cursus d'une faculté ou d'une école d'architecture. Toutefois, la protection de la profession et du titre dépend de l'adhésion du Land à une convention entre le Land et l'Etat fédéral (la *Bund-Länder-Vereinbarung*). Ainsi, dans le cas de non adhésion du Land, d'autres professionnels (des planificateurs par exemple) peuvent y user du titre d'urbaniste.

En Espagne, la situation est d'un certain point de vue assez simple : le métier d'urbaniste n'a pas d'existence reconnue. L'exercice légal est entre les mains des architectes et des ingénieurs de génie civil et travaux publics, les premiers étant prédominants et les seconds plus orientés vers la planification.

2.2.3 Les Pays-Bas

Dans ce pays, la profession d'urbaniste est bien définie. Le titre d'urbaniste (en néerlandais « *stedebouwkundige* ») est protégé au même titre que ceux d'architecte, d'architecte paysagiste et d'architecte d'intérieur. Seuls ceux inscrits au SBA (*Stichting Bureau Architectenregister*) ont le droit d'utiliser ce titre. L'inscription n'est ouverte qu'aux diplômés de trois Académies d'Architecture (Amsterdam, Rotterdam, Tilburg), du Département d'architecture et planification de l'Université Technique d'Eindhoven et de la Faculté d'architecture de l'Université Technique de Delft.

Par ailleurs, une organisation professionnelle (BNSP) regroupe « planificateurs » (qui sont donc considérés aux Pays-Bas comme exerçant un tout autre métier) et urbanistes (éventuellement inscrits au SBA).

2.2.4 L'Italie

Une réforme datant du début des années 1990 et concernant les professions auxquelles forme l'enseignement supérieur italien (donc pas seulement celles qui nous intéressent) a instauré une décomposition de l'Ordre des architectes en quatre sections concernant respectivement les domaines suivants :

- Architecture (*architettura*),
- Planification territoriale (*pianificazione territoriale*),
- Paysage (*paesaggistica*).
- Conservation (ou protection) des biens architecturaux et environnementaux (*conservazione dei beni architettonici ed ambientali*).

Chaque section attribue, après un examen d'Etat, deux titres professionnels correspondant respectivement au niveau d'études de premier cycle (*Corso di Laurea*) et de deuxième cycle (*Corso di Laurea specialistica*) de formations bien identifiées, avec des compétences professionnelles précises accordées à chacun d'eux.

Si cette réforme a induit la reconnaissance d'une profession que, dans le cadre de notre étude, nous pourrions dénommer « urbaniste planificateur », il faut souligner que les diplômés de certaines formations en architecture (les facultés d'architecture proposent en effet différentes orientations) peuvent s'inscrire à la fois à la section « architecte » et à la section « planificateur », et donc bénéficier des prérogatives professionnelles accordées à ces deux titres, ce qui fait d'eux des « architectes urbanistes ».

Il faut pourtant remarquer que la dimension planification semble prédominante dans l'identité professionnelle de l'urbaniste dans la mesure où l'organisme professionnel (la SIU, *Società italiana degli urbanisti*, Société italienne des urbanistes) d'une part produit, notamment dans le cadre de sa conférence, des réflexions sur l'urbanisme qui abordent essentiellement cette dimension, et d'autre part référence pratiquement uniquement des formations en planification.

Lors d'une conférence organisée par la SIU, un des intervenants a pu affirmer que « l'on n'est donc plus en Italie dans une vision traditionnelle de l'urbanisme comme étant une activité de projet / contrôle / orientation mais bien dans une vision de la planification comme étant une activité de programmation et de gestion de processus de développement du territoire ».

D'autres intervenants estiment que l'on a assisté en Italie dans les années 1960-1970 à l'identification de l'urbanisme à la planification. Cette apparente prédominance de la planification peut s'expliquer historiquement par l'évolution de la pratique de l'urbanisme, par son essor progressif vers l'indépendance vis-à-vis de l'architecture, notamment dans l'enseignement, par la prépondérance donnée progressivement à la planification stratégique et réglementaire sur le projet. Ils estiment pourtant que les évolutions récentes et pressenties pourraient redonner au projet une place primordiale.

2.2.5 Le Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, on serait plutôt tenté de dire que c'est la profession de « *town planner* » qui est reconnue, l'organisme responsable en étant le *Royal Town Planning Institute* (RTPI), une institution datant de 1914 et qui est aux « planificateurs » ce que le RIBA est aux architectes. L'appartenance au RTPI est la qualification professionnelle reconnue pour être engagé comme « *town planner* ».

Si le RIBA se vante d'être un organisme professionnel d'architectes parmi les plus importants au monde (si ce n'est le plus important), le RTPI est un organisme dont la fondation date du début du 20ème siècle et semble quand même très représentatif des métiers de l'urbanisme, du fait qu'il admette des architectes en accréditant certaines formations en architecture orientées vers l'urbanisme, mais aussi à la mesure des réflexions qu'il mène sur la profession et la formation, et à l'importance que revêt pour les universités l'accréditation qu'il accorde à leurs formations.

2.2.6 L'Allemagne

La distinction entre urbanisme (*Stadtbau*) et aménagement urbain ou planification urbaine (*Stadtplanung*) existe aussi en Allemagne. Le titre d'urbaniste peut être revendiqué par des diplômés

en urbanisme qui sont généralement issus d'une spécialisation dans le cursus d'une faculté d'architecture. C'est donc ici l'architecture qui marque la figure de l'urbaniste.

La profession d'urbaniste (comme la profession d'architecte) est éventuellement protégée au niveau du Land : ceci dépend de l'adhésion du Land à la convention Etat-Länder (*Bund-Länder-Vereinbarung*). Cette éventuelle protection se traduit par l'inscription à l'Ordre des architectes du Land (la « *Architektenkammer* »), section urbanisme, cette institution étant la seule institution qualifiante. Cette inscription ne peut se faire qu'après deux années d'expérience professionnelle en produisant des certificats d'une agence d'architecture ou d'urbanisme et par acceptation du dossier par l'Ordre. C'est uniquement après cette procédure que l'urbaniste a le droit de porter le titre et d'exercer en libéral.

Ce caractère non systématique de la protection du titre permet par exemple à des aménageurs ou planificateurs, et pas seulement en *Stadtplanung* (planification urbaine ou aménagement urbain) mais aussi en *Raumplanung* (planification spatiale ou aménagement de l'espace) d'exercer sous le titre d'urbaniste dans un Land n'ayant pas adhéré à la convention Etat-Länder, ce qui a pour effet de diluer la frontière pouvant être a priori tracée en Allemagne entre *Stadtbau* et *Stadtplanung*.

2.2.7 L'Espagne

La profession d'urbaniste n'est pas reconnue en Espagne en tant que telle. L'urbanisme est une spécialisation soit des études d'Architecture, soit des écoles d'ingénieurs *Escuelas Técnicas de Ingenieros de Caminos Canales y Puertos* (écoles techniques d'ingénieurs des chaussées, canaux et ports).

Ainsi les urbanistes en Espagne sont à la base soit des architectes, soit des ingénieurs des Ponts et Chaussées, eux-seuls pouvant certifier les plans. Toutefois, les tâches se partagent entre la filière conception (du côté de l'architecture) et la filière planification (du côté des ingénieurs).

Ainsi, en règle générale les urbanistes travaillant pour des collectivités locales sont des architectes. Ce sont eux qui font les plans d'occupation des sols et qui s'occupent des questions plus liées au paysage : au mobilier urbain, aux jardins, etc.

S'ils travaillent à cette échelle là, les ingénieurs-urbanistes ont généralement des tâches plus techniques : calcul de réseaux d'assainissement, d'électricité, réseaux routiers et plans de circulation, échangeurs, etc. Mais les ingénieurs-urbanistes travaillent généralement à une échelle plus large que l'architecte-urbaniste : ils réalisent de la planification métropolitaine ou régionale ; leur tâche correspondrait plus à ce qu'on nomme en France l'Aménagement du Territoire et qui s'appelle en Espagne "*Ordenacion del territorio*".

2.3 Réflexions sur la profession et la formation

2.3.1 Synthèse

Les réflexions menées tant sur les compétences et connaissances requises pour l'exercice de la profession que sur les enseignements et connaissances que doivent alors apporter les programmes de formation sont formulées dans des contextes et par des acteurs différents.

Elles peuvent être formulées dans le cadre d'exposés de « professions de foi » d'universités présentant et justifiant leurs programmes de formation (par exemple en Allemagne et aux Pays-Bas, et à la rigueur dans tous les pays si l'on s'en tient à la présentation des formations, de leurs objectifs, de leurs débouchés professionnels), mais aussi par des universitaires appartenant en l'occurrence à la Société Italienne des Urbanistes (SIU) dans le cadre d'une conférence ou bien s'exprimant dans le cadre d'un numéro spécial d'une revue (la revue allemande *Raumplanung*).

Elles peuvent aussi être issues d'organismes ayant un rôle plus important, tant dans le champ professionnel que dans le champ de la formation. C'est le cas en Grande-Bretagne et en Allemagne, et aussi, dans une moindre mesure en Italie où la SIU définit et énonce dans une charte sept principes devant guider la pratique de la planification.

En Grande-Bretagne, le RTPI, qui est à la fois l'organisme de représentation de la profession et celui délivrant les accréditations aux programmes de formations, mène depuis plusieurs années un travail important dans l'élaboration de la figure du « *planner* » en général ou du « *town planner* » en particulier, cherchant à analyser, à formuler de manière assez précise et détaillée les compétences convoquées dans les diverses missions et activités des planificateurs, et, par déduction, les matières devant figurer dans les enseignements, les pratiques auxquelles il convient de familiariser les étudiants, les compétences qu'il faut chercher à développer chez eux. Toutes ces définitions dessinent une figure du planificateur urbain disposant de compétences managériales, de capacités de négociation, de concertation et de travail en équipe et dans un contexte pluridisciplinaire.

En Allemagne, c'est l'ASAP, l'organisme en charge d'accorder les accréditations aux formations en urbanisme et en planification, qui mène un travail approfondi et détaillé portant sur la définition du contenu et la décomposition des enseignements entre les cycles en partant des compétences nécessaires dans l'exercice de la profession.

Nous proposons ci-après des résumés de ces réflexions. Un exposé plus développé est proposé dans les annexes consacrées à chacun des pays.

2.3.2 Allemagne

L'ASAP formule les qualifications et compétences suivantes comme étant importantes pour agir en planification urbaine ou régionale :

- la sensibilité aux conditions sociales et urbaines ou régionales existantes et la capacité d'estimation des effets d'interaction entre l'environnement construit et une société en constante transformation,
- une capacité de réflexion holistique et stratégique et d'unification de positions économiques, sociales, culturelles et écologiques divergentes en un seul « réseau » sans pour autant négliger des intérêts fondamentalement légitimes,
- une approche multidisciplinaire en étant capable d'appliquer et d'avoir une compétence de spécialiste,
- une capacité de réflexion conceptuelle créative et des sensibilités esthétiques permettant d'identifier les caractères positifs d'un développement qui ont été actifs et productifs dans une culture urbaine ou une identité régionale riche en traditions, et qui peuvent être approfondis

(de ce point de vue, il est important que les aménageurs soient capables d'évaluer les détails dans leurs contextes),

- la faculté de « préparer le terrain » méthodiquement pour des décisions, c'est-à-dire identifier et structurer les problèmes tout en réduisant leur complexité, et mesurer les différents objectifs et intérêts en jeu,
- avoir un talent de communication afin de pouvoir exprimer et véhiculer des données et des idées complexes aussi bien par l'écriture, verbalement ou graphiquement, et de pouvoir favoriser la résolution de conflits et le consensus entre différents objectifs et demandes sectoriels,
- une compétence de coordination dans la mise en œuvre des concepts et solutions de planification avec une vision des résultats dans le temps,
- une capacité d'auto-analyse critique de ses propres activités ainsi que la capacité à assumer une responsabilité et à acquérir des compétences dans un nouveau champ d'activité.

L'ASAP analyse et commente également de manière détaillée le contenu et la structure du cursus du programme de formation en planification, notamment en termes de sujets et compétences, de niveaux d'activité en fonction du lieu et des outils, d'objectifs et d'organisation des programmes de premier cycle et de second cycle, de conditions d'admission, d'examens d'aptitude, de modules d'enseignement en relation avec le système européen de transfert de crédit (ECTS), de programmes de *Master en post-graduate*.

2.3.3 Pays-Bas

Dans l'exposé de la philosophie de la formation d'urbaniste qu'elle propose, l'Académie d'Architecture d'Amsterdam définit également l'urbanisme comme une « discipline généraliste, qui s'est développée à partir du génie civil et de l'architecture pour devenir une discipline ayant une grande variété de rôles dans le vaste champ de la planification spatiale et ayant un caractère public fortement marqué ».

Si cette définition met en avant le lien entre urbanisme et architecture, l'Académie reconnaît que le caractère généraliste de la discipline implique qu'elle présente de nombreux points de contact avec d'autres disciplines comme l'économie, les sciences sociales, les études sur les transports, les études environnementales et d'autres disciplines de conception et qu'elle possède également une composante légale, autant d'éléments qui sembleraient tisser des liens avec les éléments constitutifs de la planification.

Poursuivant cette analyse, l'Académie affirme que le rôle de l'urbanisme est double et se manifeste à différentes échelles allant de la rue à la région, distinguant d'un côté la conception, la création de conditions pour des travaux de construction particuliers au moyen de plans de développement urbain ou de plans d'utilisation du sol pour le domaine public, et d'un autre côté, les études de conception qui cherchent à préciser des ambitions dans un processus de planification large ou à formuler une affectation.

L'Académie trace alors la frontière en considérant que ce dernier aspect concerne le domaine des opérations de planification urbaine et rurale et possède une forte composante stratégique alors que le cours dispensé par l'Académie d'Architecture d'Amsterdam se concentre sur la conception urbaine.

2.3.4 Italie

Comme on l'a déjà évoqué, c'est pour des raisons historiques que, en Italie, l'urbanisme fut dans un premier temps lié à l'architecture pour prendre ensuite son essor indépendant et se développer dans le domaine de la planification, situation qui perdure actuellement.

Lors d'une conférence organisée par la SIU, un professeur au Département d'Urbanisme de la Faculté d'Architecture de l'Université Federico II de Naples, affirme ainsi que «la planification n'est pas une activité strictement «urbanistique» mais une activité intégrée de programmation économique et financière, de connaissance des contextes et d'exercice de savoirs sectoriels (écologie, environnement)». Selon lui, en Italie, «on n'est donc plus dans une vision traditionnelle de l'urbanisme comme étant une activité de projet / contrôle / orientation mais bien dans une vision de la planification comme étant une activité de programmation et de gestion de processus de développement du territoire. »

La SIU a par ailleurs formulé dans une charte plusieurs principes devant servir de guide à l'activité de planification. Il s'agit des principes «d'utilité», de responsabilité, de compétence, de complexité, d'indivisibilité, de la « planification comme processus », de territorialité.

Selon un des intervenants d'une conférence de la SIU, la demande professionnelle, qu'elle provienne du secteur public ou du secteur privé, porte moins sur les « produits » (plans et projets) que sur les processus, sur la nécessité de prendre en compte des problématiques de natures différentes (occupation du territoire, entreprises, social), sur une approche systémique des problèmes et sur la nécessité de répondre à une demande croissante d'efficacité (particulièrement en matière économique et financière).

Les compétences associées sont, entre autres, de savoir mener des négociations pour conclure des accords (en matière de financement) et négocier des intérêts, de fournir des services et des expertises tels qu'études de faisabilité économique et financière, programmes de concours, etc.

2.3.5 Royaume-Uni

Le RTPI, mais aussi son homologue irlandais (le *Irish Planning Institute*) et la QAA (*Quality Assurance Agency for Higher Education*) qui est l'agence de contrôle de qualité de l'enseignement, ont assez récemment publié des documents exposant leurs réflexions ou recommandations sur la définition de la profession de « *planner* », sur les compétences et connaissances dont doivent disposer les diplômés et par conséquent sur le contenu et l'organisation des formations, mais aussi sur les critères que doivent remplir les formations pour bénéficier de l'accréditation.

Le caractère multi- ou pluridisciplinaire de la profession et de la formation sont partout évoqués. Ceci se manifeste par la variété et l'étendue des compétences qui sont décrites dans ces documents, tout comme sont effectivement évoquées des qualités de négociateur, de travail en équipe et en collaboration avec les autres professions concernées par les projets. De ce point de vue, la dimension stratégique, voire politique de la planification apparaît nettement. La dimension opérationnelle est développée en soulignant l'importance du travail de projet et le développement de connaissances méthodologiques.

Dans un rapport de sa Commission chargée de la formation, le RTPI propose une liste (non exhaustive) d'une vingtaine de compétences que doivent acquérir les étudiants. Ainsi, au bout du

compte, des diplômés de programmes de formation en planification spatiale doivent être capables, entre autres, de :

- générer des réponses visionnaires et imaginatives aux défis de la planification spatiale,
- articuler ces réponses par des stratégies, plans ou programmes cohérents et intégrés prenant en compte le cadre institutionnel,
- démontrer leur capacité à prendre des décisions ou formuler des recommandations dans lesquelles le poids de ces stratégies, plans ou programmes est équilibré par d'autres facteurs devant être pris en compte, démontrer des capacités de recherche et d'évaluation,
- reconnaître l'importance de la négociation et de la médiation, mais aussi du travail en équipe dans un contexte interdisciplinaire,
- savoir apprécier l'importance de la question des ressources (humaines et financières) et des initiatives et processus de gestion et d'organisation,
- reconnaître la nature politique de la prise de décision en planification et développer la faculté de travailler dans des structures de décision effectivement démocratiques,
- apprécier l'importance du temps dans le processus de planification et réaliser les impacts différents des décisions à court ou long terme, etc.

On voit que la dimension stratégique, voire managériale, de la profession s'exprime nettement dans ce portrait idéal du « *town planner* ».

De plus, assez récemment, le RTPI a affirmé être favorable, non seulement au renforcement de ce caractère pluridisciplinaire, mais aussi au développement de formations au caractère interdisciplinaire, en cherchant notamment à faire le lien entre les formations axées sur la conception (*urban design*) et celles orientées vers la planification. Certains établissements ont ainsi entrepris de réorganiser leurs programmes de formation et proposent des formations où les deux aspects, *design* et *planning*, sont abordés.

2.4 Les formations

2.4.1 Les contextes de formation

Les formations en urbanisme sont partout marquées par l'architecture ; historiquement en Italie où les formations en urbanisme se sont initialement développées au sein des Facultés d'Architecture, pour prendre ensuite une forme d'autonomie et proposer des formations en planification urbaine et territoriale ; professionnellement aux Pays-Bas puisque le droit au titre d'urbaniste est conditionné par le suivi de formations dispensées par des écoles d'architecture, tout comme en Allemagne d'ailleurs.

Toutefois, la dimension planification et son enseignement s'avèrent tenir une place importante, notamment en Italie où, comme on l'a dit ci-dessus, les formations en urbanisme se sont transformées en formations en planification, mais aussi en Grande-Bretagne où le nombre de formations en planification est très important (et la place tenue par le RTPI semble très puissante).

De ce point de vue, celui de la distinction entre conception et planification, dans tous les pays, Italie mise à part, le contexte de formation participe souvent de la différence entre urbanisme au sens de conception urbaine et urbanisme au sens de planification ; ce contexte est alors partout marqué par l'architecture pour ce qui est de la conception urbaine, et par l'ingénierie (génie civil, travaux publics,

production du cadre bâti en Allemagne, Grande-Bretagne et Espagne) ou la géographie (notamment aux Pays-Bas, mais aussi, dans une moindre mesure en Grande-Bretagne) pour ce qui est de la planification, même si le caractère pluridisciplinaire de la planification est partout reconnu et pris en compte dans les programmes de formation.

Dans le cas particulier de l'Espagne où cette distinction entre conception et planification se traduit par une répartition entre facultés d'architecture et école de génie civil et travaux publics, on observe que sont proposés de nombreuses formations de spécialisation dans une variété de contextes à l'image de ce caractère multidisciplinaire. Il faut toutefois souligner que le recensement de formations effectué pour cette étude ne peut se prétendre exhaustif et il est fort possible que de telles spécialisations (dans le domaine du droit par exemple) existent également dans les autres pays.

2.4.2 Coursus complets et spécialisations

Une des distinctions que l'on pourrait remarquer entre les formations en urbanisme (au sens de la conception et enseigné dans le cadre de l'architecture) et les formations en planification, c'est qu'il existe des cursus complets, premier et deuxième cycle, pour ces dernières et pas pour les premières.

De son côté, l'urbanisme (au sens de conception) n'apparaît qu'au milieu des autres matières et disciplines présentes dans l'enseignement de l'architecture. Toutefois, il peut devenir une spécialisation ou être une option forte du cursus à partir du deuxième cycle, c'est-à-dire à partir de la 4ème année selon le modèle 3+2 ou bien à partir de la troisième année dans l'ancien système allemand qui est encore en vigueur dans plusieurs universités de ce pays. C'est le cas en Allemagne donc, et en Grande-Bretagne avec des *Masters of Arts* reconnus à la fois par le RIBA et le RTPI.

Aux Pays-Bas, il existe des cursus complets en urbanisme mais il est aussi possible de prendre la formation d'urbaniste au niveau du deuxième cycle après un premier cycle en architecture ou en planification. De leur côté, les formations en planification sont organisées dès le premier cycle.

En Italie, comme en Espagne, l'urbanisme reste également une matière entre les autres dans un cursus généraliste de formation d'architecte. Notons toutefois que l'Italie propose, dès le premier cycle plusieurs orientations possibles et plusieurs cursus de thèmes différents dans une même faculté d'architecture, le cursus le plus généraliste ou consacré à la « Science de l'architecture » étant celui comprenant une composante en urbanisme et ouvrant le droit, non seulement au titre d'architecte, mais aussi à celui de « *pianificatore* ». La présence de la formation au projet urbain peut être soulignée dans l'intitulé de la formation à partir du second cycle (*Corso di Laurea Specialistica*).

Par ailleurs, l'Espagne a la particularité d'offrir des formations en urbanisme ou en planification urbaine ou bien sur un domaine lié à l'urbanisme (économie, droit, etc.) au stade de la spécialisation pour des diplômés en architecture, en ingénierie des travaux publics et du génie civil ou d'autres origines.

2.4.3 Passages et relations entre conception et planification

Si, comme on l'a déjà souligné, la distinction entre urbanisme au sens de conception urbaine ou de projet urbain d'une part, et planification urbaine d'autre part se traduit aussi bien à l'échelon professionnel que dans l'offre de formation dans chaque pays, il existe des relations entre ces deux orientations et pratiques, tant dans le champ professionnel que dans celui de l'enseignement.

Au plan professionnel, ces relations sont soulignées par le caractère pluridisciplinaire ou interdisciplinaire de la pratique de l'urbanisme.

Au niveau de l'enseignement, les relations sont de plusieurs ordres. Elle peuvent consister dans la possibilité offerte aux étudiants de passer d'une orientation à une autre, ce qui se traduit par les critères d'admission aux formations de deuxième et de troisième cycle : c'est ce que l'on peut observer par exemple aux Pays-Bas où le deuxième cycle de formation des urbanistes admet des élèves issu(e)s d'un premier cycle en planification, ou bien en Grande-Bretagne où les titulaires d'un *Bachelor* de géographie sont les bienvenus dans les formations de second cycle en planification.

Ces relations peuvent aussi se traduire dans l'organisation même de la formation comme le montrent de manière remarquable les formations proposées dans certaines universités allemandes où les cursus d'architecture, urbanisme et planification sont menés en parallèle avec des modules d'enseignements communs, mais aussi avec des travaux menés ensemble afin précisément de former les étudiants à un exercice professionnel, non seulement en groupe, mais surtout de les familiariser avec le travail en coopération avec les membres des disciplines voisines impliquées dans les projets.

2.4.4 L'Allemagne

Comme dans d'autres pays, la différence entre urbanisme ou conception urbaine (*Stadtbaukunst* en allemand) d'un côté, et planification urbaine (*Stadtplanung* en allemand) de l'autre est très marquée. Le « *Stadtbaukunst* » signifie « art de construire les villes » ; son enseignement est intégré à celui de l'architecture. La « *Stadtplanung* » regroupe planification urbaine, aménagement, management urbain.

Dans les deux grandes filières (universités classiques et universités techniques d'une part, universités de sciences appliquées d'autre part) sont proposées des formations en urbanisme ou en aménagement urbain ou planification urbaine, aboutissant à la délivrance de diplômes d'ingénieur.

Les formations d'urbaniste au sens du *Stadtbau* sont dispensées par les facultés ou écoles d'architecture. L'urbanisme fait partie de l'enseignement de l'architecture et peut aussi être une des options proposées en spécialisation dans le deuxième cycle des études.

Les formations en planification urbaine peuvent être dispensées aussi bien dans le contexte de formations d'architecture que de formations en génie civil. Encore faut-il préciser que, très souvent, une faculté abrite en même temps les deux disciplines, architecture et génie civil.

Si l'on a pu noter que la frontière entre planification urbaine et urbanisme pouvait devenir assez floue dans le contexte de l'exercice professionnel du fait de la non-protection du titre d'urbaniste dans certains Länder, il semble que le contexte d'enseignement crée une certaine proximité entre les différentes disciplines que sont l'architecture, l'urbanisme et la planification urbaine (ou aménagement urbain).

Cette proximité est non seulement organique (les disciplines sont donc souvent hébergées au sein des mêmes structures, notamment du fait de la proximité de l'architecture et du génie civil dans les universités) mais aussi, et c'est cela le plus important, organisée, comme on peut l'observer dans les formations proposées notamment à Cottbus et à Kassel. A Cottbus, urbanisme et planification urbaine sont présents dans les différents modules d'enseignement. A Kassel, trois disciplines (architecture, planification urbaine, planification du paysage) apparaissent dans les cursus de formation, les

premières années sont communes et, même si la spécialisation se fait au niveau du deuxième cycle, certains cours restent communs et les projets sont, de manière délibérée, organisés en commun, de manière à former les étudiants au travail en équipe et en coopération entre les professions.

Il faut aussi mentionner les formations gouvernementales, équivalentes à des formations de troisième cycle, d'une durée de 2 ans et demi et formant des urbanistes hauts fonctionnaires (au niveau du gouvernement fédéral, des gouvernements des Länder ou des villes), donc destinés à des postes essentiellement stratégiques, voire politiques.

2.4.5 Le Royaume-Uni

Si l'on cherche à observer la situation britannique à la lumière de la distinction observée entre « *Urban Design* » et « *Urban Planning* », on peut à nouveau noter quelques différences entre les formations dispensées : certaines formations (des *Masters of Arts* en « *Urban Design* ») sont accréditées à la fois par le RIBA et par le RTPI. Ces formations sont dispensées par des facultés ou écoles d'architecture.

De l'autre côté, les formations de planification accréditées par le RTPI sont assez nombreuses et font l'objet de programmes de différents niveaux (*Bachelor*, *Bachelor with Honours* et *Master*, mais il s'agit là de *Bachelor of Science* et *Master of Science* pour la plupart). Elles sont souvent, mais pas exclusivement, dispensées dans des départements consacrés à la planification (environnementale, urbaine, rurale, régionale) dépendant des Facultés ou Ecoles du « *Built Environment* » (on pourrait traduire par « cadre bâti »), donc dans un cadre généralement plus orienté vers l'ingénierie (ou les Sciences comme l'indiquent les titres des diplômés).

Il semble également que les formations en géographie de niveau *Bachelor* peuvent être suivies d'un *Master* en Planning, c'est du moins ce que l'on peut penser en consultant le site Internet du RTPI où une page propose une série de portraits de jeunes professionnels, tous étant passés par un *Bachelor* en géographie (géographie humaine, géographie urbaine). Peut-être le RTPI manifeste-t-il de cette manière son intention d'attirer des gens ayant une formation de géographe ...

2.4.6 Les Pays-Bas

Comme indiqué plus haut, le SBA ne reconnaît qu'un nombre limité de formations ouvrant le droit à l'inscription comme urbaniste : celles dispensées par trois Académies d'Architecture (Amsterdam, Rotterdam, Tilburg) et par le département d'architecture et planification et la faculté d'architecture de deux Universités Techniques (Eindhoven et Delft). Ces dernières proposent des formations en 5 ans avec diplômes *Bachelor* et *Master*, alors que les précédentes proposent des formations en 4 ans pour des étudiants titulaires d'un *Bachelor* en architecture, en urbanisme ou en planification urbaine, cette formation de 4 ans comportant une moitié du temps consacrée à la pratique.

Par ailleurs, en dehors de ces formations d'urbaniste, la discipline de la planification urbaine est enseignée dans plusieurs universités dans des contextes fortement marqués par la géographie humaine, les sciences humaines, mais aussi par d'autres disciplines (le droit, la géologie, l'économie par exemple). Il convient de noter que les formations dispensées dans ces universités proposent diverses orientations dans le domaine de la planification : planification urbaine, rurale, territoriale. Ces formations sont sanctionnées par divers niveaux de diplôme (*Bachelor of Science* en 3 ans, *Master of Science* en 2 ans).

Notons que les passages existent entre ces deux filières de formation. Ainsi, les étudiants ayant effectué un premier cycle en planification urbaine (diplôme *Bachelor of Science*) peuvent être admis dans les Académies d'Architecture qui proposent des formations d'urbaniste accréditées par le SBA.

La distinction entre les deux types de formation (et les deux métiers associés) est nettement marquée, ne serait-ce par le fait que seuls ceux pouvant s'inscrire au Registre des Urbanistes ont le droit d'utiliser le titre d'urbaniste. Les études d'urbanisme se définissent elles-même comme axées sur la conception.

Il convient toutefois de noter que la planification urbaine, à laquelle est affectée un caractère stratégique, est présente dans la formation des urbanistes, les connaissances en diverses disciplines impliquées dans la planification (aspects sociaux, économiques, légaux, etc.) étant même appréciées pour être admis dans la filière Urbanisme des Académies d'Architecture qui admettent, comme indiqué précédemment, des titulaires d'un *Bachelor* en planification urbaine.

Pour ce qui est des débouchés, il semble que la possession d'un simple *Bachelor* soit, à en croire le BNSP, considérée comme insuffisante sur le marché du travail du fait du caractère trop général de ces programmes de premier cycle. Toutefois, le fait que l'introduction du système *Bachelor/Master* soit encore récente, rend pour l'instant difficiles aux organisations professionnelles, en l'occurrence le BNSP, les analyses de ses effets sur les débouchés et l'orientation professionnels.

2.4.7 L'Italie

Historiquement, l'organisation de la formation d'urbaniste en Italie, du moins dans le choix de son cadre, trouve ses origines dans le débat qui eut lieu dans les années 1920 autour de la figure de l'urbaniste entre ceux qui lui conféraient un rôle d'ingénieur aux capacités administratives (un planificateur ?) et ceux qui concevaient l'urbanisme comme une spécialisation de l'architecture. C'est cette dernière tendance qui l'emporta, ce qui explique qu'aujourd'hui encore, la formation des urbanistes est principalement dispensée dans les facultés d'architecture des universités italiennes, et marginalement dans les facultés d'ingénierie.

Depuis 1970, les universités italiennes proposent, dans le cadre des facultés d'architecture, deux formations distinctes en 5 ans : celle d'architecte et celle d'urbaniste. L'IUAV de Venise dont la faculté d'urbanisme est plus tard devenue faculté de planification du territoire, a été la première à offrir ces formations, suivie par le Politecnico di Milano dans sa faculté d'architecture et d'environnement et l'université de Reggio de Calabre dans sa faculté d'architecture.

Jusqu'à une réforme datant des années 1990, seules les professions d'architecte et d'ingénieur étaient organisées en ordre professionnel. Même si la profession d'urbaniste était reconnue du point de vue de l'enseignement, elle n'avait pas de reconnaissance légale dans la maîtrise d'œuvre (responsabilité légale, signature des plans). La réforme des années 1990 a instauré une décomposition de l'ordre des architectes en quatre sections concernant respectivement les domaines suivants : architecture, planification, restauration, paysage.

Chaque section accorde deux titres professionnels correspondant respectivement au niveau d'études de premier cycle (*Corso di Laurea*) et à celui de deuxième cycle (*Corso di Laurea specialistica*), avec des compétences professionnelles précises accordées à chacun d'eux, ce qui signifie que, contrairement à ce que l'on a pu observer dans certains pays (en l'occurrence les Pays-Bas, à en

croire les dire du BNSP), des débouchés professionnels sont quasiment institués pour des diplômés de premier cycle.

2.4.8 L'Espagne

En Espagne, l'urbanisme, dans sa dimension conception, n'est donc pas une discipline indépendante. Son enseignement est intégré à celui de l'architecture. Il n'existe pas de formation de premier cycle consacrée à la planification urbaine.

Des formations proposées en planification urbaine ou en urbanisme existent au niveau du *Master* ou sont des « cours de spécialisation ». Ces formations sont éventuellement suivies par les architectes ou les ingénieurs des ponts et chaussées souhaitant disposer d'une spécialisation complémentaire, ou bien par des diplômés d'autres disciplines souhaitant également acquérir une spécialisation, avec, pour ces derniers, des critères d'admission pouvant dépendre du sujet du *Master*. Par exemple l'Université Polytechnique de Catalogne, pour un *Master* de Projet Urbain, accepte, outre des architectes et des ingénieurs diplômés, des personnes originaires d'une discipline «*concernant un des aspects de la transformation urbaine comme la géographie, l'économie, le droit...* » Dans d'autres cas, des diplômés en sociologie seront acceptés.

Un nombre relativement important de formations de ce type est répertorié par *l'Asociación Española de Técnicos Urbanistas* (AETU), ces formations étant dispensées par des universités mais aussi par des écoles d'administration publique, certaines de ces formations entrant donc dans le cadre de la formation permanente.

3 Conclusion

Au delà des différences observées aussi bien au niveau de l'identité de la profession que de l'organisation des formations, il convient aussi de se placer dans la perspective européenne. On peut alors se demander si le mouvement d'harmonisation de l'organisation de l'enseignement supérieur selon le schéma LMD est annonciateur d'un mouvement d'harmonisation qui pourrait concerner également les contenus des formations.

Dans cette perspective, on peut évoquer ici, même sans les expliciter, les réflexions menées par le Conseil Européen des Urbanistes (CEU) qui regroupe associations et instituts nationaux d'urbanistes de 21 pays, avec parmi ces organisations et institutions celles qui sont cités dans cette étude.

Le CEU définit des standards de formation et de conduite pour la profession d'urbaniste. Outre la publication d'une Charte (la Nouvelle Charte d'Athènes de 1998 pour la planification des villes), cet organisme a publié un document rédigé en collaboration par les organismes membres et définissant d'une part la nature et l'étendue des activités de l'urbaniste professionnel, et d'autre part la nature et le contenu de la formation.

Ces définitions dessinent sans doute les contours d'une figure de l'urbaniste et des exigences de base des formations dans le contexte européen, et annoncent peut-être les évolutions de demain dans les pays de l'Union.

Annexe A - Allemagne

1 Synthèse

1.1 Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD

L'enseignement supérieur allemand comprend deux grands types d'établissement, d'une part les Universités (U), les *Technische Hochschulen* (TH) et *Technische Universitate* (TU) o les tudes sont en principe sanctionnes par un diplme d'ingnieur au bout de 5 ans, et d'autre part les *Fachhochschulen* (FH), une appellation que l'on peut traduire par « coles ou universits de sciences appliques », qui dispensent une formation plus pratique et dlivrent galement un diplme d'ingnieur, mais sur une dure de 4 ans, ce cursus de quatre ans pouvant permettre d'entrer en troisime anne dans une universit, une TH ou une TU.

Il faut prciser que ces dures sont des dures de principe, car le systme offre une certaine souplesse et une certaine libert aux tudiants pour mener leur cursus et les dures peuvent souvent dpasser ces dures nominales.

Dans son ancienne organisation (toujours en vigueur dans de nombreux tablissements), l'enseignement s'articule en un premier cycle de deux ans d'tudes fondamentales (*Grundstudium*) suivi d'un deuxime cycle d'tudes principales (*Hauptstudium*) de trois ans dans les universits, TH et TU et de deux ans dans les FH. Le passage de cet ancien systme au modle *Bachelor/Master* en 3+2 ou 4+1 signifie donc un glissement d'une anne pour l'orientation de spcialisation.

La phase de transition vers ce nouveau systme est prvue pour s'achever en 2010. Sa mise en uvre est donc  un stade trs ingal selon les tablissements.

1.2 Identit de la profession d'urbaniste – organisations professionnelles

La distinction entre urbanisme (*Stadtbau*) et amnagement urbain ou planification urbaine (*Stadtplanung*) existe aussi en Allemagne. Le titre d'urbaniste peut tre revendiqu par des diplms en urbanisme qui sont gnralement issus d'une spcialisation dans le cursus d'une facult d'architecture.

La profession d'urbaniste (comme la profession d'architecte) est ventuellement protge au niveau du Land. Ceci dpend de l'adhsion du Land  la convention Etat-Lnder (*Bund-Lnder-Vereinbarung*).

Cette protection se traduit par l'inscription à l'Ordre des architectes du Land (la « *Architektenkammer* »), section urbanisme, cette institution étant la seule institution qualifiante. Cette inscription ne peut se faire qu'après deux années d'expérience professionnelle en produisant des certificats d'une agence d'architecture ou d'urbanisme et par acceptation du dossier par l'Ordre. C'est uniquement après cette procédure que l'urbaniste a le droit de porter le titre et d'exercer en libéral.

Ce caractère non systématique de la protection du titre permet par exemple à des aménageurs ou planificateurs, et pas seulement en *Stadtplanung* (planification urbaine ou aménagement urbain) mais aussi en *Raumplanung* (planification spatiale ou aménagement de l'espace) d'exercer sous le titre d'urbaniste dans un Land n'ayant pas adhéré à la convention Etat-Länder, ce qui a pour effet de diluer la frontière pouvant être a priori tracée en Allemagne entre *Stadtbau* et *Stadtplanung*.

1.3 Réflexions sur la profession et la formation

S'il existe bien une association professionnelle des urbanistes et aménageurs (la SRL ou *Vereinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung*), celle-ci ne produit pas, à notre connaissance, de réflexions sur la profession et sur l'éducation.

En revanche l'ASAP (pour *Akkreditierungsverbund für Studiengänge der Architektur und Planung*), organisme officiel en charge de l'accréditation des formations en architecture, architecture d'intérieur, architecture de paysage, urbanisme/aménagement de l'espace, mène une réflexion assez approfondie sur la définition des compétences nécessaires à l'exercice de la profession et celle des enseignements permettant d'acquérir ces compétences. De ce point de vue, bien que plus orientée sur la définition des formations, la production de l'ASAP est comparable, en terme de précision d'analyse, à celle du RTPI en Grande-Bretagne.

D'autres réflexions sont issues d'universitaires enseignants en planification dans des universités allemandes ; elles ont été publiées dans un numéro de la revue allemande « *Raumplanung* » consacrée à l'enseignement de la planification.

La dimension managériale de la profession d'aménageur et le caractère pluridisciplinaire de la formation sont mis en avant dans les analyses et définitions de l'ASAP.

1.4 Formations en urbanisme et en planification

Dans les deux grandes filières (universités, TU et TH d'un côté, FH de l'autre côté) sont proposées des formations en urbanisme ou en aménagement urbain ou planification urbaine, aboutissant à la délivrance de diplômes d'ingénieur.

Les formations d'urbaniste au sens du *Stadtbau* sont dispensées par les facultés ou écoles d'architecture. L'urbanisme fait partie de l'enseignement de l'architecture et peut aussi être une des options proposées en spécialisation dans le deuxième cycle des études.

Les formations en planification urbaine peuvent être dispensées aussi bien dans le contexte de formations d'architecture que de formations en génie civil. Encore faut-il préciser que, très souvent, une faculté abrite en même temps les deux disciplines, architecture et génie civil.

Si l'on a pu noter que la frontière entre planification urbaine et urbanisme pouvait devenir assez floue dans le contexte de l'exercice professionnel du fait de la non-protection du titre d'urbaniste dans certains Länder, il semble que le contexte d'enseignement crée une certaine proximité entre les différentes disciplines que sont l'architecture, l'urbanisme et la planification urbaine (ou aménagement urbain).

Cette proximité est non seulement organique (les disciplines sont souvent hébergées au sein des mêmes structures) mais aussi, et c'est cela le plus important, organisée, comme on peut l'observer dans les formations proposées notamment à Cottbus et à Kassel. A Cottbus, urbanisme et planification urbaine sont présents dans les différents modules d'enseignement. A Kassel, trois disciplines (architecture, planification urbaine, planification du paysage) apparaissent dans les cursus de formation, les premières années sont communes et, même si la spécialisation se fait pour le deuxième cycle, certains cours restent communs et les projets sont, de manière délibérée, organisés en commun, de manière à former les étudiants au travail en équipe et en coopération entre les professions.

2 Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD

2.1 Structure de l'enseignement supérieur

En Allemagne, la structure de l'enseignement supérieur est régie par la loi-cadre *Hochschulrahmengesetz* (HRG) du 20 août 1998 (modifiée pour la dernière fois le 8 août 2002). Il existe en Allemagne deux grands types d'institutions d'enseignement supérieur :

- d'une part les *Fachhochschulen* (FH), une appellation que l'on peut traduire par « écoles ou universités de sciences appliquées »,
- et d'autre part les Universités (U), les *Technische Hochschulen* (TH) et *Technische Universität* (TU).

Ces systèmes sont reliés par la *Gesamthochschule* (GH) selon un modèle appelé le modèle Y. Le système d'enseignement de la FH est principalement basé sur des sujets concernant le secteur de l'ingénierie et celui du management. Les universités recouvrent tous les domaines de l'enseignement scientifique et de la recherche, et elles seules peuvent attribuer des diplômes de doctorat.

Les programmes normaux du système allemand d'enseignement supérieur aboutissent à un niveau diplôme qui, du point de vue international, est équivalent à une licence (Bachelor) ou à un Master professionnel lorsqu'il est délivré par une *Fachhochschule* (FH), ou à un Master of Sciences lorsqu'il est délivré par une *Technische Hochschule* (TH).

Dans les *Fachhochschulen*, les études durent 4 ans et sont sanctionnées par un diplôme d'ingénieur auquel était, jusque dans un passé récent, accolé la mention FH pour le distinguer du diplôme d'ingénieur décerné par les autres établissements d'enseignement supérieur (universités, *Technische Hochschulen*, *Technische Universität*) après des études de 5 ans. Cette mention, jugée dévalorisante, a récemment disparu mais la différence de niveau et de débouchés entre les deux branches du système persiste, les diplômés des FH étant considérés comme plus pratiques, plus opérationnels.

Le passage d'une filière à l'autre, de fait depuis les *Fachhochschulen* vers les autres établissements universitaires (pratiquement jamais dans l'autre sens), est possible, les diplômés des *Fachhochschulen* ayant une équivalence de deux années universitaires.

2.2 Introduction de la réforme LMD

Sous sa forme ancienne (et encore actuelle pour beaucoup d'établissements), l'organisation de l'enseignement supérieur comprend un premier cycle (le *Grundstudium*) durant deux ans et un second cycle (le *Hauptstudium*) durant deux ans dans les *Fachhochschulen* et trois ans dans les autres établissements. On notera donc que l'introduction de la réforme LMD, la nouvelle structure *Bachelor-Master* a pour conséquence un glissement d'une année du niveau de spécialisation.

Afin d'adapter le système d'enseignement supérieur à la structure des études basée sur deux cycles principaux, un nouveau système de diplômes comprenant des *Bachelor* et *Master* (selon un modèle 3+2 ou 4+1) a été introduit en 1998 dans les universités, les établissements théologiques (*Theologische Hochschulen*), les établissements supérieurs de formation pédagogique (*Pädagogische Hochschulen*), les établissements supérieurs d'études artistiques et musicales (*Kunsthochschule et Musikhochschulen*) et les universités de sciences appliquées (*Fachhochschulen*). La phase de transition entre l'ancien et le nouveau système doit être accomplie en 2010.

Les principales différences entre l'organisation actuelle de la formation (*Grundstudium* et *Hauptstudium*) et les futures formations (*Bachelor* et *Master*) se présentent ainsi :

La durée actuelle est de neuf semestres décomposés en 3 semestres de formation de base ou « *Grundstudium* », 5 semestres de formation intermédiaire ou « *Hauptstudium* » et 1 semestre pour l'élaboration du diplôme. Pour passer au système *Bachelor-Master*, la réforme prévoit une durée de 10 semestres, dont 6 ou 8 pour le *Bachelor*, ce diplôme étant professionnellement qualifiant et suivi du *Master* qui doit durer entre 2 et 4 semestres et qui constitue une qualification scientifique supérieure.

Ceci montre que les trois niveaux de diplômes ne seront pas directement compatibles : le « *Vordiplom* » en 2 ans suivi du diplôme final d'un côté et *Bachelor* et *Master* de l'autre. Il faut toutefois noter que le *Vordiplom* (2 ans) actuel n'est pas professionnellement qualifiant.

Dans ce contexte d'harmonisation européenne de l'organisation de l'enseignement supérieur, beaucoup de questions restent toutefois sans réponse : quel diplôme accorder pour quel exercice professionnel ? Quelle durée pour les différents niveaux de formation ? Quelles universités proposeront tel ou tel enchaînement de cursus ?

Dans le nouveau système et pour les domaines qui nous intéressent (ceux de l'urbanisme et de la planification urbaine), on envisage de laisser aux étudiants la possibilité d'acquérir une première expérience professionnelle pour ensuite intégrer un cursus de *Master* d'une autre université visant une qualification supérieure (avec accès possible pour les étudiants venant des domaines de l'urbanisme, de la géographie et d'ingénierie civile). Il semble que le système de *Bachelor / Master* doive permettre d'enseigner les « bases » de la planification, de qualifier les étudiants sur le plan professionnel et d'offrir une spécialisation ou un approfondissement ultérieur, si souhaité.

Les formations d'urbanisme et de planification urbaine sont accréditées par l'organisme officiel d'accréditation (l'ASAP) des KMK (conférences des ministres de la culture et d'enseignement) instauré en mars 2002, ce qui conduira à une harmonisation à l'échelle nationale. Les matières, dont les pondérations restent à préciser sont :

- la formation d'aménagement de base, comprenant les éléments fondamentaux et spécifiques,
- la conception, les procédures et les instruments de l'aménagement,
- les méthodes et techniques de l'aménagement,
- la théorie et les modèles,
- les projets et travaux individuels de l'aménagement, basés sur la réalité des aménagements (travaux individuels ou en groupes),
- les sujets d'approfondissement et de spécialisation.

Actuellement, chacune des universités cherche son propre profil et son originalité, sachant que la formation de base (*Bachelor*) sera harmonisée au niveau national. Du fait que la planification et l'aménagement du territoire touchent à tous les niveaux (local, national et international), il est important d'offrir aux étudiants la complexité des champs d'intervention et de les orienter selon leurs compétences personnelles. Cette tendance aboutira probablement à une grande variété de nouveaux *Masters*.

Par ailleurs, le nouveau système de diplômes s'enrichit également de dispositions spécifiques tel le programme *Master-plus*, qui facilite l'entrée dans le système d'enseignement supérieur allemand des étudiants étrangers titulaires d'un premier diplôme. Un programme intégré menant à un double diplôme est également possible via ce nouveau système. Les établissements d'enseignement supérieur sont habilités à décerner des diplômes de type *Bachelor* ou *Master* indépendamment de toute coopération avec des établissements étrangers d'enseignement supérieur. Aujourd'hui, de nombreuses universités allemandes proposent de tels programmes de formation, offrant un niveau de diplôme internationalement reconnu en plus de leurs programmes classiques.

2.3 La liberté universitaire

La liberté universitaire (*Akademische Freiheit*) constitue l'idéal traditionnel de l'université allemande. Ceci signifie à la fois autonomie institutionnelle et droit fondamental des individus (enseignant ou étudiant) à une identité universitaire.

Liberté, perméabilité (*Durchlässigkeit*) et flexibilité sont les maîtres mots politiques utilisés pour accélérer la démocratisation du système d'enseignement secondaire en Allemagne, le nombre de lycéens ayant accès à l'enseignement supérieur étant passé de 6% à 35% en 20 ans. Parallèlement à l'absence d'un système d'admission sélectif, cette politique a amené un nombre considérablement plus élevé d'étudiants dans toutes les matières de tous les établissements, même si les gouvernements fédéraux ont créé de nouvelles écoles et agrandi les établissements existants.

Les plans d'étude et les emplois du temps fournis par chaque université à ses étudiants n'ont qu'une valeur relative, en particulier pour la période suivant l'examen intermédiaire (*Zwischenprüfung*) ou *Vorexamen*). Dans la réalité, très peu d'étudiants se trouvent au même niveau dans leurs études. Les

règlements concernant les études dans les établissements d'enseignement supérieur autorisent des écarts considérables par rapport au plan normal, que ce soit en termes de temps ou de matières choisies, de séminaires et de projets. Ceci peut aboutir à des carrières étudiantes extraordinairement longues, mais aussi à des parcours universitaires très particuliers.

L'introduction du système ECTS a été fortement recommandée par la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles des Länder (KMK) et la *Hochschulrektorenkonferenz* (la HRK ou association des universités et autres établissements d'enseignement supérieur) depuis plusieurs années. En septembre 2000, la KMK (*Kultusministerkonferenz*) a adopté les critères généraux nécessaires à l'introduction de systèmes de crédits. En concertation avec la HRK, la KMK a établi un système permettant de convertir les notes attribuées en vertu des procédures d'évaluation en notes ECTS.

Sur une recommandation de la KMK et de la HRK en 1999, le Supplément au diplôme est introduit progressivement pour tous les programmes depuis 2000. Afin d'alléger la charge administrative initiale des établissements d'enseignement supérieur, la HRK a mis à leur disposition un logiciel entièrement compatible pour le Supplément au diplôme, appelé *Diploma Supplement Deutschland* (DSD).

3 Identité de la profession d'urbaniste – organisations professionnelles

3.1 Le titre d'urbaniste reconnu dans certains Länder

La profession d'urbaniste est éventuellement protégée au niveau du Land. Ceci dépend de l'adhésion du Land à la convention Etat-Länder (*Bund-Länder-Vereinbarung*). Cette adhésion n'est pas systématique : ainsi le Baden-Württemberg a adhéré à cette convention mais pas le Land de Bavière ni celui de Berlin.

Cette protection se traduit par l'inscription à l'Ordre des architectes du Land (la « *Architektenkammer* »), section urbanisme, cette institution étant la seule institution qualifiante. Cette inscription ne peut se faire qu'après deux années d'expérience professionnelle en produisant des certificats d'une agence d'architecture ou d'urbanisme et par acceptation du dossier par l'Ordre. C'est uniquement après cette procédure que l'urbaniste a le droit de porter le titre et d'exercer en libéral.

Une des conséquences de cette différence entre les Länder est que, en l'absence de convention du Land, des diplômés en aménagement du territoire (« *Raumplanung* ») s'installent comme urbaniste sans détenir de diplôme en urbanisme proprement dit.

3.2 La Vereinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung (SRL)

La SRL, association allemande de planification urbaine, régionale et territoriale, n'est qu'une association professionnelle. Elle n'est pas habilitée à donner une qualification professionnelle quelconque en terme d'urbanisme. Elle dispose de plusieurs branches régionales : en Bade-Wurtemberg, en Bavière, à Berlin et Brandebourg, en Hesse-Rhénanie-Palatinat-Sarre, en Mecklenbourg et Poméranie, dans le Nord, en Rhénanie du Nord et Westphalie, en Saxe et Thuringe. A notre connaissance, la SRL ne produit aucune réflexions sur les questions de formation.

4 Réflexions sur la profession et la formation

Dans une brochure intitulée en anglais « *Professional Criteria for the Accreditation of Studies in Urban and Regional Planning* », l'ASAP (Confédération d'accréditation des études d'architecture et de planification) présente et commente les objectifs généraux de la formation, le contenu et la structure de cursus des programmes de formation, définit les programmes et structures des formations au niveau *Bachelor* et au niveau *Master*, les caractéristiques que doivent présenter les aspects pratiques des formations, ainsi que l'organisation des facultés, les caractéristiques des équipes d'enseignants et les installations dont ils doivent disposer.

L'ASAP est l'organisme d'accréditation pour les filières de formation en :

- architecture
- architecture d'intérieur
- architecture de paysage
- urbanisme et aménagement de l'espace
- et pour les domaines de spécialisation.

L'ASAP comprend des représentants des établissements d'enseignement supérieur, des représentants de la SRL (Association allemande des urbanistes) et de l'Ordre des architectes. L'ASAP débat actuellement la structure de la formation de base en planification ou aménagement.

Nous reprenons ci-dessous les parties de ce document cité plus haut concernant les objectifs des formations, la définition et l'organisation des programmes d'enseignement, ainsi que des éléments provenant d'articles d'universitaires enseignant dans les universités proposant des formations en planification et parus dans la revue allemande *Raumplanung* (n° 110).

4.1 Définition de la profession de planification urbaine/régionale

La conception urbaine et la planification régionale traitent de la création de structures dans les milieux urbains et ruraux, durables et viables dans l'avenir, mais aussi acceptées par les populations urbaines et rurales. L'habitat humain inclut son environnement local, régional et supra-régional. Toute planification se doit de prendre en compte le potentiel limité des moyens humains naturels de subsistance face au contexte d'un développement durable souhaité.

La mission de l'aménageur ou planificateur urbain et territorial consiste à questionner, améliorer, reformuler et consolider la qualité des conditions sociales, économiques, techniques et esthétiques dans une zone communale, régionale ou interrégionale donnée. La planification urbaine et territoriale ne se limite pas à l'étude et l'analyse des situations socio-spatiales ; à partir des connaissances acquises, elle essaye de saisir et de modeler les évolutions à venir.

La discipline de la planification urbaine et territoriale est influencée des problèmes de la société ; elle se renouvelle constamment à partir de la compréhension scientifique et politique des conditions et des logiques, à partir de la modification des possibilités économiques et techniques, ainsi qu'à partir des conséquences du développement spatial.

La planification urbaine/régionale est une entreprise permanente et à long terme. Ses activités sont déterminées par des méthodes de travail de type processus. La planification urbaine/régionale est non seulement régie par des déterminants économiques et culturels, mais aussi par des paradigmes, eux-même déterminés par les besoins sociaux, économiques, écologiques et humains du moment. Les méthodes de travail en planification urbaine/régionale comprennent :

- l'analyse des contextes spatiaux par des facteurs scientifiques (théoriques) et cognitifs (réflexifs),
- la conception et la création de propositions structurantes (qui nécessitent des facultés créatives, de mise en réseau et constructives, fondées sur une méthodologie scientifique),
- la communication avec les citoyens et les hommes politiques concernés par et engagés dans le processus de planification.

Ceci entraîne l'établissement de relations ciblées spécifiques entre les éléments conceptuels individuels et une vision des développement potentiels futurs, et leur adaptation à différentes zones et échelles de planification.

Les missions de planification urbaine et territoriale sont exercées dans divers secteurs :

- dans le secteur public (notamment au niveau des communes, des associations de communes, des cantons, des institutions et administrations des Länder et de l'Etat, des entreprises publiques, institutions scientifiques de recherche, etc.)

Dans la mesure où la planification urbaine et territoriale relève de la compétence de l'administration publique à tous les niveaux, la plupart des aménageurs travaille en tant qu'employé ou fonctionnaire des communes, des cantons, des agences régionales et des administrations des Länder et de l'Etat.

Une carrière de fonctionnaire nécessite généralement une formation supplémentaire de deux ans et demi de l'administration publique (2^{ème} examen de l'Etat).

- dans le secteur privé, notamment dans des agences d'urbanisme et des organismes de logements, dans des fédérations, des associations (ordres et syndicats professionnels, organisations pour la protection de la nature), dans des cabinets de conseils (notamment conseil auprès des locataires), des institutions privées de recherche et les médias.

4.2 Objectifs généraux de la formation

Du fait des nombreux différents aspects et sujets abordés par la planification urbaine/régionale, l'étude de ces disciplines peut mener à différents niveaux de diplôme et de qualifications professionnelles.

La faculté de prendre en considération et de réaliser un équilibre entre l'éventail des différents facteurs concernés présuppose la connaissance approfondie des mécanismes sociaux dominants et, en particulier, la capacité de traduction de cette connaissance en perspectives appropriées de

planification, dans les limites des développements scientifiques et techniques et face aux contextes des conditions économiques, culturelles et sociales.

Un pré-requis de la planification urbaine/régionale est le besoin collectif d'une harmonisation des différents intérêts présents dans la société. Ceci fait de la planification l'instrument d'une politique visant un consensus social et l'émergence d'aussi peu de conflit que possible dans le cours des développements régionaux. Etre capable d'identifier et de peser les différents intérêts présents constitue une part importante de la qualification d'un planificateur ou aménageur urbain ou régional, une qualité à laquelle doit le préparer tout programme de formation.

Les qualifications et compétences importantes pour agir en planification urbaine ou régionale sont :

- la sensibilité aux conditions sociales et urbaines ou régionales existantes et la capacité d'estimation des effets d'interaction entre l'environnement construit et une société en constante transformation,
- une capacité de réflexion holistique et stratégique et d'unification de positions économiques, sociales, culturelles et écologiques divergentes en un seul « réseau » sans pour autant négliger des intérêts fondamentalement légitimes,
- une approche multidisciplinaire en étant capable d'appliquer et d'avoir une compétence de spécialiste,
- une capacité de réflexion conceptuelle créative et des sensibilités esthétiques permettant d'identifier les caractères positifs d'un développement qui ont été actifs et productifs dans une culture urbaine ou une identité régionale riche en traditions, et qui peuvent être approfondis (de ce point de vue, il est important que les aménageurs soient capables d'évaluer les détails dans leurs contextes),
- la faculté de « préparer le terrain » méthodiquement pour des décisions, c'est-à-dire identifier et structurer les problèmes tout en réduisant leur complexité, et mesurer les différents objectifs et intérêts en jeu,
- avoir un talent de communication afin de pouvoir exprimer et véhiculer des données et des idées complexes aussi bien par l'écriture, verbalement ou graphiquement, et de pouvoir favoriser la résolution de conflits et le consensus entre différents objectifs et demandes sectoriels,
- une compétence de coordination dans la mise en œuvre des concepts et solutions de planification avec une vision des résultats dans le temps,
- une capacité d'auto-analyse critique de ses propres activités ainsi que la capacité à assumer une responsabilité et à acquérir des compétences dans un nouveau champ d'activité.

En plus de ces compétences et capacités de base, les futurs planificateurs ou aménageurs doivent apprendre à maîtriser les différentes formes de relations publiques, comment activer et inclure des experts et des citoyens dans des projets de planification, et comment les présenter. Les étudiants doivent acquérir des capacités managériales et apprendre (au moins théoriquement) comment diriger une équipe multidisciplinaire.

Les standards correspondant au profil ci-dessus de compétences, connaissances et capacités sont toujours susceptibles d'évoluer et doivent donc être développés plus avant afin de satisfaire les défis sociétaux de demain.

4.3 Contenu et structure du cursus du programme de formation

4.3.1 Sujets et compétences

Le changement du contexte professionnel a déjà engendré des réformes importantes afin d'adapter la formation à la pratique professionnelle qui est elle-même de plus en plus complexe. Progressivement, l'exercice professionnel se déplace de la fonction publique vers un exercice privé, mais aussi dans des structures d'aménagement semi-publiques (PPP, partenariat public-privé). De nouvelles préoccupations émergent comme le management et le « *monitoring* » de projet (suivi de projet dans le temps), la concertation entre les professionnels et les habitants, ou encore la médiation des processus d'aménagement.

La planification urbaine/régionale agit à différents niveaux qui nécessitent une approche générale, holistique. C'est uniquement en les considérant dans leur intrication que les planificateurs ou aménageurs peuvent aboutir à des solutions globales. Ceci concerne en particulier les niveaux spatiaux, instrumentaux, sectoriels et méthodologiques des procédures.

Les programmes de formation doivent donc chercher à proposer une large base de connaissances scientifiques et techniques ainsi que des études approfondies des tâches fondamentales de planification urbaine ou régionale, afin de permettre aux futurs professionnels de rapidement maîtriser des champs d'activité en constante évolution.

Les programmes de formation doivent être porteurs des connaissances et des compétences qui permettront de traiter les problèmes pratiques de manière scientifique et méthodique. Ils devront aussi être capables de développer des aptitudes au travail en équipe pour leur permettre de coopérer avec les autres parties prenantes des processus de planification et de présenter leur travail et leurs idées de manière convaincante.

Les cours doivent former les étudiants :

- à l'évaluation de manière correcte et adéquate des conditions de vie, de travail et d'environnement de toute zone,
- à l'application de mesures adaptées pour la mise en œuvre de projets et programmes d'aménagement,
- à la coopération dans la mise en œuvre de ces projets,
- à l'invitation à la participation de ceux qui sont concernés et affectés par ces projets,
- et – « *last but not least* » – à la résolution de problèmes de zonage urbain et de planification régionale par la conception de plans spécifiques.

4.3.2 Niveaux d'activité relativement au lieu et aux outils

La planification urbaine/régionale comprend un large spectre de tâches de coordination et de structuration, depuis le zonage local (développement de plans pour un territoire communal) jusqu'à la planification nationale et même internationale en passant par la planification régionale. La combinaison de ces diverses tâches et de ces différents niveaux de planification produit une grande variété de spécialisations professionnelles dans ce domaine. Chaque département d'université

enseignant ces sujets doit donc s'assurer que le programme de formation proposé permet aux diplômés de maîtriser des tâches de planification complexes dans leur exercice professionnel.

Ce large domaine, couplé aux différents talents et intérêts des étudiants et aux exigences du marché du travail, rend non seulement bienvenu, mais aussi nécessaire pour les universités de définir certaines priorités. Toutefois, le large spectre des activités professionnelles possibles dans la planification urbaine ou régionale ne constitue pas une base de distinction des programmes de formation de *Bachelor* et de *Master*.

En Allemagne, l'urbanisme et le zonage sont, par exemple, fortement ancrés entre l'échelle spatiale des bâtiments individuels et les groupes de bâtiments et le niveau communal/municipal des aménagements urbains et des espaces publics, alors que la planification régionale concerne des contextes et des territoires plus larges, et possède alors une dimension plus politique. De plus, les processus de planification urbaine/régionale à différents niveaux sont toujours fortement engagés dans une approche intégrative et holistique qui doit être menée en réunissant des contributions d'aménageurs spécialisés.

4.3.3 Contenus principaux des programmes de formation

La liste ci-dessous donne les sujets et groupes de sujets typiques du caractère interdisciplinaire des programmes de formation en planification urbaine/régionale éligibles à une accréditation par l'ASAP. Ces sujets représentent les compétences professionnelles centrales qui peuvent toutefois être modifiées ou complétées si ou quand cela est justifié par le profil professionnel particulier d'un cursus.

A. Fondements de la planification urbaine/régionale, incluant les connaissances fondamentales dans des matières individuelles,

- Histoire du développement des groupements humains, planification urbaine/régionale
- Histoire architecturale et urbaine, préservation des monuments,
- Fondements économiques de la planification urbaine/régionale,
- Sociologie urbaine et régionale,
- Fondements écologiques de la planification urbaine/régionale,
- Structure et mélange d'utilisations et localisations, systèmes d'infrastructure (théorie de l'utilisation des sols et du zonage),
- Espace urbain, espaces libres et paysage (topologie),
- Fondements de l'urbanisme (conception urbaine)
- Fondements des technologies de l'information et de la communication,
- Fondements des aspects légaux (droit public et privé),
- Politique et administration,
- autres matières.

B. Conceptions, procédures et instruments de planification urbaine/régionale,

- Développement régional européen,
- Instruments et procédures de planification formels et informels,
- Développement régional et fédéral, planification régionale,
- Planification de développement urbain, zonage,
- Planification des quartiers urbains et villages,
- Planification et législations environnementales, codes cadastraux

- Plans de masse ou de zonage, plans de développement,
- Logement,
- Logement et marché immobilier,
- Financement de projet et gestion des coûts,
- Planification des bâtiments et lieux de travail industriels,
- Evaluation environnementale stratégique,
- Planification régionale incluant la protection de l'environnement,
- Infrastructures techniques: circulation, approvisionnement en eau et en énergie, assainissement et collecte des déchets, réseaux de télécommunications,
- et autres sujets.

C. Méthodes de planification urbaine/régionale et sujets connexes

- Méthodologie de conception et de planification,
- Statistiques et traitement de données,
- Techniques de dessin, présentation et communication de projets de planification,
- Techniques de travail scientifique,
- Processus de planification, médiation et négociation,
- Contrôle de procédures et de processus,
- Procédures de prise de décision, participation des citoyens,
- Recherche sociologique empirique,
- Techniques d'analyse économique et sociologique, évaluation et pronostic,
- Cartographie, lecture de photographies aériennes,
- Systèmes d'information et de communication,
- CAO et SIG en planification urbaine/régionale,
- et autres sujets.

D. Théories et modèles

- Théorie et modèles de planification urbaine,
- Théorie et modèles de planification régionale,
- Théorie et modifications en développement territorial,
- Déterminants des développements territoriaux,
- Processus de prise de décision en planification urbaine/régionale,
- et autres sujets.

E. Projets pratiques d'étudiants

Pour qu'un programme de formation universitaire en planification urbaine/régionale soit complet et propose aux étudiants l'approche et les compétences interdisciplinaires inhérentes à la nature du champ professionnel, il doit comporter une forme particulière de formation caractérisée par des projets d'études. Par leurs liens avec les problèmes, processus et actions pratiques, ces projets possèdent un caractère prioritaire dans le cursus.

Les projets obligent les étudiants à travailler indépendamment, par apprentissage à travers la recherche, et sont particulièrement adaptés aux groupes d'étudiants. A travers le travail de projet, les étudiants développent leurs capacités de travail en équipe, apprennent comment coordonner des efforts, endossent des rôles, traitent les conflits, contrôlent et dirigent les

projets et travaillent en direction d'un consensus. Ils développent des solutions à des problèmes complexes de planification avec des acteurs et des personnes différentes placés à différents niveaux.

A travers le travail de projet, les étudiants développent des projets d'urbanisme et de planification régionale en appliquant à la fois leurs capacités créatrices dans la mise en forme d'espaces et de territoires, et leurs connaissances théoriques.

Les projets sont suivis et supervisés par les enseignants et constituent la meilleure manière pour les étudiants, et cela très tôt dans leurs études, de tester leurs connaissances et compétences nouvellement acquises, et d'apprendre ce que signifie la coopération dans le travail en équipe et la réflexion en termes interdisciplinaires. La formation en méthodes de travail orientées par les ressources et en capacités de communication peut être obtenue à travers cette forme d'enseignement. De plus, les projets d'études ouvrent de multiples opportunités de coopération avec le milieu de la pratique professionnelle.

F. Cours facultatifs (pour l'acquisition de connaissances approfondies).

Dans le contexte de la création de leurs profils particuliers, les universités doivent proposer des sujets prioritaires en combinaison raisonnée avec les sujets de base. Ces priorités peuvent prendre la forme de la diversification (détailler les sujets fondamentaux ou les compléter par d'autres). Par exemple : architecture paysagère, gestion régionale ou planification environnementale. Les priorités peuvent aussi être définies en référence au contexte examiné, par exemple à propos des pays étrangers (Etats membres de l'UE, pays en développement).

4.3.4 Objectifs et organisation des programmes de Bachelor

- **Objectifs du programme**

Les diplômés de *Bachelor* qualifient les étudiants pour des emplois en planification urbaine et zonage, mais aussi dans certains domaines de la planification régionale, et sont nécessaires pour suivre les programmes de *Master* en planification urbaine/régionale.

- **Organisation du programme**

Le programme de *Bachelor* est constitué d'un cours complet et fondamental pour l'obtention d'un diplôme qualifiant pour une carrière professionnelle. Face au contexte de profils de qualification évolutifs, il cherche à donner aux étudiants un bon bagage de connaissances générales dans le domaine, de compétences méthodologiques et de qualifications fondamentales. Les diplômés de *Bachelor* certifient que les étudiants sont capables de travailler en utilisant des méthodes scientifiques et, notamment, d'appliquer de telles méthodes et des résultats de recherches à des domaines particuliers de l'activité de planification urbaine/régionale.

A l'université, on enseigne aux étudiants les bases de la planification urbaine/régionale et comment utiliser les ressources méthodologiques et techniques disponibles. On leur expose une introduction approfondie des tâches et théories complexes du domaine. De plus, les cours de *Bachelor* donnent également un aperçu général de toutes les diverses activités et informations sur les différentes étapes de la planification et autorités concernées.

On apprend aux étudiants à appliquer les méthodes et connaissances acquises à des projets spécifiques sans négliger le contexte global.

Pour que les étudiants soient capables de mener à bien un programme de *Bachelor* dans le temps imparti, le cursus doit proposer des profils de base clairement définis. Les différents cursus doivent être liés à une ou plusieurs spécialisations professionnelles, avec référence avec les principales caractéristiques des sujets. Les programmes de *Bachelor* doivent être structurés de manière à ne pas anticiper les modules des programmes de *Master*.

- **Exigences pour l'accréditation**

Les programmes de *Bachelor* éligibles à l'accréditation doivent offrir des connaissances méthodologiques et théoriques et des compétences applicables dans la pratique, mais aussi des qualifications dans divers domaines de la planification urbaine/régionale. Des exercices pratiques, permettant aux étudiants de maîtriser les technologies modernes de l'information et de planification, constituent une part essentielle de ce programme de formation.

- **Projet/rapport de diplôme**

Le projet de diplôme de *Bachelor* doit résoudre un problème donné dans un sujet ou champ professionnel donné. Un diplôme de *Bachelor* est une qualification professionnelle certifiant que les diplômés ont acquis les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires au travail en planification urbaine ou régionale, ou au suivi d'un programme de *Master*.

4.3.5 Objectifs et organisation des programmes de Master

- **Objectif du programme**

Un diplôme de *Master* en planification urbaine et/ou régionale doit qualifier les diplômés pour des postes de responsabilité à tous les niveaux du domaine et leur permettre, dans leur travail, de s'engager eux-mêmes et prendre en compte tous les facteurs relatifs à la conception, à la technologie, à l'économie et à l'écologie dans les développements urbains et régionaux. Le programme de *Master* prépare aux activités dans l'administration publique et dans la recherche, ainsi que dans les bureaux privés de planification ou de promotion.

- **Structure du programme**

En général, un diplôme de *Bachelor* est la condition nécessaire pour commencer un diplôme de *Master*. En se fondant sur les bases, méthodes et connaissances scientifiques d'un programme de *Bachelor*, les cours du *Master* sont conçus pour approfondir ces connaissances et les compléter par des spécialisations mais aussi par une compétence de recherche et développement. Les cours de *Master* peuvent se donner comme priorités des applications pratiques ou la recherche.

Les programmes de *Master* proposent aussi des matières facultatives et des cours de « consolidation » pour une connaissance approfondie. En particulier, les programmes de *Master* prennent en compte la complexité des sujets qui doivent être traités en planification sectorielle et régionale. Les connaissances et compétences fondamentales certifiées par le diplôme de *Bachelor*, les connaissances dans les différentes matières, les niveaux et instruments de

planification ainsi que les niveaux de planification sectorielle et les domaines de planification spécialisés sont renforcés et étendus au cours du programme de *Master*.

Si les étudiants souhaitent acquérir des qualifications supplémentaires ou définir des priorités personnelles pour leurs carrières d'aménageurs urbains et/ou régionaux, ils doivent être soutenus dans cette démarche. De plus, les projets ont une importance et une valeur importante dans le cursus du *Master*.

- **Exigences pour l'accréditation**

Les programmes des études de *Master* en planification urbaine/régionale doivent former les étudiants à l'analyse de projets complexes, à la réflexion critique et au développement de solutions, à la réflexion conceptuelle et à l'action. De plus, les programmes des cours de *Master* doivent aussi développer des compétences interdisciplinaires, analytiques et méthodologiques, conceptuelles et créatives, et de communication.

Les principales qualifications associées à un diplôme de *Master* correspondent à celles évoquées plus haut.

- **Projet/rapport de diplôme**

Le rapport soumis pour le diplôme de *Master* est un travail scientifique indépendant dont l'objet est de prouver que les candidats traitent avec compétence les commandes complexes dans le domaine de la planification urbaine/régionale en appliquant les méthodes et théories qu'ils ont apprises. Un diplôme de *Master* est le pré-requis pour l'acquisition de qualifications universitaires plus élevées (thèse de doctorat).

4.3.6 Conditions d'admission

Les critères d'admission des étudiants aux cours de *Bachelor* sont conformes aux critères définis dans les lois concernées de chaque Etat allemand. Comme indiqué ci-dessus, les candidats à un cours de *Master* doivent tout d'abord avoir obtenu un diplôme de *Bachelor* et, dans certains cas fonction des propres règles de l'université, passer aussi un examen d'aptitude. Celui-ci peut être simplement une évaluation des notes obtenues auparavant par l'étudiant, ou bien un véritable examen. Des titulaires d'un diplôme supérieur au *Master* peuvent aussi être admis pour suivre un *Master*.

La nouvelle organisation des cursus rend possible la combinaison très flexible de cours fondamentalement différents, même suivis dans différents types d'université. Ceci signifie en principe que des titulaires de *Bachelor* dans d'autres sujets peuvent aussi poursuivre leurs études par un *Master* en planification urbaine/régionale.

4.3.7 Examens d'aptitude

Les universités sont en droit d'organiser des tests et évaluation d'aptitude avant que les étudiants ne commencent un cours de *Bachelor* ou de *Master* afin de s'assurer que les étudiants possèdent le potentiel nécessaire pour suivre avec succès les programmes de formation. Les règles concernant les procédures de test sont de la responsabilité de l'université d'inscription, éventuellement en accord avec l'université dont vient l'étudiant.

4.3.8 Modules d'enseignement et ECTS (European Credit Transfer System)

Le nouveau système a été conçu pour favoriser l'internationalisation de l'enseignement universitaire. C'est pourquoi les demandes de modules d'enseignement et l'accréditation des programmes d'enseignement selon le système européen de transfert de crédits (ECTS) font partie des critères généraux d'accréditation. Les modules d'enseignement doivent définir un minimum de qualifications et développer des blocs d'enseignement articulés ensemble de manière logique. Des points de crédit doivent être affectés à chaque module d'enseignement.

4.3.9 Programmes de Master en post-graduate

Les programmes d'enseignement de *Master* en *post-graduate* sont validés selon les mêmes critères que les programmes de *Master* venant après des programmes de *Bachelor*.

5 Les formations en urbanisme ou planification urbaine

Comme dans d'autres pays, il existe une différence entre urbanisme ou conception urbaine (*Stadtbaukunst* en allemand) d'un côté, et planification urbaine (*Stadtplanung* en allemand) de l'autre.

Des formations comportant une composante d'urbanisme ou consacrées à la planification urbaine sont proposées dans les deux filières de l'enseignement supérieur, *Fachhochschule* d'un côté (formation de 4 ans), universités, *Technische Universität* et *Technische Hochschule* de l'autre (formations de 5 à 6 ans), avec une couleur plus opérationnelle pour les premières. Il est rare qu'un ingénieur diplômé d'une FH fonde sa propre agence ou exerce en indépendant. Il sera plutôt employé dans une agence ou dans les collectivités locales, mais avec un niveau moindre de celui des diplômés de la seconde filière.

Le « *Stadtbaukunst* » signifie « art de construire les villes » ; son enseignement est généralement intégré à celui de l'architecture, présent parmi les matières enseignées pendant le premier et le deuxième cycle de la formation d'architecte. Il peut aussi être le sujet d'une spécialisation pour la formation d'ingénieurs architectes-urbanistes. Par ailleurs, l'urbanisme peut aussi apparaître dans une formation universitaire de sociologie avec une spécialisation en sociologie urbaine, donc un parcours universitaire spécialisé.

De l'autre côté, la « *Stadtplanung* » regroupe planification urbaine, aménagement, management urbain. Elle peut faire l'objet de formations spécifiques, mais aussi être présente dans l'enseignement de l'architecture ou de l'urbanisme, ou encore être une spécialisation dans les facultés d'architecture.

On peut observer que l'ASAP, l'organisme d'accréditation, recense nettement plus d'établissements proposant des cursus en planification (dans ses divers spécialités et thèmes) que d'établissements proposant des cursus en architecture.

Comme on pourra le voir, certains établissements d'enseignement supérieur, notamment la Faculté d'Architecture, Planification urbaine et Planification du Paysage de l'Université de Kassel, organisent leur formation de manière à ne pas dissocier totalement ces formations. Cette faculté propose en effet des formations suivant trois orientations : architecture, planification urbaine et urbanisme. La première partie du cursus est commune aux trois orientations. Puis, certains cours restent communs pendant

les années de spécialisation qui suivent, et, aspect particulièrement notable et intéressant, des projets sont même effectués en commun par les étudiants des trois spécialités, de manière à développer l'aptitude au travail en équipe et dans un contexte multidisciplinaire.

Il faut aussi mentionner les formations gouvernementales, équivalentes à des formations de troisième cycle, d'une durée de 2 ans et demi et formant des urbanistes hauts fonctionnaires (au niveau du gouvernement fédéral, des gouvernements des Länder ou des villes), donc destinés à des postes essentiellement stratégiques, voire politiques (ils sont engagés, non seulement sur leurs compétences, mais, dans certains cas, suite à un entretien avec les élus).

5.1 Les contextes de formation

En Allemagne, urbanisme et planification urbaine sont le plus généralement enseignés dans des facultés d'architecture ou de génie civil. Précisons qu'une faculté de génie civil peut abriter la formation en architecture en proposant différentes orientations, par exemple génie civil, architecture, planification.

D'une manière générale, on peut parler d'une prépondérance de la notion d'ingénierie puisque les architectes allemands sont en fait des ingénieurs-architectes, de même pour les urbanistes ou les planificateurs ou aménageurs.

5.2 Cours complets et spécialisations

L'urbanisme (*Stadtbau*) est présent dans l'enseignement de l'architecture et peut être une spécialisation à partir du deuxième cycle des études. En l'occurrence, pour les formations identifiées et présentées ci-après, il s'agit du deuxième cycle selon l'ancienne organisation de l'enseignement supérieur, ce qui signifie que la spécialisation commence en troisième année et dure trois ans.

Du côté de la planification, les formations proposées commencent dès le premier cycle et sont donc organisées sur 5 ans pour les universités et 4 ans pour les universités de sciences appliquées (*Fachhochschule*).

5.3 Formations en urbanisme

5.3.1 Diplôme d'architecture – spécialisation en urbanisme – Technische Universität München – Faculté d'architecture

- **Adresse Internet**

<http://www.arch.tu-muenchen.de>

- **Durée des études**

Le *Grundstudium* se termine en principe par un pré-diplôme au bout de 4 semestres et le *Hauptstudium* par un travail de diplôme au bout de 10 semestres. Des cours d'urbanisme et de planification régionale apparaissent à partir du 4ème semestre.

- **Spécialisations et matières enseignées**

Pour le *Hauptstudium*, trois spécialisations sont proposées :

- Conception et création,
- Conception et technique de construction
- Conception et urbanisme

Pour chacune de ces spécialisations, plusieurs matières sont proposées. Pour « **conception et urbanisme** », ces matières sont :

- Aménagement de l'espace
- Aménagement de l'espace et aménagement du paysage
- Planification de structure d'établissement dans les quartiers, la ville, la banlieue
- Urbanisme et planification régionale
- Construction de logements et économie de l'habitat

Des matières complémentaires sont également proposées dans le domaine de la planification. (Urbanisme, Planification régionale, Construction pour les personnes âgées et handicapées, Sociologie urbaine et de l'habitat, Stratégie et évolution de la planification urbaine, Urbanisme et développement urbain, Planification du développement au niveau de la planification régionale, etc.)

5.3.2 Architektur und Städtebau (architecture et urbanisme) – Universität Dortmund – Faculté de Génie civil

- **Adresse Internet**

<http://www.uni-dortmund.de/> - <http://www.bauwesen.uni-dortmund.de/>

La faculté de génie civil (*Bauwesen*) propose les orientations suivantes :

- Architecture et Urbanisme
- Ingénierie de la construction
- Production du cadre bâti et Economie de la construction

Les diplômes délivrés sont des diplômes d'ingénieur dans l'une de ces trois matières (architecture, ingénierie de la construction, production et économie de la construction). Certaines matières sont communes à ces trois formations.

Dans l'orientation « **Architecture et Urbanisme** », les domaines abordés sont :

- Conception et urbanisme
- Conception et théorie de la construction
- Conception et construction industrielle
- Conception et construction
- Conception, espace et milieux
- Histoire de la construction
- Entretien du patrimoine et recherche en construction
- Architecture climatique
- Techniques de construction

- **Plan des études**

Au premier semestre,

les matières enseignées sont la construction et le projet, la physique de la construction, les matériaux de construction, la géométrie descriptive, les méthodes de représentation, l'introduction à l'habitat et à l'urbanisme, l'introduction à l'architecture et au projet, les bases de la statique et de la mesure, l'histoire de la construction et de l'architecture, la construction de structures porteuses.

Au second semestre :

la construction et le projet, la physique de la construction, les matériaux de construction, la géométrie descriptive, l'introduction à l'habitat et à l'urbanisme, l'introduction à l'architecture et au projet, la conception et l'espace intérieur, les bases de la statique et de la mesure, l'histoire de la construction et de l'architecture, les équipements techniques de la construction, la construction de structures porteuses.

Au troisième semestre :

l'industrie de la construction, la construction et le projet, l'économie et la législation de la construction, les méthodes informatiques, l'introduction à l'urbanisme et au projet d'urbanisme, la conception et l'espace intérieur, l'histoire de la construction et de l'architecture, les méthodes de planification de la construction, le projet, les équipements techniques de la construction, la construction de structures porteuses.

Au quatrième semestre :

l'industrie de la construction, la construction et le projet, l'économie et la législation de la construction, les méthodes informatiques, l'urbanisme et le projet, la conception et l'espace intérieur, l'histoire de la construction et de l'architecture.

Le cinquième semestre

est principalement consacré aux projets qui apparaissent à partir du troisième semestre et sont présents jusqu'à la fin de la formation (huitième semestre)

Au sixième semestre,

les matières enseignées sont : l'entretien des monuments, le projet d'urbanisme.

Au septième semestre :

planification de la construction, projet d'urbanisme.

5.3.3 Ingénieur architecte – Option urbanisme – Fachhochschule Frankfurt/Main

- **Adresses Internet**

<http://www.fh-frankfurt.de>

http://www.fb1.fh-frankfurt.de/root_01/index.html

L'université de sciences appliquées de Francfort propose une formation de base en architecture de 4 ans comprenant un semestre pratique. Cette formation se décompose en 3 premiers semestres de formation générale de base (*Grundstudium*) suivie d'un cycle de 5 semestres (*Hauptstudium*)

proposant le choix entre une option architecture et une option urbanisme (*Städtebau*). Le semestre pratique est en général le cinquième semestre et fait donc partie du *Hauptstudium*.

- **Structure des études : durée, organisation, diplôme**

La durée normale des études est de huit semestres, organisés en : un *Grundstudium* de trois semestres (du 1er au 3ème) et un *Hauptstudium* de cinq semestres (du 4ème au 8ème) qui propose des spécialisations en architecture ou en urbanisme.

- **Matières enseignées**

Lors du *Grundstudium* sont enseignées les matières et compétences scientifiques, créatrices et techniques, et un projet de construction est réalisé. Le *Grundstudium* se termine par l'obtention du pré-diplôme (*Vordiplom*). Le *Hauptstudium* permet d'approfondir les connaissances acquises lors du *Grundstudium*, tout en menant des travaux de planification et de création. Le cinquième semestre est consacré à la pratique professionnelle par des expériences dans le monde du travail en relation avec les enseignements suivis à l'école.

L'enseignement du *Grundstudium* comprend les matières suivantes : Histoire de la construction et de l'architecture, Dessin technique, construction de maquettes et CAO, Géométrie descriptive, Dessin, Arts plastiques, Fondements de la création, Construction, Physique et matériaux de la construction, Structures porteuses, Techniques de construction, Urbanisme, Industrie du bâtiment, Projet constructif, Matières facultatives (dans le domaine de l'économie, du droit et de la société), etc.

L'enseignement du *Hauptstudium* (semestre 4 à 8), option architecture, comprend les matières suivantes : Histoire de la construction et de l'architecture, Dessin, Construction, Techniques de construction, Urbanisme, Industrie du bâtiment, Projet de construction, Architecture d'intérieur, Matières facultatives (dans le domaine de l'économie, du droit et de la société), Création improvisée, Travail de diplôme.

Pour l'option urbanisme, outre des enseignements concernant l'histoire, les techniques et l'industrie de la construction, les matières apparaissent : Rénovation urbaine, Planification de développement urbain, Projet d'urbanisme

- **Passage vers une Université ou une Kunsthochschule**

Le titulaire d'un diplôme peut poursuivre ses études dans une université ou une *Kunsthochschule*. Dès la fin du *Grundstudium* atteint avec de bonnes notes, une équivalence de niveau peut être obtenue, permettant de s'inscrire dans des cursus d'une université ou d'une *Kunsthochschule* du Land de Hesse.

5.4 Formations en planification urbaine

5.4.1 Ingénieur en Stadtplanung – Technische Universität Hamburg-Harburg

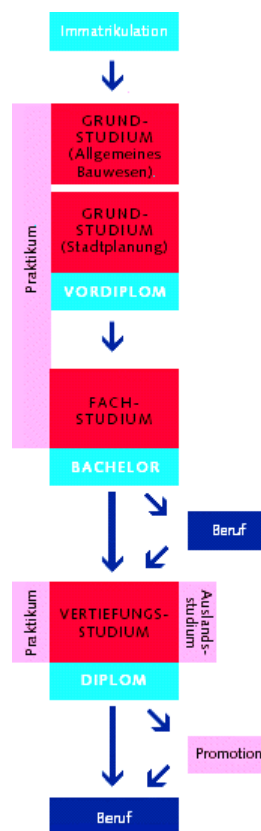
- **Adresse Internet**

<http://www.tu-harburg.de>

Le département de génie civil et technique environnementale de l'université de Hambourg-Harburg propose un premier cycle de formation de 4 semestres sanctionné par un *Vordiplom*, notamment en génie civil et en planification, suivi d'un second cycle (*Hauptstudium*) qui comprend des matières obligatoires (principalement consacrées à la construction, aux techniques de construction, à la construction d'ouvrages) et trois matières optionnelles à choisir entre neuf, dont une de planification urbaine, spatiale et des transports.

- **Déroulement des études**

Comme l'indique le schéma ci-dessous, les études en planification urbaine à l'Université Technique de Hamburg-Harburg sont en principe organisées en 10 semestres, y compris une période pratique, qui se décomposent en quatre semestres de *Grundstudium*, deux semestres d'examens et de travail de diplôme (pour l'obtention du *Bachelor of Science*), trois semestres d'études de spécialisation et un semestre de travail de diplôme.



- **Grundstudium**

Les deux premiers semestres du *Grundstudium* se déroulent dans un cadre d'un système d'études intégré sous le titre « *Allgemeines Bauwesen* » (ABW, construction générale). Ces deux semestres proposent d'une part les premières notions d'urbanisme et des éléments de spécialisation. Sont ainsi enseignées diverses matières comme la planification, la construction, etc.

Après les premiers semestres, les étudiants peuvent choisir entre d'un côté la planification urbaine et de l'autre côté le génie civil et la technique de l'environnement au sein de la TUHH. Le choix pour des études d'architecture implique le passage à la *Hochschule für Angewandte Wissenschaften* (HAW) ou à la *Hochschule für bildende Künste* (HfbK).

Au cours du troisième et du quatrième semestre, les études se concentrent sur la planification urbaine et les connaissances liées à cette discipline. Le *Vordiplom* est organisé au quatrième semestre.

- **Hauptstudium**

Les deux premiers semestres de Hauptstudium sont consacrés à l'obtention du Bachelor (6ème semestre). Comme spécialisation, les étudiants ont le choix entre les deux options suivantes :

- Gestion de planification et développement de projet,
- Ville, environnement et infrastructure

Les études de spécialisation sont sanctionnées par un diplôme d'ingénieur. Les étudiants en architecture ayant choisi une orientation en urbanisme à la *Fachhochschule* de Hambourg peuvent, après l'obtention de leur diplôme, poursuivre des études d'urbanisme à la TU de Hambourg-Harburg

- **Débouchés**

Agences de planification privées, entreprises, associations, service public, enseignement et recherche.

- **Domaines d'activité dans les agences, entreprises et associations privées**

- Activité d'expertise
- Projet et conduite de projet
- Facility management et gestion immobilière
- Développement de quartier
- Rénovation urbaine
- Planification d'infrastructure et réseau de transports
- Ecologie urbaine et planification environnementale

- **Domaines d'activité dans les services publics**

- Service de planification urbaine
- Services de planification régionale et territoriale
- Société de rénovation urbaine et de développement territorial
- Enseignement et recherche dans l'enseignement supérieur ou dans d'autres organismes

5.4.2 Ingénieur en planification spatiale – Universität Dortmund – Faculté de Planification Spatiale

- **Adresses Internet**

<http://www.uni-dortmund.de/> - <http://www.raumplanung.uni-dortmund.de/>

La faculté de Planification Spatiale (*Raumplanung*) de l'université de Dortmund propose une formation d'ingénieur en planification spatiale en 9 semestres.

- Le *Grundstudium* comprend les 7 matières suivantes :
 - Fondements sociologiques de la planification spatiale
 - Fondements économiques de la planification spatiale
 - Fondements de la planification urbaine, régionale et territoriale
 - Urbanisme et constructions urbaines
 - Législation foncière
 - Fondements en écologie et en protection de l'environnement
 - Fondements en techniques des systèmes en planification spatiale

Le *Grundstudium* comprend un pré-diplôme préparé pendant deux semestres et deux projets en urbanisme.

- Le *Hauptstudium* est consacré à l'approfondissement des connaissances et compétences acquises lors du *Grundstudium* et permet de développer des spécialisations. En dehors des matières figurant aussi à l'examen final, les matières suivantes sont proposées :
 - Technique et théorie de la planification et de la décision
 - Théories et modèles du développement spatial
 - Méthodes, procédés et instruments de la planification spatiale
 - Création urbaine et entretien du patrimoine
 - Habitat
 - Planification des transports
 - Economie de l'eau, de l'énergie et des déchets
 - Planification territoriale
 - Théorie et technique des systèmes en planification spatiale

5.5 Formations mixtes ou présentant des parties communes

5.5.1 Urbanisme et planification urbaine – Bauhaus Universität Weimar

- **Adresse Internet**

<http://www.uni-weimar.de/>

La faculté d'architecture de l'université de Weimar propose :

- un diplôme d'ingénieur architecte en 5 ans abordant la planification urbaine et
- un *Master of Science* en urbanistique européenne en 2 ans en 3ème cycle.

Le cursus en « *Urban and Regional Planning* » est en cours de préparation pour les études principales (*Hauptstudium*).

1. Ingénieur architecte

- ***Grundstudium***

Les études fondamentales (*Grundstudium*) en 4 semestres sont consacrées aux connaissances fondamentales ainsi qu'à un aperçu général des connexions et des compétences dans les divers tâches des architectes. Les domaines suivant sont abordés :

- Représentation et conception
- Construction, ingénierie et finition de bâtiment

- Planification de la construction
- Planification urbaine
- Dessin

Ces études fondamentales se terminent par l'examen de diplôme préliminaire.

- **Hauptstudium**

L'objectif des études principales (*Hauptstudium*) est l'intensification et l'approfondissement des connaissances, compétences et expertise dans le domaine de l'architecture et du développement urbain. Les études principales sont sanctionnées par le Diplôme.

- **Dessin**

Le travail de dessin est le centre de la formation à l'architecture. La qualification en dessin mérite une attention particulière. Au cours du cursus, neuf projets de dessin, y compris le projet de diplôme final, doivent être effectués.

2. Postgraduate Master in European urban studies

- **Objectif**

Le but est de former des experts multidisciplinaires, « soigneurs de villes » pour le monde urbain et disposant de capacités de conception critique, planification, universitaire et de médiation.

- **Caractéristiques remarquables**

L'orientation internationale (anglo-allemand, contacts internationaux avec l'industrie et la pratique), nature interdisciplinaire (conception urbaine intégrée, histoire de la ville, développement de projet, sociologie urbaine, planification régionale et législation en planification).

- **Durée des études**

Les études de *postgraduate Master* sont organisées sur 4 semestres. Le premier est destiné à l'étude approfondie des quatre principaux sujets. Le second semestre est une période de pratique avec un partenaire international (le projet de modèle européen). Le troisième semestre combine études universitaires et l'exercice des capacités de dessin dans un projet interdisciplinaire. Les études se terminent par un quatrième semestre comprenant un rapport de *Master* de type universitaire ou de type projet, et un examen oral.

- **Conditions d'admission**

Des diplômés ayant une expérience pratique dans les domaines suivants (architecture, planification urbaine et régionale, architecture paysagère, géographie, sociologie urbaine, matières comparables orientées vers l'espace).

- **Contenu de la formation**

Le programme des Etudes urbaines Européennes comprend les quatre domaines principaux suivants pour former un profil unique :

1- Architecture et Planification urbaine comprenant :

- Planification urbaine à grande échelle

- Développement orienté vers le transit
- Conception de nouveaux paysages urbains
- Stratégies pour l'espace transurbain
- Projets de conception urbaine

2- Sociologie Urbaine comprenant :

- Histoire et théorie de la ville européenne
- Principes de sociologie urbaine et spatiale
- Les influences de la désindustrialisation, de la thématisation, de la globalisation et de la « virtualisation' » sur le développement urbain
- Socialisation et formation de communauté dans des économies de service post-industrielle

3- Développement de projet comprenant :

- Développement et gestion de projet
- Gestion immobilière et facility management
- Projet à grande échelle et gestion d'événement
- Concepts et théorie de la planification de projet informel depuis le forum régional au partenariat public-privé

4- Planification régionale comprenant :

- Identité nationale et formes d'architecture
- Histoire et concepts de la législation de planification
- Développement et planification régionale transnationale
- Législation de la planification et réglementations de la construction

5.5.2 Ingénieur en Stadt- und Regionalplanung – Brandenburgische Technische Universität Cottbus

• **Adresse Internet**

<http://www.tu-cottbus.de/BTU/hp/index.html>

A la jonction des cursus classiques en architecture et en génie civil, la BTU de Cottbus propose une troisième orientation: la planification urbaine et régionale. L'enseignement recouvre l'image professionnelle des « architectes pour l'urbanisme » qui exercent soit comme aménageur indépendant, soit comme architecte des communes et des administrations, mais aussi comme architecte-urbaniste par la compétence de création d'objets.

La créativité, la capacité de conception et la réflexion dans l'espace interviennent à côté du processus stratégique et des compétences planificatrices. Les frontières entre ces compétences sont assimilées à travers les cursus en architecture et en planification urbaine et régionale.

• **Organisation des études**

Le cursus des études en planification urbaine et régionale à l'Université Technique Brandebourgeoise de Cottbus se décompose en deux parties : un *Grundstudium* de 4 semestres et un *Hauptstudium* de 6 semestres.

- **Matières enseignées**

L'enseignement est organisé en blocs de divers contenus et matières dont les enseignements sont répartis entre le *Grundstudium* et le *Hauptstudium*.

Théorie et fondements (Ecologie générale, Théorie de la planification, théorie de l'architecture, Histoire de l'urbanisme et de la construction, Entretien des monuments, réception de bâtiment, Fondements généraux en économie et en droit, Sociologie urbaine et régionale)

Représentation, création et informatique (Dessin, peinture, arts plastiques, Représentation de l'architecture, techniques de représentation, Utilisation de la cartographie et de photos aériennes, Informatique, CAO en urbanisme)

Conception d'urbanisme et d'architecture (Projets d'urbanisme, Projet intégré de planification urbaine, d'architecture et d'ingénierie de construction, Projet d'architecture – projet de courte durée – construction)

Techniques de construction, planification et gestion (Construction, assainissement de bâtiment, Structure porteuse, système porteur – matériau, chimie et physique de la construction, Technique de construction, Economie de la planification, Science administrative et gestion urbaine (mesures économiques))

Planification urbaine et régionale (Urbanisme et aménagement de village, Planification urbaine, Procédés et instruments (planification de développement urbain et d'utilisation du sol, planification de la construction, rénovation urbaine), Technique urbaine et des transports, Aménagement d'espaces libres et planification territoriale, Aménagement de l'espace et planification régionale, Technique et planification environnementale, protection des sols, de l'air et de l'approvisionnement en eau, Droit de la planification, de la construction, foncier et de l'environnement).

- **Champs d'activité**

L'objectif de la formation en planification urbaine et régionale est de préparer les étudiants à leurs champs d'activité futurs par une présentation scientifique et pratique des multiples tâches de l'aménageur urbain. Les compétences, connaissances et capacités acquises doivent permettre une pensée critique et un traitement responsable et respectueux de l'environnement vis-à-vis de la société. Par la réalisation de travaux à la fois analytiques, méthodiques et créatifs, les étudiants doivent devenir aptes à leurs activités mais aussi au travail coopératif et interdisciplinaire.

Que ce soit à l'échelon de la région, de la ville, de la commune ou du quartier, des approches planificatrices et stratégiques sont mises en oeuvre. L'étudiant doit savoir coordonner les plans d'urbanisme dans leurs dimensions écologiques, techniques, économiques, sociales et culturelles, et les articuler en termes de durabilité de l'environnement, de planification de la construction et d'aménagement de l'espace. Sont notamment importantes la créativité et la pensée spatiale, la capacité de conception ainsi que la faculté de développer des solutions alternatives.

Pour cela, la formation est associée à la formation en architecture et inclut des matières du domaine du génie civil et des sciences économiques, sociales et environnementales.

5.5.3 Ingénieur en Planification urbaine et régionale – Technische Universität Berlin – Faculté VII – Architecture – Environnement – Société

- **Adresses Internet**

<http://www.tu-berlin.de/> - <http://www.tu-berlin.de/fak7/>
<http://www.tu-berlin.de/zuv/asb/faecher/stadt/stadt.html>

La mise en place d'un cursus indépendant en Planification Urbaine et Régionale sanctionné par un diplôme d'ingénieur en 1972 et la création de l'Institut pour la Planification Urbaine et Régionale en 1974 comme structure de support de ce cursus avait comme objectif d'associer des matières techniques, économiques, juridiques, relatives aux sciences sociales et à la théorie de la planification.

- **Spécialisation des études dans le Hauptstudium**

Après le 5ème semestre, les étudiants doivent choisir 2 spécialisations entre les 4 options suivantes :

- Urbanisme et habitat
- Développement durable et rénovation urbaine
- Planification locale et régionale
- Planification de l'espace dans le contexte international

- **Matières obligatoires**

Si les matières obligatoires forment la partie essentielle du *Grundstudium*, elles forment une part moins importante dans le *Hauptstudium*. En fonction de la spécialisation, les étudiants doivent choisir 2 ou 3 d'entre elles pour le *Hauptstudium*. Les matières proposées sont : conception urbaine, théorie et histoire de la planification, sociologie urbaine et régionale, urbanisme et établissement humain, écologie et aménagement territorial, entretien du patrimoine, droit de la construction et de l'aménagement, planification d'infrastructures, acquisition et traitement de données, techniques de représentation.

5.5.4 Master Course in Urban management – Institute of Urban and Regional Planning – Technische Universität Berlin

- **Adresses Internet**

<http://www.tu-berlin.de/~isr>
<http://www.urban-management.de/masterprogram.htm>

Le programme de *Master* en Gestion Urbaine a été accrédité en 2004 et commencera à l'automne 2005. Il permet l'obtention d'un *Master of Science* en *Urban Management* internationalement reconnu.

Ce programme en trois semestres (deux semestres de cours et un semestre de spécialisation et de préparation du travail de fin d'étude) est ouvert aux diplômés de diverses disciplines et originaires de différents pays (les cours sont dispensés en anglais).

Il traite notamment des situations de développement dans les pays du Sud et aux économies de transition. Les thèmes abordés sont les problèmes critiques de développement urbain dans plusieurs pays (dégradation environnementale, croissance urbaine incontrôlée, insécurité de la propriété foncière, conditions de logement des pauvres urbains, systèmes inappropriés de prise de décision et de planification locale). Les cours se fondent sur des études de cas et des expériences de gouvernements locaux, d'ONG et du secteur public.

5.5.5 Ingénieur-architecte – Option urbanisme et planification – Technische Universität Darmstadt

- **Adresse Internet**

<http://www.architektur.tu-darmstadt.de/>

- **Durée des études**

Le département architecture de l'université technique de Darmstadt propose une formation en architecture qui se décompose en deux phases (*Grundstudium* et *Hauptstudium*). La première phase comprend 4 semestres et la seconde 6 semestres dont le dernier est consacré au travail de diplôme.

Il est possible de prolonger les études pendant 3 semestres pour obtenir une qualification pratique à travers des activités dans les agences d'architecture.

- **Contenu de la formation**

Dès le premier cycle, 4 options sont proposées en marge du tronc commun (fondements historiques, création et représentation, construction et technique, planification de la construction, planification urbaine) et des projets sont effectués en construction et en urbanisme. Le choix des spécialisations conditionne en partie les choix dans le *Hauptstudium*.

Les options proposées (avec les matières enseignées associées) dès le premier cycle sont les suivantes :

- **Fondements historiques** (Histoire et théorie de l'architecture, archéologie classique, histoire de l'art)
- **Création et représentation** (Technologie de l'information et de la communication en architecture, Dessin, peinture et graphisme, Arts plastiques, Projet et création expérimentale, Typographie et procédés d'impression).
- **Construction et technique** (Conception et création de bâtiment, Conception et technologie de la construction, Conception et développement de structure porteuse, Conception et construction économe en énergie, Conception et fondements de la construction de bâtiments hauts, Conception et méthodes industrielles de construction haute, Statique en construction de grande hauteur)
- **Planification de la construction** (Conception enseignement de la construction, Conception et création spatiale, Conception et bâtiments d'habitation)
- **Planification urbaine** (Conception et développement régional, Conception et développement urbain, Conception et développement local, Conception et planification d'espace libre, Planification et construction dans des régions en dehors de l'Europe)

A partir de l'année 2005/2006 entrera en vigueur la nouvelle organisation des études avec un niveau *Bachelor* en 6 semestres suivi d'un *Master* en 4 semestres, avec adoption du système de crédits ECTS.

5.5.6 Ingénieur Stadtplanung – Universität GH Kassel – Département Architecture – Planification urbaine – Planification du Paysage

- **Adresse Internet**

<http://www.uni-kassel.de/>

- **Durée des études et diplômes consécutifs**

L'université de Kassel, dans son département Architecture – Planification urbaine – Planification du paysage, propose deux niveaux de diplôme en planification urbaine, le premier après 6 semestres d'enseignement, 2 semestres de stage professionnel et 1 semestre d'examens, et le second, en complément du premier diplôme, après 2 semestres d'études et 1 semestre d'examens.

Le premier diplôme comprend une spécialisation en planification urbaine, en urbanisme ou en développement régional. Les diplômé(e)s de ce cursus scientifique court peuvent, après le Diplôme 1, entrer dans la vie active ou approfondir leurs qualifications professionnelles et scientifiques en poursuivant leurs études dans l'université de Kassel.

Diplôme d'ingénieur en *Stadtplanung* (Diplôme 2) qui correspond à la conclusion des études dans les autres Universités et *Technischen Hochschulen*.

Les deux diplômes sont aussi accessibles à des étudiants diplômés de *Fachhochschule* sans formation complémentaire. Aucun cours d'admission ou de passage ne doit être suivi.

- **Interdisciplinarité**

La formation proposée par l'Université de Kassel repose sur un lien entre les trois orientations que sont architecture, planification urbaine et planification du paysage. Ce lien se manifeste par un *Grundstudium* commun ainsi que par des éléments communs pendant le *Hauptstudium*.

Ceci se justifie par le fait que les architectes, les aménageurs et les paysagistes ont souvent besoin de méthodes de travail identiques ou proches. Les méthodes de travail et de représentation (dessins, plans) sont donc enseignées conjointement pour les trois disciplines comme un instrument commun important pour fournir à d'autres des résultats d'un travail.

- **Contenu des études**

Le *Grundstudium* comprend 2 semestres d'études et 1 semestre d'études en pratique professionnelle. Le but du *Grundstudium* est, pour les 3 orientations (architecture, planification urbaine et planification paysagère) l'acquisition de connaissances méthodiques et des bases communes.

Le *Hauptstudium* comprend 4 semestres d'études et les deuxièmes études de pratique professionnelle. Il se décompose en une partie centrale commune aux trois orientations et une partie de spécialisation. La partie centrale commune comprend des enseignements et projets communs dans lesquels les 3 orientations sont thématiques afin de favoriser la capacité de coopération dans le travail et le travail interdisciplinaire.

Les sujets du *Hauptstudium* sont :

- Planification spatiale – planification régionale
- Planification urbaine – planification de développement
- Planification de zone – planification d'objet
- Méthodes de planification et de projet

Après le Diplôme 1, le choix entre les spécialisations suivantes est proposé dans le domaine de la planification urbaine :

- Planification de développement urbain
 - Urbanisme
 - Planification régionale durable
-
- **Aspects de pratique professionnelle au cours de la formation**
Une première pratique professionnelle commence lors du deuxième semestre. Elle comprend 18 semaines de pratique et 4 semaines de travail scientifique à l'école. Elle est organisée d'août à décembre.

Les deuxièmes études en pratique professionnelle interviennent généralement après deux semestres du *Hauptstudium*, et comprennent aussi 18 semaines de pratique et 4 semaines de travail à l'école.

5.5.7 Ingénieur en architecture et planification urbaine – Universität Stuttgart

- **Adresses Internet**

<http://www.architektur.uni-stuttgart.de/>

L'université de Stuttgart fait partie de celles ayant mis en place le système anglo-saxon du *Bachelor of Arts*, du *Bachelor of Sciences*, du *Master of Arts* et du *Master of Sciences*. Les formations de *Bachelor* durent typiquement 6 ou 7 semestres. Certains cours de *Bachelor* de l'université de Stuttgart sont dispensés en anglais. Les programmes sont généralement centrés sur un sujet principal. Les formations aboutissant au *Bachelor of Arts*, un sujet principal est combiné avec un domaine supplémentaire constitué d'un sujet mineur et de domaines à l'aspect professionnel.

Le diplôme de *Master* est également inspiré du système anglo-saxon. Il dure quatre semestres. Contrairement aux diplômes allemands traditionnels qui doivent être obtenus sans interruption du cursus, une interruption est possible entre l'obtention d'un *Bachelor* et d'un *Master*. Dans la faculté, les diplômes possibles sont le *Master of Science* et le *Master* de Planification d'Infrastructure. Les cours de planification permettent d'obtenir un *Master of Arts*.

L'université de Stuttgart propose un diplôme en architecture et en planification urbaine. Les études durent en principe 9 semestres comprenant une première partie (*Grundstudium*) de deux ans et une deuxième partie (*Hauptstudium*). Le travail de diplôme commence après ces 9 semestres et comprend une partie de travail de projet.

La Faculté d'Architecture propose cinq options de spécialisations dont une consacrée à l'urbanisme et à la planification urbaine.

6 Sources

6.1 Bibliographie

- **Rapport Eurydice** – Focus sur les structures de l'enseignement supérieur en Europe
<http://www.eurydice.org/Documents/FocHE/fr/FSHEFR.pdf>
- **Rapport AESOP** – "Improving planning education in Europe", septembre 1999.
CDU 58224

6.2 Organisations professionnelles

- **SRL** - Vereinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung (SRL), association professionnelle des urbanistes et aménageurs
<http://www.srl.de>
- **Ordre fédéral des architectes** (Bundesarchitektenkammer)
<http://www.bak.de>
- **Ordres des architectes des Länder** (Landesarchitektenkammern)
 - Baden-Württemberg - <http://www.akbw.de>
 - Bayern - <http://www.byak.de>
 - Berlin - <http://www.ak-berlin.de>
 - Brandenburg - <http://www.ak-brandenburg.de>
 - Bremen - <http://www.architektenkammer-bremen.de>
 - Hamburg - <http://http://www.ak-hh.de>
 - Hessen - <http://www.AKH.de>
 - Mecklenburg-Vorpommern - <http://www.architektenkammer-mv.de>
 - Niedersachsen - <http://www.aknds.de>
 - Nordrhein-Westfalen - <http://http://www.aknw.de>
 - Rheinland-Pfalz - <http://www.akrp.de>
 - Saarland - <http://www.aksaarland.de>
 - Sachsen - <http://www.aksachsen.org>
 - Sachsen-Anhalt - <http://www.ak-lsa.de>
 - Schleswig-Holstein - <http://www.aik-sh.de>
 - Thüringen - <http://www.architekten-thueringen.org>

6.3 Organismes et institutions concernant l'enseignement supérieur

- **ASAP** – Akkreditierungsverbund für Studiengänge der Architektur und Planung, organisation d'accréditation des formations
<http://www.asap-akkreditierung.de>

6.4 Etablissements d'enseignement supérieur

- **Akademie der Bildenden Künste München**
<http://www.adbk.mhn.de>
- **Bauhaus Universität Weimar**
<http://www.uni-weimar.de>
- **Bergische Universität - Gesamthochschule Wuppertal**
<http://www.arch.uni-wuppertal.de>
- **Brandenburgische Technische Universität Cottbus**
<http://www.tu-cottbus.de>
- **Fachhochschule Aachen**
<http://www.fh-aachen.de>
- **Fachhochschule Augsburg**
<http://www.fh-augsburg.de>
- **Fachhochschule Biberach, Hochschule für Bauwesen und Wirtschaft**
<http://www.fh-biberach.de>
- **Fachhochschule Bielefeld**
<http://www.bauwesen.fh-bielefeld.de>
- **Fachhochschule Bochum**
<http://www.fh-bochum.de>
- **Fachhochschule Coburg**
<http://www.fh-coburg.de/fbai>
- **Fachhochschule Darmstadt**
<http://www.fh-darmstadt.de>
- **Fachhochschule Dortmund**
<http://www.fh-dortmund.de>
- **Fachhochschule Düsseldorf**
<http://www.fh-düsseldorf.de>
- **Fachhochschule Erfurt**
<http://www.uni-weimar.de>
- **Fachhochschule Frankfurt/Main**
<http://www.fh-frankfurt.de>
- **Fachhochschule Gießen-Friedberg**
<http://www.fh-giessen.de>
- **Fachhochschule Hamburg**
<http://www.cca1.fh-hamburg.de>
- **Fachhochschule Hannover, Fachbereich Architektur und Bauingenieurwesen**
<http://www.fh-hannover.de/ab/>

- **Fachhochschule Heidelberg**
<http://www.fh-heidelberg.de>
- **Fachhochschule Hildesheim-Holzminden**
<http://www.fh-hildesheim.de>
- **Fachhochschule Holzminden-Hildesheim**
<http://www.fh-holzminden.de>
- **Fachhochschule Kaiserslautern**
<http://www.fh-kl.de/kaiserslautern/at/>
- **Fachhochschule Karlsruhe**
<http://www.fh-karlsruhe.de/fba/>
- **Fachhochschule Kiel**
<http://www.fh-kiel.de>
- **Fachhochschule Koblenz**
<http://www.fh-koblenz.de>
- **Fachhochschule Köln**
<http://www.fh-koeln.de>
- **Fachhochschule Konstanz**
<http://www.ar.fh-konstanz.de>
- **Fachhochschule Lausitz**
<http://www.fh-lausitz.de>
- **Fachhochschule Lippe**
<http://www.fh-lippe.de>
- **Fachhochschule Lübeck**
[http://www.fh-lübeck.de](http://www.fh-luebeck.de)
- **Fachhochschule Magdeburg**
<http://www.fh-magdeburg.de>
- **Fachhochschule Mainz**
<http://www.fh-mainz.de>
- **Fachhochschule München**
<http://www.architektur.fh-muenchen.de>
- **Fachhochschule Münster**
<http://www.fh-muenster.de>
- **Fachhochschule Nordostniedersachsen**
<http://www.fh-lueneburg.de>
- **Fachhochschule Nürtingen**
<http://www.fh-nuertingen.de/>
- **Fachhochschule Oldenburg/Ostfriesland/Wilhelmshaven**
<http://www.fh-oldenburg.de>
- **Fachhochschule Potsdam**
<http://www.fh-potsdam.de>
- **Fachhochschule Regensburg, Hochschule für Technik, Wirtschaft, Sozialwesen**
<http://www.fh-regensburg.de>
- **Fachhochschule Stuttgart, Hochschule für Technik**
<http://www.fht-stuttgart.de>
- **Fachhochschule Trier**
<http://www.fh-trier.de>

- **Fachhochschule Würzburg - Schweinfurt – Aschaffenburg**
<http://www.fh-wuerzburg.de>
- **Fachhochschule Wiesbaden**
<http://www.architektur.fh-wiesbaden.de>
- **Georg-Simon-Ohm - Fachhochschule Nürnberg**
<http://www.fh-nuernberg.de/ar>
- **Hochschule Anhalt (FH)**
<http://www.ab.hs-anhalt.de>
- **Hochschule Bremen**
<http://www.hs-bremen.de>
- **Hochschule für Bildende Künste Hamburg**
<http://arch.hfbk-hamburg.org> ou <http://www.kunsthochschule.uni-hamburg.de>
- **Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes**
<http://www.htw-sb.de/fb/a>
- **Hochschule für Technik und Wirtschaft Dresden (FH)**
<http://www.htw-dresden.de>
- **Hochschule für Technik, Wirtschaft und Kultur Leipzig**
<http://www.htwk-leipzig.de/bauwesen/architektur>
- **Hochschule für Technik, Wirtschaft und Sozialwesen Zittau/Görlitz**
<http://www.htw-zittau.de>
- **Hochschule Wismar**
<http://www.hs-wismar.de>
- **Kunstakademie Düsseldorf**
<http://www.kunstakademie-duesseldorf.de/>
- **Kunsthochschule Berlin**
<http://www.kh-berlin.de/khb/architek>
- **Muthesius-Hochschule Kiel, Fachhochschule für Kunst und Gestaltung**
<http://www.muthesius.de>
- **Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen**
<http://www.architektur.rwth-aachen.de>
- **Staatliche Akademie der Bildenden Künste Stuttgart**
<http://www.abk-stuttgart.de>
- **Staatliche Hochschule für Bildende Künste - Städelschule**
<http://www.staedelschule.frankfurt-main.de>
- **Technische Fachhochschule Berlin**
<http://www.tfh-berlin.de>
- **Technische Universität Berlin**
<http://www.a.tu-berlin.de/fak7/>
- **Technische Universität Braunschweig**
<http://www.tu-bs.de>
- **Technische Universität Darmstadt**
<http://www.tu-darmstadt.de/fb/arch>
- **Technische Universität Dresden**
<http://www.tu-dresden.de/architek>
- **Technische Universität Hamburg-Harburg,**
<http://www.tu-harburg.de>

- **Technische Universität München**
<http://www.arch.tu-muenchen>
- **Universität - Gesamthochschule Siegen**
<http://www.architektur.uni-siegen.de>
- **Universität der Künste Berlin (früher HdK)**
<http://www.udk-berlin.de>
- **Universität Dortmund**
<http://www.bauwesen.uni-dortmund.de>
- **Universität GH Kassel**
<http://www.uni-kassel.de>
- **Universität Hannover**
<http://www.dek-arch.uni-hannover.de>
- **Universität Kaiserslautern**
<http://www.rhrk.uni-kl.de>
- **Universität Karlsruhe**
<http://www.architektur.uni-karlsruhe.de>
- **Universität Stuttgart**
<http://www.uni-stuttgart.de/organisation/fakultaeten/architektur/>
- **Westfälische Hochschule Zwickau**
<http://www.zwickau.de/architektur>

Annexe B – Espagne

1 Synthèse

1.1 Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD

Même si le processus de Bologne et les aménagements qui lui sont liés ont été pris en compte dans des lois récentes (décembre 2001 et juin 2002) concernant les universités et l'organisation des qualifications et la formation professionnelles, la mise en place effective d'une organisation reposant sur deux cycles principaux reste l'objet d'un vaste débat et en est à un stade expérimental, le premier cycle ayant été introduit depuis l'année universitaire 2003/2004.

1.2 Identité de la profession d'urbaniste – organismes professionnels

La profession d'urbaniste n'est pas reconnue en Espagne en tant que telle, et c'est peut-être la raison pour laquelle nous n'avons pas trouvé de textes exposant des réflexions sur cette profession, même si une organisation professionnelle des urbanistes existe (l'AETU, *Asociación Española de Técnicos Urbanistas*), celle-ci ne produisant apparemment rien de tel, que ce soit sur la profession ou la formation.

L'urbanisme est une spécialisation des études soit d'architecture, soit des écoles d'ingénieurs des « Ponts et Chaussées », plus précisément nommées *Escuelas Técnicas de Ingenieros de Caminos Canales y Puertos* (écoles techniques d'ingénieurs des chaussées, canaux et ports). Ainsi les urbanistes en Espagne sont à la base soit des architectes, soit des ingénieurs de « *Caminos Canales y Puertos* », eux-seuls pouvant certifier les plans.

1.3 Formations

Les urbanistes ou planificateurs sont donc diplômés en architecture ou en génie civil avec seulement une spécialité en planification spatiale, avec un assez large domaine de sujets abordés quand les formations sont dispensées dans les écoles d'architecture et une formation plus orientée vers la planification et la mise en œuvre d'infrastructures lorsqu'il s'agit de l'enseignement dispensé dans les écoles de génie civil. La formation est d'orientation assez professionnelle.

Il n'existe donc pas de formation de premier cycle consacrée à la planification urbaine. Outre les formations d'urbanisme et de planification urbaine incorporées aux enseignements de l'architecture et à ceux des ingénieurs des *Caminos Canales y Puertos*, des formations sont proposées en planification urbaine ou en urbanisme dans le cadre de *Masters* ou de « cours de spécialisation ».

Ces *Masters* en planification urbaine sont ouverts à des profils autres que les architectes et les ingénieurs. Il semble toutefois que très peu d'architectes et d'ingénieurs suivent ces *Masters* car ils ont déjà reçu une formation dans leurs écoles. Ces formations sont donc principalement suivies par des gens possédant une licence dans une autre discipline (comme la géographie, le droit ou la sociologie, par exemple) mais aussi ayant des parcours plus longs (économistes), tous souhaitant une spécialisation dans le domaine de l'urbain.

2 Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD

En Espagne, les principaux aménagements liés aux objectifs du Processus de Bologne sont décrits dans la *Ley Orgánica de Universidades* et la *Ley Orgánica de las Cualificaciones y de la Formación Profesional*, respectivement adoptées en décembre 2001 et en juin 2002.

Si une structuration des études basée sur deux cycles principaux n'a pas encore été mise en place en Espagne, les objectifs énoncés dans la *Ley Orgánica de Universidades* continuent de faire l'objet d'un vaste débat national. Le gouvernement espagnol a rédigé une proposition cadre sur les mesures à prendre pour l'entrée en vigueur d'une nouvelle structuration des études, à soumettre au *Consejo de Coordinación Universitaria* et en fonction de laquelle les universités devront élaborer une stratégie. Cette structure étant encore en phase d'expérimentation, le premier cycle sera introduit pour l'année académique 2003/2004.

L'application d'un système national de crédits (mentionné pour la première fois dans la *Ley de Reforma Universitaria* de 1983) est généralisée depuis le milieu des années 1990. En référence à la structure actuelle des études qui est destinée à être supprimée progressivement, le débat national se concentre sur le besoin immédiat d'adapter le système national à l'ECTS et le gouvernement devrait soumettre une proposition dans ce sens au *Consejo de Coordinación Universitaria*.

En réponse à la demande d'amélioration du degré de transparence des diplômes à l'échelle internationale, la *Ley Orgánica de Universidades* spécifie les modalités de mise en œuvre du *Supplément au diplôme*. La première phase de cette réforme est étroitement liée à l'introduction de l'ECTS, même si des mesures ont été prises dès 2001 pour augmenter à la fois la mobilité des étudiants et celle des enseignants.

Un catalogue national est disponible depuis 2002 ; son but est de faciliter la reconnaissance officielle des formations suivies, en détaillant toutes les qualifications professionnelles existantes.

Concernant l'assurance de la qualité, l'Espagne participe au réseau européen pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA) par l'intermédiaire de son *Agencia Nacional de Evaluación de la Calidad y Acreditación*, créée en décembre 2001, et de deux agences régionales pour l'assurance de la qualité, respectivement dans les universités catalanes et andalouses. La *Ley Orgánica de Universidades* encourage une collaboration plus étroite entre ces agences.

Depuis décembre 2001, des programmes spécifiquement axés sur l'offre d'éducation et de formation tout au long de la vie ont été lancés dans tous les types d'établissement d'enseignement supérieur.

3 Identité de la profession d'urbaniste - organisations professionnelles

3.1 Identité de la profession

La profession d'urbaniste n'est pas reconnue en Espagne en tant que telle. L'urbanisme est une spécialisation des études soit d'architecture, soit des écoles d'ingénieurs des « Ponts et Chaussées », les *Escuelas Técnicas de Ingenieros de Caminos Canales y Puertos* (écoles techniques d'ingénieurs des chaussées, canaux et ports). Ainsi les urbanistes en Espagne sont à la base soit des architectes, soit des ingénieurs de « *Caminos Canales y Puertos* », eux-seuls pouvant certifier les plans.

En règle générale les urbanistes travaillant pour des collectivités locales sont des architectes. Ce sont eux qui font les plans d'occupation des sols et qui s'occupent des questions plus liées au paysage: au mobilier urbain, aux jardins, etc.

S'ils travaillent à cette échelle là, les ingénieurs-urbanistes ont généralement des tâches plus techniques : calcul de réseaux d'assainissement, d'électricité, réseaux routiers et plans de circulation, échangeurs, etc. Mais les ingénieurs-urbanistes travaillent généralement à une échelle plus large que l'architecte-urbaniste: ils réalisent de la planification métropolitaine ou régionale ; leur tâche correspondrait plus à ce qu'on nomme en France l'Aménagement du Territoire et qui s'appelle en Espagne "*Ordenacion del territorio*".

3.2 Asociación Española de Técnicos Urbanistas (AETU)

L'Association espagnole des urbanistes techniques (AETU) est une association de type multidisciplinaire dont les membres sont des architectes, des ingénieurs, des juristes, des géographes, des sociologues, des économistes, etc., ayant l'urbanisme comme spécialité. Son objectif est de susciter des réflexions et des débats sur les nouvelles questions d'actualité, de servir de forum de discussion sur les problèmes des relations actuelles avec l'urbanisme, de promouvoir les études sur le domaine, et de servir de source d'information sur les questions urbaines dans le contexte national et international.

Toutefois, du moins à la consultation de son site Internet, l'AETU ne produit pas de réflexions sur la profession d'urbaniste ni sur la formation. De ce dernier point de vue, elle ne fait qu'indiquer un certain nombre de formations.

4 Les formations

4.1 Contexte de formation

Les urbanistes ou planificateurs sont donc diplômés en architecture ou en génie civil avec seulement une spécialité en planification spatiale, avec un assez large domaine de sujets quand les formations sont dispensées dans les écoles d'architecture et une formation plus orientée vers la planification et la mise en œuvre d'infrastructures dans les écoles de génie civil. La formation est d'orientation assez professionnelle.

4.2 *Cursus complets et spécialisation*

Il n'existe donc pas de formation de premier cycle consacrée à la planification urbaine. Outre les formations d'urbanisme et de planification urbaine incorporées aux enseignements de l'architecture et à ceux des ingénieurs des *Caminos Canales y Puertos*, des formations sont proposées en planification urbaine ou en urbanisme dans le cadre de *Masters* ou de « cours de spécialisation ».

Ces *Masters* en planification urbaine sont ouverts à des profils autres que les architectes et les ingénieurs. Il semble que très peu d'architectes et d'ingénieurs suivent ces *Masters* car ils ont déjà la reçu une formation dans leurs écoles. Ces formations sont donc principalement suivies par des gens possédant une licence dans une autre discipline (comme la géographie ou la sociologie, par exemple) mais aussi ayant des parcours plus longs (économistes), tous souhaitant une spécialisation dans le domaine de l'urbain.

Il se peut toutefois que des architectes-urbanistes (dont la formation a été plutôt orientée vers la planification des sols, les aménagement urbains ou le paysage) souhaitent un complément et intègrent un *Master* spécialisé en réseaux ou en aménagement du territoire par exemple, ou que des ingénieurs suivent des *Masters* plus centrés sur des questions de projet urbain, ou encore que des ingénieurs ayant suivi lors de leur formation une spécialisation autre que l'urbanisme (structures, géotechnique, etc.) et qui, après quelques années de travail souhaitent changer de domaine, entreprennent ce genre de *Masters*.

Nous proposons ci-après des exemples de formations en distinguant successivement celles dispensées dans les écoles d'architecture, celles dispensées dans les écoles d'ingénieurs des *Caminos Canales y Puertos* et enfin les *Masters* et cours de spécialisation ayant pour sujet l'urbanisme ou la planification urbaine.

4.3 *Formations en école d'architecture*

4.3.1 *Universidad Politécnica de Cataluña – Ecole d'architecture de Vallès*

- **Adresse Internet**

<http://www.upc.es/> - <http://www.etsav.upc.es/>

- **Durée des études**

5 ans

- **Débouchés professionnels**

Conception et gestion de travaux en libéral ou en salarié, gestion et contrôle de la construction dans les organismes publics (conseils municipaux, *Generalitat* de Catalogne, et autres), conseil spécialisé (structures, acoustique, conception industrielle, etc.), responsabilités dans une société de construction ou de promotion, planification et gestion urbaine et régionale d'utilisation du sol (urbanisme, paysagisme, etc.), enseignement ou recherche dans l'université ou l'enseignement secondaire.

- **Organisation de la formation**

Le premier cycle dure deux ans et le second trois ans. Chaque année est divisée en deux semestres.

- **Contenu de la formation**

Le cursus comprend un module d'urbanisme à chaque semestre à partir du deuxième semestre.

4.3.2 Doctorat en urbanisme – Universidad Politécnica de Cataluña

- **Adresse Internet**

<http://www.upc.es/>

- **Présentation**

Ce programme de doctorat trouve son origine dans les deux formations doctorales proposées à la fin des années 1970 par les enseignants qui se sont ensuite réunis dans le Département de Planification Urbaine et régionale.

- **Objectif de la formation**

L'objectif principal est d'offrir une formation dans le domaine de la recherche urbaine. Le programme propose une analyse et une réflexion universitaires rigoureuses sur des thèmes centraux de l'histoire de la planification urbaine et de l'urbanisme actuel, les formes d'analyse et d'intervention en planification urbaine et régionale ainsi que dans les projets architecturaux à grande échelle.

Un autre objectif est de générer une étude approfondie dans les quatre grands domaines thématiques suivants :

- **Analyse et planification urbaine** : compréhension des phénomènes urbains engendrés par l'étude de la forme urbaine et des problèmes actuels, recherche et pratique en planification urbaine à différentes échelles et différents degrés de compromis par l'architecte de la ville.
- **Analyse et planification régionale** : étude des formes et processus de transformation régionale, de leur organisation, leurs logiques et causes fondamentales, réflexion sur les modèles, méthodes et instruments de planification régionale.
- **Histoire urbaine** : Approfondissement de la connaissance des expériences historiques et interprétation des projets et théories clés dans l'évolution de l'urbanisme.
- **Architecture paysagère et impact environnemental** : analyse de la forme et de l'ordonnement du paysage et étude de l'impact de grandes interventions territoriales.

4.4 Formations en écoles d'ingénieurs

Il existe des différences entre les 9 écoles espagnoles d'ingénieurs de génie civil, toutes délivrant les mêmes droits professionnels en matière de planification. Nous proposons ci-après des indications sur les modules d'enseignement orientés vers l'urbanisme ou la planification urbaine au long des cursus de formation proposés par les écoles d'ingénieurs des *Caminos Canales y Puertos*.

On observe effectivement des différences, les matières et sujets abordés dans ces cursus étant plus ou moins larges. On notera, notamment dans l'école de La Corogne et celle de Castilla La Mancha, que les divers aspects de la planification sont abordés à travers des présentations des différents outils et instruments de planification (Plans d'aménagement municipal, Plans spéciaux, Plans régionaux, Plans sectoriels, etc.).

4.4.1 Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos de Madrid

- **Adresse Internet**

<http://www.caminos.upm.es/index.html>

- **Durée des études**

5 ans

- **Organisation des études**

Les études comportent 479 modules dont 443 communs à tous les étudiants. Un seul sujet dans les 4 premières années concerne la planification urbaine (9 modules donnant des connaissances générales depuis l'histoire de l'urbanisme à l'économie urbaine, les demandes de mobilité, la conception d'espaces urbains, etc.).

- **Contenu de la formation**

Au cours des 2 dernières années, il existe une option *Aménagement du Territoire et Urbanisme* qui propose des cours obligatoires en planification urbaine (obligatoire) et trois cours à choisir entre hydrologie, structures socio-économiques, planification du littoral, écologie, services urbains.

En dernière année, les étudiants doivent choisir 2 cours sur 4 entre ingénierie environnementale, planification des ressources en eau, planification du paysage, méthodes et techniques de planification, transports urbains.

4.4.2 Universitat Politècnica de València – Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos

- **Adresse Internet**

<http://www.upv.es/> - http://www.upv.es/informa/info/ETSICCP/index_2f200c.html

- **Durée de la formation**

5 ans

Cette formation d'ingénieurs en génie civil (*Caminos Canales y Puertos*) comprend un cours sur l'histoire de la ville parmi les matières en option pour les cours de première année et un cours d'urbanisme et aménagement du territoire en 4^{ème} année.

- **Objectif de la formation**

Le cours d'histoire de la ville a pour objectif de présenter aux étudiants le processus de production de la ville et les différentes transformations qui se produisent en elle pendant l'histoire, de leur enseigner en premier lieu à comprendre les différentes parties qui constituent la morphologie urbaine et sa perception, puis les relations entre les transformations de la société et celles correspondantes de l'espace territorial et urbain, et de favoriser la réflexion sur les problèmes actuels de la ville, notamment dans la perspective du développement durable.

L'objectif principal du cours d'urbanisme et d'aménagement du territoire est de montrer aux étudiants comment analyser et comprendre le processus de production de l'espace dans sa dimension territoriale et urbaine, les mécanismes d'analyse des processus qui caractérisent cette production.

- **Contenu de la formation**

Histoire de la ville :

- Localisation des établissements humains (critères, concept de formation sociale et modèle territorial),
- Processus historique de formation de la ville (le plan de la ville et sa morphologie),
- Espaces urbains et ruraux dans le processus historique de définition du modèle territorial (structure urbaine, utilisations du sol, construction et organisation sociale de l'espace comme reflet historique de la ville actuelle, interaction avec l'environnement, histoire de la ville de la naissance de la ville à la ville industrielle, etc.),
- La ville de la révolution industrielle (caractérisation sociale de ses débuts jusqu'au 20ème siècle, morphologie territoriale et urbaine du capitalisme du 19ème à la première guerre mondiale, etc.),
- Modèles territoriaux et caractérisation urbaine de la société entre la première et la seconde guerre mondiale,
- La deuxième moitié du 20ème siècle (croissance et développement, incidence territoriale, etc.),
- Modèle territorial actuel et son incidence urbaine (la ville actuelle et ses problèmes),
- Territoire et développement durable pour le 21ème siècle.

Aménagement du territoire : concepts et méthodes généraux, analyse et diagnostic du système territorial, diagnostic et modèle territorial, planification territoriale.

Urbanisme : compréhension du processus de production du milieu urbain, concepts et méthodologies d'analyse de la morphologie et de la qualité environnementale et urbaine, planification générale en milieu urbain, exécution de la planification urbaine générale.

4.4.3 Universidade da Coruña – Escuela Técnica de Ingenieros de Caminos Canales y Puertos

- **Adresse Internet**

<http://www.udc.es/> - <http://caminos.udc.es/>

Cette formation en 5 ans d'ingénieurs en génie civil (routes, canaux et ports) comprend, en 5ème année, un cours d'urbanisme et aménagement du territoire qui aborde d'assez nombreux aspects de l'urbanisme et de la planification urbaine et territoriale (voir description ci-dessous).

- **Contenu de la formation**

- **Aménagement du territoire et urbanisme – définitions**
- **Processus d'urbanisation du territoire** (le concept d'urbanisation, les causes de la croissance urbaine, l'analyse du système urbain, les conséquences actuelles de l'urbanisation)
- **Etablissements ruraux** (le milieu rural, le système des établissements et leur morphologie, les transformations actuelles du rural)
- **Centres historiques** (le processus de formation du tissu urbain, ses caractéristiques, les problèmes des centres historiques, les instruments pour la réhabilitation)
- **Formes d'intervention dans la ville du 19ème** (le réformisme social et les origines de l'urbanisme, la réforme intérieure comme technique d'urbanisme, la banlieue comme technique d'urbanisme et modèle de ville, la situation actuelles des banlieues)
- **Origines de la pensée urbaine moderne** (la régulation de la croissance de la métropole, les propositions de nouveaux modèles de ville, l'urbanisme rationaliste, les formes résidentielles de la ville moderne)
- **Formes de croissance urbaine dans la ville actuelle** (analyse de la structure spatiale de la croissance urbaine, analyse du tissu urbain de la ville, les types de constructions résidentielles, les formes de croissances des zones urbaines, les formes de croissance des zones métropolitaines)
- **Voies urbaines et l'espace public dans la ville** (les fonctions des voies urbaines, la définition de la rue, la définition des carrefours, les interventions dans les villes par la réhabilitation de l'espace public)
- **Réseaux d'infrastructures et la ville** (routes et villes, le chemin de fer et la ville, ports et villes, aéroports, services urbains et urbanisme des réseaux)
- **Législation de l'urbanisme** (antécédents de la législation espagnole actuelle, les lois du sol de 1956 et 1945, la planification urbaine, les changements dans la législation de l'urbanisme, la législation dans d'autres pays)
- **Objectifs et contenus de la planification municipale** (antécédents, classification du sol, qualification du sol, documentation de la planification municipale)

- **Elaboration de la planification municipale** (phases d'élaboration, aménagement du sol urbain, règlement d'urbanisme, aménagement du sol urbanisable, aménagement du sol non urbanisable, aménagement du milieu rural en Galicie)
- **Planification du développement et gestion urbaine** (plans spéciaux, plans partiels, aménagements des zones résidentielles, industrielles et tertiaires, études de détail, systèmes de gestion, projets d'urbanisation)
- **Planification métropolitaine** (antécédents historiques, expérience des plans métropolitains de Madrid et Barcelone, problèmes actuels des zones métropolitaines, planification métropolitaine, planification stratégique, changement d'échelle des actions urbaines récentes)
- **Système urbain et l'aménagement du territoire** (systèmes et réseaux territoriaux, théories et modèles de répartition spatiale des établissements urbains, les systèmes de villes en Espagne et en Galicie, etc.)
- **Planification territoriale** (définition, plans directeurs de coordination, axes d'aménagement du territoire, plans territoriaux, plan de développement commercial de la Galicie)
- **Aménagement du milieu physique** (législation territoriale et sectorielle et incidence sur le milieu physique, plans d'aménagement du milieu physique, aménagement des espaces naturels, aménagement des espaces ruraux, aménagement du littoral, aménagement des zones fluviales, aménagement de la montagne)
- **Infrastructures et environnement** (politiques de développement durable, aménagement du territoire et environnement, effets environnementaux des infrastructures, cartographie environnementale)
- **Infrastructures et développement régional** (politique régionale européenne, instruments de politique territoriale en Espagne, objectifs territoriaux des plans d'infrastructures, infrastructures de transport et développement régional, services urbains et développement local)

4.4.4 Universidad de Castilla-La Mancha - ETSI de Caminos, Canales y Puertos

- **Adresse Internet**

<http://www.uclm.es/> - <http://www.uclm.es/cr/caminos/>

Cette formation en 5 ans d'ingénieurs en génie civil (routes, canaux et ports) comprend un cours d'urbanisme et aménagement du territoire (en 3ème année), un cours d'analyse de l'urbanisme (optionnel en 4ème et en 5ème année), et un cours de planification urbaine et aménagement du territoire (optionnel en 4ème et en 5ème année).

Urbanisme et Aménagement du territoire

- **Objectifs de la formation**

Le cours d'urbanisme et d'aménagement du territoire a pour objectif de développer les connaissances sur le processus d'intervention sur la ville et le territoire (planification urbaine et territoriale) en mettant l'accent sur les aspects les plus importants pour l'ingénieur des routes, canaux et ports.

- **Contenu de la formation**

Les trois points fondamentaux abordés sont l'histoire de la ville et du territoire, l'urbanisme des villes moyennes, et l'échelle territorial et l'impact des grandes décisions territoriales. Les thèmes abordés sont :

- **La formation de l'urbanisme actuel** (la ville de la révolution industrielle et la naissance de l'urbanisme, la cité jardin et l'origine de la vision régionale, l'expérience espagnole jusqu'à la guerre civile, le rationalisme et le mouvement moderne, les grands plans régionaux d'après-guerre, l'expérience espagnol 1940-1980, la crise du mouvement moderne et la réhabilitation de la ville traditionnelle, l'expérience espagnole de la démocratie, l'étude de l'histoire de l'urbanisme, les villes moyennes dans un contexte historique et sa projection dans la réalité contemporaine, analyse historique des règles de localisation des activités résidentielles et économiques dans le territoire)
- **Les actions sur l'environnement local** (introduction à la planification générale des villes par le plan d'aménagement municipal et la délimitation du sol urbain, Élargissement de rues par nouvel alignement et accroissement de volume bâti dans les Plans d'Aménagement Municipal, opération de chirurgie urbaine pour l'ouverture de nouvelles rues dans les Etudes de Détail et les Plans spéciaux, de la rénovation à l'équipement par l'aménagement de grandes zones, revitalisation des centres historiques par les Plans spéciaux, réurbanisation et réaménagement de quartiers récents par les Plans Spéciaux de réhabilitation, amélioration de l'accessibilité et de la mobilité urbaine par les Plans spéciaux du système général des transports, aménagement de nouvelles unités urbaine de développement par les Plans partiels, le sol rustique et les règlements urbains dispersés dans les Plans d'Aménagement Municipal, morphologie urbaine, zonage et typologies de bâtiments en conception urbaine dans les Plans d'Aménagement Municipal).
- **Aménagement du territoire** (modèles d'aménagement du territoire dans les Directives d'Aménagement du Territoire, nécessité de l'aménagement supra-municipal des zones métropolitaines par les Plans Régionaux, localisation des activités consommatrices d'espace par les Plans Sectoriels d'infrastructure de transport terrestre, les grandes actions à impact territorial par les Projets d'Intérêt Particulier, développement social et économique durable et aménagement du territoire par le Plan de Développement Régional et Stratégie territoriale européenne).
- **Exécution de la planification urbaine** (mise en application de la planification dans la réalité des projets d'urbanisation).

Analyse de l'urbanisme

- **Objectif de la formation**

L'objectif est de développer les critères de décision des processus urbains, la capacité de décision des données à utiliser en analyse urbaine, les méthodologies d'élaboration des plans importants pour décrire la situation de l'urbanisme, l'expérience dans l'élaboration d'une analyse urbaine.

- **Contenu de la formation**

En 2002-2003, l'enseignement s'est fixé d'analyser le centre urbain de Ciudad Real comme exemple général d'analyse urbaine d'une ville intermédiaire ou petite, et de mener une comparaison avec l'analyse des processus urbains de Madrid.

Les sujets abordés sont :

- la méthodologie d'analyse et de diagnostic de l'urbanisme, l'information historique,
- l'information socio-économique,
- l'information sur la construction et l'utilisation du sol,
- l'information sur les déplacements, la circulation et les transports,

A ces sujets viennent s'ajouter un travail de terrain, avec une élaboration et une présentation d'une analyse urbaine.

Planification urbaine et aménagement du territoire

- **Objectif de la formation**

Le premier objectif est d'approfondir les connaissances des différents outils d'intervention sur la ville et le territoire en partant de la législation actuelle de l'urbanisme en Castille-La Manche et du développement de la planification générale et de détail. Le deuxième objectif est de développer les connaissances des processus territoriaux.

- **Contenu de la formation**

- **Législation de l'urbanisme – LOTAU** (dispositions générales, concertation de l'administration publique, instruments, régime urbain de la propriété du sol, exécution de plan, expropriation forcée, garanties et protection de l'aménagement)
- **Planification générale** (contexte général, sol urbain, terrain urbanisable, terrain non urbanisable)
- **Planification de détail** (concepts généraux, plans partiels, projet de compensation et projet d'urbanisation, plans spéciaux)
- **Planification subrégionale** (législation de l'aménagement du territoire, stratégies et contenues d'un plan, fragments, processus et réglementation territoriaux, actions structurelles, opérations stratégiques).

4.5 Exemples de Masters et cours de spécialisation

4.5.1 Formations répertoriées par l'AETU

- **Adresse Internet**

<http://www.aetu.es/>

<http://www.aetu.es/formacion.htm>

Des formations de ce type sont répertoriées par l'*Asociación Española de Técnicos Urbanistas* (AETU).

- **Masters**

- Ecole d'Administration Publique de Catalogne : *Master* Professionnel en études territoriales et urbaines
- Université Polytechnique de Catalogne : *Masters* en gestion urbaine, en environnement urbain et durabilité, en projet urbain
- Université de Zaragoza : *Master* en urbanisme
- Institut National des Administrations Publiques (INAP) : Cours d'Urbanisme
- Université de Sevilla : *Master* en urbanisme
- Université Polytechnique de Madrid : *Masters* en planification urbaine, en conception urbaine et techniques d'urbanisation
- Université Carlos III de Madrid : *Masters* en politique territoriale et urbaine, en politique et gestion environnementale
- Université de Deusto : *Master* en études environnementales et territoriales, expertise en études et aménagement territoriaux.
- Université de Castille-La Manche : *Master* en Environnement, paysage et durabilité
- Fundicot (Association Interprofessionnelle d'Aménagement du Territoire) : Planification et développement territorial durable
- Université Polytechnique de Valencia : *Masters* en aménagement du territoire et environnement, en gestion urbaine et territoriale
- Université de Valladolid : *Master* en analyse territoriale et développement urbain durable
- Université de La Corogne : *Master* en projet urbain et territorial

- **Cours de spécialisation**

- Société de Planification et Développement SOPDE S.A : Cours de spécialisation en aménagement du territoire, urbanisme et marché immobilier
- Activités de formation de l'Institut National des Administrations Publiques (INAP)

4.5.2 Master professionnel en études territoriales et urbaines – Ecole d'Administration Publique de Catalogne

- **Adresse Internet**

<http://www.eapc.es/>

Les activités de formation de l'Ecole d'Administration Publique de Catalogne (EAPC) s'adressent au personnel de l'Administration de la *Generalitat*, des universités, de l'Administration locale et des autres administrations, et comprennent les catégories suivantes : formation à la direction, formation pour des

niveaux intermédiaires d'administration, formation initiale, formation pour l'approfondissement et l'actualisation des connaissances, etc.

Elles concernent les fonctions suivantes : postes de direction, gestion des ressources humaines, gestion économique, processus administratifs, communication et information du public, fonctions juridiques, fonctions d'inspection

Ce *Master* en études territoriales et urbaines comprend une année de cours et six mois de travaux pratiques. Il s'agit d'une formation destinée à des licenciés de l'enseignement supérieur, des ingénieurs, des architectes, des personnes ayant suivi des carrières universitaires dans les domaines concernés ou ayant une expérience professionnelle dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans l'administration ou dans le secteur privé.

- **Organisation de la formation**

Les cours sont organisés en deux blocs. Le premier aborde plusieurs thèmes (avec 24 heures de cours pour chacun de ces thèmes) :

- bases théoriques et méthodologiques,
- instruments fondamentaux en géographie, sociologie, économie urbaine, etc.,
- éléments contextuels historiques et comparatifs,
- mise en œuvre de plans et de projets

Le second bloc aborde les thèmes suivants (24 heures de cours par thème, sauf pour le premier qui comprend 12 heures de cours) :

- Aspect administratif
- Aspect économique
- Régime de l'aménagement urbain et territorial (aspect juridique)
- Infrastructures, systèmes généraux et urbanisation
- Aspects de la planification
- Aspect environnemental
- Gestion urbaine

Trois options sont proposées pour le module de spécialisation :

- Droit immobilier et urbain
- Gestion urbaine
- Projet urbain

4.5.3 Masters et programmes de formation permanente en Urbanisme – Universidad Politécnica de Cataluña

- **Adresse Internet**

<http://www.upc.es/>

<http://www2.fpc.upc.es/>

- **Programmes de Master**

Les sujets suivants sont proposés :

- Architecture du paysage,

- Gestion de la ville (programmes et projets), gestion urbaine,
- Gestion et transformation des villes,
- Environnement urbain et durabilité,
- Professionnel des études territoriales et urbaines,
- Projet urbain,
- Systèmes d'information géographique,
- Evaluations immobilières.

- **Programmes de postgraduate**

Les sujets suivants sont proposés :

- Applications environnementales du SIG,
- Applications territoriales du SIG,
- Architecture et environnement urbain,
- Ville et territoire durable,
- Gestion urbaine,
- Ville et globalisation (réponse aux nouveaux défis urbains),
- Gestion urbaine et politiques sociales,
- Projet urbain,
- Projet de territoire (aménagement du territoire),
- Projet de ville (planification urbaine),
- Systèmes d'information géographique,
- Urbanisme, paysage urbain et environnement,
- Evaluations immobilières.

- **Cours de spécialisation**

Les sujets suivants sont proposés :

- Instruments de gestion environnementale du territoire,
- Introduction au droit espagnol de l'urbanisme,
- Conception et modélisation de la lumière,
- SIG appliqué à l'économie du territoire,
- SIG appliqué à l'environnement.

4.5.4 Master en Política Territorial y Urbanística – Universidad Carlos III de Madrid

- **Adresse Internet**

<http://www.uc3m.es/>

- **Durée des études**

15 mois

- **Critère d'admission**

Ce programme de formation est conçu dans une perspective pluridisciplinaire pour un licencié, un ingénieur ou un architecte souhaitant se spécialiser dans ce domaine.

- **Contenu de la formation**

Plusieurs domaines sont abordés :

- **cadre institutionnel de la gestion territoriale et urbaine** (bases juridiques de la politique d'aménagement du territoire, instruments d'analyse spatiale, évolution historique des structures urbaines, analyse économique et financière des opérations urbaines et immobilières et marché foncier, perspective environnementale de l'aménagement et de la gestion urbaine et immobilière)
- **aménagement territorial et urbain** (réglementation et régime juridique de l'aménagement territorial et urbain, aménagement territorial et économie d'un scénario de développement régional, aménagement territorial et protection de l'environnement, évaluation d'impact environnemental, aménagement territorial et politiques sectorielles avec impact environnemental – infrastructures, services, réseaux, aménagement territorial et activités classées, pratique de la planification territoriale et urbaine),
- **gestion des opérations et actions territoriales et urbaines** (pré-requis de l'exécution et instruments généraux, analyse de viabilité des opérations territoriales, urbaines et immobilières, régime et gestion des opérations d'urbanisme – travaux publics et services publics réalisés conformément à la législation ou en coordination avec les instruments d'urbanisme, droit de la construction, droit immobilier et registre de la propriété, gestion foncière, régime juridique de l'opération d'urbanisme, gestion des opérations immobilières, actions de réhabilitation du patrimoine urbain et immobilier, fiscalité urbaine et immobilière)
- **régime général de contrôle du régime des opérations urbaines et immobilières** (techniques et compétences du régime de contrôle des opérations urbaines et immobilières, inspection, contentieux, opérations de légalisation, régime de responsabilité)
- **ateliers**
 - *Perception spatiale de la planification* : interprétation des plans et confrontation de leur expression graphique avec la réalité,
 - *Planification opérationnelle, analyse et projet d'implantation d'activités* : analyse des objectifs de planification, classification du sol, structure générale et organique de l'aménagement municipale (voirie, espaces publics, etc.),
 - *Expropriation*
 - *Contrôle de l'activité d'urbanisme* (permis, inspection et légalisation) : résolution de divers cas pratiques en référence à des projets ou bâtiments réels existants,
 - *Systèmes d'exécution, compensation et réparation*,
 - *Gestion et exécution du développement urbain* (en groupe de travail de 5 ou 6 étudiants) : délimitation sectorielle du cadre de l'action urbaine, établissement des paramètres urbains en fonction des produits immobiliers en se fondant sur une étude de marché, quantification des réserves foncières en fonction de la législation, analyse de la viabilité économique de l'action d'urbanisation.

4.5.5 Master en Urbanismo – Universidad de Zaragoza – Facultad de Derecho

- **Adresse Internet**

<http://www.unizar.es/>

<http://wzar.unizar.es/servicios/epropios/oferta/15.html>

Dans le cadre de sa Faculté de Droit, l'université de Saragosse propose une formation intégrale, théorique et pratique en urbanisme donnant des connaissances et des applications à des experts en architecture, droit, économie, géographie, histoire, ingénierie et sociologie.

- **Objectif de la formation**

Proposer aux futurs professionnels et agents du secteur immobilier une formation complète en urbanisme, en abordant les connaissances techniques, économiques et juridiques.

- **Contenu de la formation**

Les sujets suivants sont abordés : aménagement du territoire, histoire de l'urbanisme, organisation urbaine, planification urbaine, statut de la propriété foncière, infrastructures urbaines, économie de l'urbanisme, exécution de la planification, évaluations urbaines, régime de la construction et du logement, urbanisme, marché foncier et du logement, fiscalité immobilière, environnement urbain, urbanisme durable, travaux pratiques, travail de fin d'études.

4.5.6 Master de planification urbaine – Universidad Politécnica de Madrid – Ecole supérieure d'architecture de Madrid – Dép. d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- **Adresse Internet**

<http://www.aq.upm.es/>

<http://www.aq.upm.es/Departamentos/Urbanismo/>

- **Durée des études**

35 semaines

- **Objectif de la formation**

Cette formation se propose d'offrir une vue d'ensemble des problèmes actuels de projet et de construction de la ville et de montrer comment combiner les instruments de planification et de gestion de ces projets.

Ce *Master* de planification urbaine est destiné à des diplômés universitaires provenant de diverses origines (architecture, ingénierie, économie, sociologie, droit, géographie, etc.) souhaitant se spécialiser dans le champ de la planification urbaine. Il peut aussi intéresser des professionnels du secteur public souhaitant approfondir leur formation en planification, des professionnels du secteur privé souhaitant acquérir de nouvelles compétences en urbanisme, ou encore des universitaires souhaitant compléter leurs connaissances par une vision plus pratique des phénomènes urbains.

- **Organisation et contenu de la formation**

Ce *Master* d'une valeur de 60 crédits comprend 5 modules, les trois premiers ayant un caractère général et visant à présenter les principes de l'urbanisme, des techniques environnementales et

de l'information urbaine, ainsi que le concept de ville durable. Les deux derniers modules sont consacrés aux aspects techniques et aux instruments de la planification urbaine. Les sujets des modules et durées d'enseignement associées sont :

- ville et territoire (50 heures)
- techniques environnementales et information urbaine et territoriale (150 heures)
- villes pour un futur plus durable (100 heures)
- planification urbaine (150 heures)
- atelier de planification urbaine (150 heures)

4.5.7 Cours supérieur de droit et de planification de l'urbanisme – Université Cardenal Herrera CEU

- **Adresse Internet**

<http://www.uch.ceu.es/>

Cette université propose une formation spécialisée pour ceux désirant avoir une spécialisation en urbanisme et construction (professionnels du droit, dirigeants d'entreprises de promotion et de construction, architectes, architectes techniques...

4.5.8 Universidad Autonoma de Madrid – Centro de Estudios Urbanísticos Pablo Olavide

- **Adresse Internet**

<http://www.uam.es/>

Cette université propose des :

- Cours de post-diplôme en urbanisme, aménagement du territoire, planification sectorielle et environnement
- Séminaires en relation avec la planification urbaine et les problèmes actuels du droit de l'urbanisme espagnol.
- Cours sur l'articulation de l'aménagement du territoire avec les instruments d'urbanisme et avec les zones métropolitaines, le tourisme et l'environnement.

5 Sources

5.1 Bibliographie

- **Rapport Eurydice** – *Focus sur les structures de l'enseignement supérieur en Europe*
<http://www.eurydice.org/Documents/FocHE/fr/FSHEFR.pdf>
- **Rapport AESOP** – *Improving planning education in Europe*, septembre 1999.
CDU 58224

5.2 Organisations professionnelles et autres organismes

- **AETU - Asociación Española de Técnicos Urbanistas**

<http://www.aetu.es/>

- ANECA - Agencia Nacional de Evaluación de la Calidad y Acreditación
<http://www.aneca.es/>

5.3 *Etablissements d'enseignement supérieur*

- Escuela de Administración Pública de Cataluña
<http://www.eapc.es/>
- Fondation polytechnique de Catalogne
<http://www.fpc.upc.es/>
- Fondation universitaire San Pablo CEU – Instituto de Estudios Superiores – Madrid
<http://www.ceu.es/>
- FUNDICOT – Asociación Interprofesional de Ordenación del Territorio – Madrid
<http://www.fundicot.org/cot.htm>
- Instituto Nacional de Administraciones Públicas (INAP) – Ministerio de Administraciones Públicas. Madrid
<http://www.inap.map.es/>
- Universidad Alfonso X El Sabio – Escuela Politécnica Superior - Ingeniería de Caminos, Canales y Puertos
<http://www.uax.es/indice.htm> - <http://www.uax.es/OfertaDocente/Titulaciones/Caminos.Shtml>
- Universidad Autónoma de Madrid – Centro de Estudios Urbanísticos Pablo Olavide
<http://www.uam.es/>
- Universidad Cardenal Herrera CEU
<http://www.uch.ceu.es/>
- Universidad Carlos III de Madrid
<http://www.uc3m.es/>
- Universidad de Cantabria – Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos - Santander
<http://centros.unican.es/caminos/>
- Universidad de Castilla La Mancha, Ciudad Real – Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos
<http://www.uclm.es/cr/caminos/>
- Universidad de Castilla La Mancha, Ciudad Real
<http://www.uclm.es/>
- Universidad de Granada – Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos de Granada
<http://www.ugr.es/> - <http://www.ugr.es/~ecaminos/>
- Universidad de La Coruña – Escuela Técnica de Ingenieros de Caminos Canales y Puertos
<http://www.udc.es/> - <http://caminos.udc.es/>
- Universidad de La Coruña
<http://www.udc.es/>
- Universidad de Sevilla
<http://www.us.es>
- Universidad de Valladolid
<http://www.uva.es/>

- **Universidad de Zaragoza**
<http://www.unizar.es/>
- **Universidad Politécnica de Madrid – Ecole supérieure d’architecture de Madrid**
<http://www.ag.upm.es/>
- **Universidad Politécnica de Madrid – Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos de Madrid**
<http://www.caminos.upm.es/index.html>
- **Universidad Politecnica de Valencia**
<http://www.upv.es/>
- **Universidad SEK de Segovia**
<http://www.usek.es/>
- **Universitat de les Illes Balears, Palma de Mallorca – Fundació Universitat Empresa (FUEIB)**
<http://www.uib.es/fueib/>
- **Universitat Politècnica de Catalunya – Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos**
<http://www.upc.es/> - <http://www-camins.upc.edu/>
- **Universitat Politècnica de Catalunya – Ecole d’architecture de Vallès**
<http://www.upc.es/> - <http://www.etsav.upc.es/>
- **Universitat Politècnica de Catalunya – Ecole technique supérieure d’architecture de Barcelone**
<http://www.upc.es/> - http://zua.upc.es/web/inicio/2_index.htm
- **Universitat Politècnica de València – Escuela Técnica Superior de Ingenieros de Caminos, Canales y Puertos**
<http://www.upv.es/> - http://www.upv.es/informa/info/ETSICCP/index_2f200c.html

Annexe C - Italie

1 Synthèse

1.1 Organisation de l'enseignement supérieur

En Italie, la réforme de l'enseignement supérieur de novembre 1999 a instauré les cycles et diplômes suivants qui sont sensiblement conformes à l'organisation préconisée par le processus de Bologne :

- un premier cycle de trois ans appelé *Corso di Laurea*,
- un deuxième cycle de deux ans appelé *Corso di Laurea Specialistica*,
- un troisième cycle dit doctorat de recherche,
- et deux *Masters* offrant une spécialisation : un *Master* de premier niveau pour les étudiants diplômés du premier cycle (*corso di laurea*) et un *Master* de deuxième niveau pour les diplômés du deuxième cycle (*corso di laurea specialistica*).

La réforme est entrée en vigueur en 2001, les universités devant toutefois veiller à ce que les étudiants déjà inscrits en 2001/2002, puissent terminer les études entamées et obtenir leur diplôme.

1.2 Identité de la profession – organisations professionnelles

En Italie, le rôle de l'urbaniste se partage entre les deux aspects de l'activité, la conception et la planification, ces deux aspects bénéficiant chacun d'une identité légalement reconnue dans les titres d'architecte et de planificateur territorial.

Une réforme datant du début des années 1990 a instauré une décomposition de l'Ordre des architectes en quatre sections concernant respectivement les domaines suivants :

- Architecture (*architettura*),
- Planification territoriale (*pianificazione territoriale*),
- Paysage (*paesaggistica*).
- Conservation (ou protection) des biens architecturaux et environnementaux (*conservazione dei beni architettonici ed ambientali*).

Chaque section attribue, après un examen d'Etat, deux titres professionnels correspondant respectivement au niveau d'études de premier cycle (*Corso di Laurea*) et de deuxième cycle (*Corso di Laurea specialistica*), avec des compétences professionnelles précises accordées à chacun d'eux.

Si cette réforme a induit la reconnaissance de la profession que, dans le cadre de notre étude, nous pourrions dénommer « urbaniste planificateur », il faut souligner que les diplômés de certaines formations en architecture (les facultés d'architecture proposent en effet différentes orientations) peuvent s'inscrire à la fois à la section « architecte » et à la section « planificateur », et donc bénéficier des prérogatives professionnelles accordées à ces deux titres, ce qui ferait d'eux des « architectes urbanistes ».

Il faut également remarquer que la dimension planification semble prédominante dans l'identité professionnelle de l'urbaniste dans la mesure où l'organisme professionnel (la SIU, *Società italiana degli urbanisti*, Société italienne des urbanistes) d'une part produit, notamment dans le cadre de sa conférence, des réflexions sur l'urbanisme qui abordent essentiellement cette dimension, et d'autre part référence pratiquement uniquement des formations en planification.

1.3 Réflexions sur la profession et la formation

Pour confirmer cette apparente prédominance de la dimension planification dans la figure identitaire de l'urbaniste, notons que l'un des intervenants de la 5^{ème} conférence de la SIU estime que « l'on n'est donc plus en Italie dans une vision traditionnelle de l'urbanisme comme étant une activité de projet / contrôle / orientation mais bien dans une vision de la planification comme étant une activité de programmation et de gestion de processus de développement du territoire ».

La SIU a formulé dans une charte plusieurs principes devant servir de guide à l'activité de planification. Il s'agit des principes « d'utilité », de responsabilité, de compétence, de complexité, d'indivisibilité, de la « planification comme processus », de territorialité.

Selon un des intervenants d'une conférence de la SIU, la demande professionnelle, qu'elle provienne du secteur public ou du secteur privé, porte moins sur les « produits » (plans et projets) que sur les processus, sur la nécessité de prendre en compte des problématiques de natures différentes (occupation du territoire, entreprises, social), sur une approche systémique des problèmes et sur la nécessité de répondre à une demande croissante d'efficacité (particulièrement en matière économique et financière).

Les compétences associées sont, entre autres, de savoir mener des négociations pour conclure des accords (en matière de financement) et négocier des intérêts, de fournir des services et des expertises tels qu'études de faisabilité économique et financière, programmes de concours, etc.

1.4 Les formations

A partir des années 1970, les universités italiennes ont proposé, dans le cadre des facultés d'architecture, des formations distinctes en 5 ans en architecture et en urbanisme. De simple département d'une faculté d'architecture, l'urbanisme a pu parfois ensuite disposer de sa propre faculté.

Si, historiquement, la figure de l'urbaniste avait été liée à l'architecture et non au caractère administratif de sa fonction, les facultés ou départements d'urbanisme ont, face à la demande et à

l'évolution des contextes professionnels et institutionnels, progressivement fait évoluer leur enseignement vers la planification, comme semble en témoigner la Faculté d'urbanisme de Venise qui est devenue Faculté de planification du territoire.

Ceci étant, et en tenant compte du fait évoqué plus haut et développé dans les paragraphes suivants selon lequel la formation au métier d'urbaniste se trouve aussi bien du côté de la planification que de celui de l'architecture, les facultés d'architecture et les facultés de planification (elles peuvent parfois être réunies) proposent des cursus complets (premier cycle en 3 ans et deuxième cycle en 2 ans) en architecture avec spécialisation en projet territorial et urbain (du côté des facultés d'architecture) et en planification territoriale, urbaine ou environnementale (du côté des facultés ou départements de planification ou d'urbanisme).

2 Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD

En Italie, la réforme de l'enseignement supérieur est régie par un décret ministériel de novembre 1999 qui aborde essentiellement l'autonomie des universités et des autres établissements en termes de questions éducatives et pédagogiques.

Comme l'illustre le graphique suivant,



cette réforme a ainsi instauré les cycles et dispositifs suivants :

- un premier cycle de trois ans appelé *Corso di Laurea*,
- un deuxième cycle de deux ans appelé *Corso du Laurea Specialistica*,
- un troisième cycle dit doctorat de recherche,
- et un *Master* qui est une formation ouverte à ceux exerçant une activité professionnelle, leur proposant une spécialisation ; il existe toutefois des *masters* de différents niveaux, selon qu'ils viennent après un niveau de premier cycle (*corso di laurea*) ou après un niveau de deuxième cycle (*corso di laurea specialistica*).

La réforme est entrée en vigueur en 2001. Cependant, l'article 3 de la loi 509 de 1999 précise que les universités doivent veiller à ce que les étudiants déjà inscrits en 2001/2002, puissent terminer les études entamées et obtenir leur diplôme.

La réforme de 2001 a également introduit un système national de crédits appelé *Credito Formativo Universitario* (CFU) et fondé sur les activités d'apprentissage des étudiants qui passent leurs examens (1 crédit = 25 heures d'activité d'apprentissage). Des notes se situant sur une échelle de 0 à 30 (où 18 est la note minimale de réussite et 30 la note maximale) sont attribuées en combinaison avec un nombre de crédits (une année = 60 crédits). Ces données sont ensuite converties en crédits ECTS sur la base d'une échelle d'évaluation qui s'étend de A (excellent) à F (insuffisant).

Le *Supplément au diplôme* a également été introduit par ce décret et doit à présent être délivré pour tous les diplômes conformément au nouveau cadre. Les modalités du système des Suppléments au diplôme ont été approuvées dans un décret du ministère de l'éducation datant de mai 2001.

Concernant l'assurance de la qualité, l'Italie participe au réseau européen pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA) par l'intermédiaire du *Comitato per la Valutazione del Sistema Universitario* mis en place en 1999. Le *Comitato* est chargé de définir les critères généraux d'évaluation des activités proposées par les universités, de mettre en œuvre un programme annuel d'évaluation externe des universités, d'agir à titre consultatif et de traiter des questions liées à l'évaluation et à la définition de normes.

À ce jour, aucune mesure spécifique en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie n'a été prise dans le cadre de l'enseignement supérieur.

3 Identité de la profession - organisations professionnelles

Comme on peut le remarquer dans les autres pays étudiés, l'urbanisme peut être considéré comme présentant une dimension de conception et une dimension planificatrice. D'un point de vue purement terminologique et de celui du titre professionnel, le titre d'urbaniste n'existe pas mais, en revanche, le titre de planificateur est désormais reconnu et son attribution est associée, d'une part à l'obtention de certains diplômes, et d'autre part à une inscription à l'Ordre.

En urbanisme, à côté de ce métier de planificateur existe bien sûr le métier d'architecte. Certaines formations dispensées par les écoles d'architecture ouvrent en effet le droit à l'inscription à l'Ordre, non seulement au titre d'architecte, mais aussi à celui de planificateur, ce qui permet donc à l'architecte de bénéficier des prérogatives légales nécessaires.

3.1 Reconnaissance des titres d'architecte et de planificateur

Jusqu'à une réforme datant des années 1990, seules les professions d'architecte et d'ingénieur étaient organisées en ordre professionnel. Même si la profession d'urbaniste était reconnue du point de vue de l'enseignement, elle n'avait pas de reconnaissance légale dans la maîtrise d'œuvre (responsabilité légale, signature des plans, etc.), seuls les architectes disposant de ces prérogatives.

La réforme des années 1990, ponctuée par une loi définissant l'identité des professions auxquelles prépare l'enseignement supérieur italien, a instauré une décomposition de l'ordre des architectes en quatre sections concernant respectivement les domaines suivants :

- Architecture (*architettura*),
- Planification territoriale (*pianificazione territoriale*),
- Paysage (*paesaggistica*).
- Conservation (ou protection) des biens architecturaux et environnementaux (*conservazione dei beni architettonici ed ambientali*),

L'urbanisme relève des deux premiers domaines, l'architecture et la planification territoriale. Le premier recrute sa population dans les différentes formations en architecture, le second dans les diverses formations en planification (territoriale, urbaine, environnementale) et aussi dans certaines formations en architecture.

Chaque section accorde deux titres professionnels correspondant respectivement au niveau d'études de premier cycle (*Corso di Laurea*) et de deuxième cycle (*Corso di Laurea specialistica*), avec des compétences professionnelles précises accordées à chacun d'eux.

Pour ce qui est du titre, les diplômés de premier cycle en architecture auront droit au titre « d'architecte junior », les diplômés de premier cycle en études de planification au titre de « planificateur junior », les diplômés de deuxième cycle en architecture au titre « d'architecte », les diplômés de deuxième cycle en planification au titre de « planificateur ».

D'un point de vue des compétences professionnelles, d'après la législation, le *Corso di Laurea* en planification (autrement dit le niveau junior) permet de collaborer à la rédaction des documents de planification sans en assurer la responsabilité, de construire et gérer un SIG, d'effectuer l'analyse et le suivi de l'évaluation environnementale et territoriale, d'effectuer les procédures de gestion et d'évaluation des documents de planification territoriale.

Toujours d'après la législation, le *Corso di Laurea Specialistica* permet d'effectuer l'aménagement du territoire, du paysage, de l'environnement et de la ville, d'effectuer et coordonner des analyses complexes et spécialisées des structures urbaines, territoriales et environnementales, de coordonner et gérer les activités d'évaluation environnementale et de faisabilité des plans et projets urbains et territoriaux, de définir des stratégies, politiques et projets de transformation urbaine et territoriale.

Si cette réforme a induit la reconnaissance de la profession de planificateur que l'on pourrait aussi, dans le cadre de notre étude, qualifier « d'urbaniste planificateur », ceci n'a pas eu pour conséquence d'écarter les architectes. En effet, les facultés d'architecture proposent généralement différents cursus sur des thèmes différents, plus ou moins généraux, plus ou moins spécialisés, et les diplômés de certaines de ces formations (en l'occurrence celles définies comme de classe 4/S dans une classification des formations en Italie) peuvent s'inscrire à la fois à la section «architecte » et à la section «planificateur » (et aussi à la section «paysage »), et donc bénéficier des prérogatives professionnelles accordées à ces deux titres. Par analogie avec le qualificatif que nous avons utilisé ci-dessus pour les planificateurs (« urbanistes planificateurs »), ces architectes pourraient donc être définis comme des « architectes urbanistes ».

En résumé, qu'ils soient architectes ou planificateurs, les urbanistes sont donc légalement reconnus et, chose remarquable par rapport aux autres pays européens, bénéficient même d'une reconnaissance professionnelle fonction du niveau de diplôme avec des architectes juniors et des

planificateurs juniors disposant d'un *Corso di Laurea* en 3 ans et des architectes et planificateurs de pleins droits disposant un *Corso di Laurea Specialistica* en 5 ans (3+2).

3.2 Les ordres d'architectes, planificateurs, paysagistes et conservateurs

Il existe en Italie un Ordre par province – peut-être faudrait-il dire par département pour faire le parallèle avec l'organisation administrative française puisque l'on dénombre en effet 102 ordres.

3.3 Società italiana degli urbanisti (SIU)

- **Adresse Internet :**

<http://web.tiscali.it/siu/>

La SIU (*Società italiana degli urbanisti*, Société italienne des urbanistes) est une association agissant dans les domaines de la profession d'urbaniste, de la formation et de la recherche en urbanisme. Son principal propos est de défendre la profession, de s'inquiéter de la qualité et des besoins d'évolution des programmes de formation, de faire des propositions de nouveaux sujets et thèmes pour les études et la recherche.

Fondée par quelques professionnels et enseignants, la SIU a tenu sa première conférence nationale à Milan le 26 octobre 1994, réunissant 184 membres fondateurs représentant 127 universités. Elle compte à présente 297 membres qui sont des urbanistes expérimentés (fonctionnaires, professeurs d'université, professionnels) et des débutants (étudiants de 3ème cycle, chercheurs universitaires, jeunes professionnels et techniciens).

3.4 Débouchés professionnels

En Italie, les communes, les provinces et les régions disposent des responsabilités et des pouvoirs de planification et sont donc en charge des projets d'aménagement et d'urbanisme. Ceci a pour conséquence que les diplômés en urbanisme (quel que soit leur niveau, premier ou deuxième cycle) sont principalement employés dans ces collectivités locales.

Il convient toutefois de préciser qu'il existe également des modes d'exercice de la profession en libéral et structures privées (agences ou bureaux d'études). Certaines collectivités locales, notamment celles du Sud de l'Italie, disposant de plus faibles structures, font effectivement appel à ce secteur pour leurs activités d'aménagement et d'urbanisme.

4 Réflexions sur la profession et la formation

Même si les architectes peuvent être aussi, comme on l'a vu, des urbanistes, les réflexions sur la profession et la formation d'urbaniste émanant de la SIU sont principalement axées sur l'aspect planification.

4.1 Une perspective historique

Lors de la Vème conférence de la SIU qui s'est tenue les 16 et 17 novembre 2000 à Rome et qui a eu pour titre « *Formes du plan et formation des urbanistes face aux mutations de la sphère publique* » et dont les actes ont été publiés dans le Bulletin de la SIU, Roberto Cassetti et Emanuela Belfiore proposent une vision de l'évolution historique de l'urbanisme au cours du 20ème siècle. Ils identifient une première phase durant laquelle l'objet de l'urbanisme était la construction de l'espace urbain ; dans ce cas, l'urbaniste était forcément un architecte. Le projet portant sur la structure fonctionnelle de la ville et le projet sur les formes physiques ne faisaient qu'un : le « projet urbain » était donc un projet unitaire.

« A partir des années 1960-1970, il n'y a plus de projet unitaire. L'espace devient polarisé et fonctionnel. On est dans ce que l'on nomme le « zoning ». La planification portant sur l'avenir des villes et des territoires est de plus en plus complexe car elle doit prendre en compte les autres sciences sociales ; elle perd donc ce qui faisait jusque là sa spécificité : la dimension physique. »

« A partir cette période, l'enseignement de l'urbanisme reflète cette séparation. On assiste à une quasi identification de l'urbanisme à la planification ; l'urbanisme abandonne la partie projet, autrement dit la transformation physique de la ville. Ce faisant, il se nourrit d'autres disciplines scientifiques (comme les sciences du territoire, les processus de formation de la planification, la gestion du territoire) et s'autonomise par rapport à la formation traditionnelle des architectes. C'est à ce moment là qu'apparaît la première licence d'urbanisme. Le projet global sur la ville disparaît pour faire place à une planification « spécialisée ». »

« Les années 1970 font également apparaître de nouveaux processus spatiaux tels que la déconcentration et l'intégration fonctionnelle, la compétition urbaine, les problèmes économiques et la prise en compte de l'environnement. Le projet urbain éclate en une multiplicité de sujets totalement autonomes : techniques de mise en valeur et de gestion des projets, requalification, défense de l'environnement, gestion de la circulation, etc. La planification urbaine n'est plus globale, elle est parcellisée. L'enseignement suit ce retournement d'approche et s'intéresse à la gestion des interventions sur l'espace, à la requalification urbaine, à la planification en matière d'environnement et abandonne tout ce qui avait trait à la planification d'ensemble des espaces urbains. C'est le triomphe de la spécialisation. »

« Cette situation perdure encore aujourd'hui. Pourtant avec la prise en compte des problèmes environnementaux on voit se réapparaître une vision complexe de la ville qui fait émerger de nouvelles stratégies basées sur l'intégration, la complémentarité et les réseaux urbains. L'organisation fonctionnelle et la composition physique ont pour conséquence de remettre l'urbanisme dans la formation des architectes... L'enseignement de l'urbanisme se doit de prendre en compte pour se recentrer sur le projet spatial, les principes, stratégies et règles de l'organisation fonctionnelle et de la composition formelle de la ville et du territoire dans un cadre ouvert, complexe, enrichi par des points de vue multiples. »

Autrement dit, ce glissement progressif du projet vers le plan pourrait être bientôt suivi d'un retour vers une prépondérance donnée au projet, mais cette fois-ci avec une dimension pluridisciplinaire où des

ingénieurs en génie civil pourraient aussi disposer d'éléments de formation en urbanisme ou planification, réseaux et services urbains obligent, sans doute.

4.2 Définition de la profession

Toujours lors de cette conférence de la SIU, dans une intervention traitant des nouveaux métiers de l'urbanisme, Attilio Belli, professeur au Département d'Urbanisme de la Faculté d'Architecture de l'Université Federico II de Naples, affirme que «la planification n'est pas une activité strictement «urbanistique» mais une activité intégrée de programmation économique et financière, de connaissance des contextes et d'exercice de savoirs sectoriels (écologie, environnement), que la planification est l'un des lieux où la relation local / global est la plus évidente, que la planification relève davantage de la *gouvernance* que d'un ensemble de prestations techniques, et enfin que toute politique territoriale doit s'inscrire dans la planification environnementale ».

Selon lui, en Italie, on n'est donc plus dans une vision traditionnelle de l'urbanisme comme étant une activité de projet / contrôle / orientation mais bien dans une vision de la planification comme étant une activité de programmation et de gestion de processus de développement du territoire.

Ce point de vue semble corrélé par le fait que la SIU met en avant les formations de planification plutôt que celles relevant de l'architecture, ce qui semblerait indiquer que les urbanistes italiens cherchent à définir leur identité professionnelle plus du côté de la planification que de celui de la conception.

Par ailleurs, la SIU reconnaît les rapides évolutions du travail des «planificateurs» comme conséquence de la complexité et de la flexibilité grandissantes du processus de planification et de la globalisation des valeurs de son action. En conséquence, dans ce qu'elle nomme sa «*Charte des principes*», consultable sur son site, la SIU identifie 7 principes devant guider la planification dans le contexte italien actuel :

1. **Principe « d'utilité »** : la planification a pour but de connaître, d'évaluer et de concevoir les évolutions et les le développement des établissements humains ainsi que les évolutions connexes se produisant dans l'environnement naturel et le système politique.
2. **Principe de responsabilité** : l'activité de planification est liée aux responsabilités éthiques vis-à-vis des générations présentes et futures en termes de croissance des établissements, d'évolution environnementale, de développement économique et social, et de la qualité de vie résultante pour tous les groupes sociaux.
3. **Principe de compétence** : l'activité de planification nécessite une connaissance théorique, une compétence technique et professionnelle ainsi qu'une culture générale solide afin de pouvoir accomplir cette œuvre sociale.
4. **Principe de complexité** : pour une bonne pratique de planification, les spécialistes des divers domaines et professions doivent coopérer, en agissant dans le contexte de réseaux plus larges et plus complexes, développant des connaissances et des outils orientant à la fois la conception et la prise de décision.

5. **Principe d'indivisibilité** : une bonne pratique de la planification ne peut pas éviter d'agir sur des facteurs d'échelle et sur les liens unissant chaque établissement ou une partie de chaque établissement à un contexte environnemental et régional plus vaste.
6. **Principe de la « planification comme processus »** : la planification est principalement un processus qui nécessite que les planificateurs soient conscients des cycles existant entre évaluation, idées de conception, stratégies de planification, activités de gestion, et pratiques sociales dans le contexte des villes et des régions.
7. **Principe de territorialité** : les pratiques de planification doivent nécessairement prendre en compte les réalités locales, les demandes sociales et les facteurs propres à l'identité des communautés, en respectant les valeurs universelles liées à toute transformation environnementale.

L'activité de planification doit être inspirée par ces principes qui définissent la base de qualification du travail du planificateur, indépendamment de son bagage culturel.

4.3 Les compétences requises

Dans son intervention, Attilio Belli, précédemment cité, observe que les demandes de compétences formulées par les secteurs public et privé sont les mêmes. La demande professionnelle porte ainsi :

- moins sur les « produits » (plans et projets) que sur les processus,
- sur la nécessité de prendre en compte des problématiques de natures différentes (occupation du territoire, entreprises, social) ;
- sur une approche systémique des problèmes et
- sur la nécessité de répondre à une demande croissante d'efficacité (particulièrement en matière économique et financière).

Les compétences associées sont, d'une part :

- savoir mener des négociations pour conclure des accords (en matière de financement) et négocier des intérêts ;
- fournir des services et des expertises tels qu'études de faisabilité économique et financière, programmes de concours, etc. ;
- rechercher des solutions concrètes en s'appuyant sur des éléments conjoncturels porteurs.

Et d'autre part des capacités :

- d'analyse ;
- à communiquer sur le territoire ou la ville ;
- en matière de gestion opérationnelle et aptitude à la décision ;
- à promouvoir les politiques territoriales et de développement durable
- en matière de planification physique
- en matière de planification réglementaire.

5 Les formations d'urbaniste

5.1 Contextes des formations

En Italie, la formation d'urbaniste, que ce soit dans sa dimension de conception ou sa dimension de planification, est historiquement liée à l'architecture. Certaines universités proposent des formations en planification (*pianificazione*) et possèdent pour cela des facultés ou départements de « planification territoriale » (c'est une appellation assez répandue) dans lesquels est enseignée la planification urbaine (*pianificazione urbanistica*).

Cette autonomie des formations en planification est à la fois réelle (les facultés d'architecture et de planification sont parfois séparées) et relative (le département de planification peut dépendre de la faculté d'architecture et, surtout, les formations en architecture peuvent ouvrir le droit au titre d'architecte mais aussi de planificateur).

Historiquement, comme évoqué par des intervenants de la conférence de la SIU cités dans un paragraphe précédent, l'organisation de la formation d'urbaniste en Italie, du moins dans le choix de son cadre, trouve ses origines dans le débat qui eut lieu dans les années 1920 autour de la figure de l'urbaniste entre ceux qui lui conféraient un rôle d'ingénieur aux capacités administratives et ceux qui concevaient l'urbanisme comme une spécialisation de l'architecture. C'est cette dernière tendance qui l'emporta, ce qui explique qu'aujourd'hui encore, la formation des urbanistes est principalement dispensée dans les facultés d'architecture des universités italiennes, et marginalement dans les facultés d'ingénierie.

Par la suite, la figure de l'urbaniste a été reconnue comme étant plus complexe et nécessitant des connaissances et compétences, non seulement en architecture, mais aussi en droit, en sociologie, en économie, en statistique afin de prendre en compte les aspects liés à la planification et à l'évolution complexe des législations et règlements, ce qui se traduit par un développement du caractère pluridisciplinaire de l'enseignement, mais aussi par le développement de la dimension « planification ».

Depuis 1970, les universités italiennes proposent, dans le cadre des facultés d'architecture, deux formations distinctes en 5 ans : celle d'architecte et celle d'urbaniste. L'IUAV de Venise a été la première à offrir ces formations, suivie par le Politecnico di Milano (dans sa Faculté d'architecture et d'environnement) et l'université de Reggio de Calabre (Faculté d'architecture).

Si l'on observe le contenu de ces formations, on note que ces formations d'urbaniste sont nettement orientées vers la planification, la planification urbaine étant souvent associée à la planification territoriale et/ou environnementale, avec effectivement un aspect multidisciplinaire de l'enseignement, celui-ci abordant des domaines aussi divers que l'écologie et les écosystèmes, les divers aspects du droit (administration, urbanisme, environnement), les outils et méthodes de planification, la sociologie, l'économie.

Confirmant l'essor de cette dimension « planification », notons que la Faculté d'urbanisme de l'Université de Venise a changé d'appellation pour devenir la Faculté de planification du territoire.

Du côté de la formation en architecture, on note tout d'abord que l'urbanisme est toujours présent aux étapes successives des cycles de formation (enseignements du projet d'urbanisme, de l'histoire de l'urbanisme, de sociologie urbaine, etc.). De plus, on observe que les facultés d'architecture proposent en fait plusieurs cursus de formation en 5 ans en architecture ayant chacun une orientation de spécialisation dès le premier cycle. Il peut ainsi s'agir aussi de la « science de l'architecture et de la construction », de la protection du patrimoine avec une orientation éventuellement plus marquée vers l'urbanisme ou le projet urbain au niveau du second cycle, l'urbanisme pouvant toutefois être présent, dans certains cursus, parmi les modules du premier cycle.

Comme indiqué au paragraphe concernant les titres professionnels, certaines de ces formations en architecture ouvrent le droit, non seulement au titre d'architecte, mais aussi à celui de planificateur territorial.

Aussi, pour illustrer les formations proposées, nous distinguerons ci-après celles en « *pianificazione urbanistica* » (planification urbaine) et celles en architecture présentant une forte orientation ou une spécialisation en urbanisme (en général en projet urbain, « *progettazione* »).

5.2 Cursus complets et spécialisations

Les formations en planifications sont proposées dès le premier cycle. De l'autre côté, les formations en architecture proposées par les universités italiennes sont nombreuses et l'urbanisme (ou au moins certains de ses éléments) est présent dans certains des cursus dès la première année. Comme on l'a déjà vu, seuls certains cursus ouvrent le droit au titre de « *pianificatore* » en plus de celui d'architecte. Certaines de ces formations mettent en évidence la présence du projet urbain dans leur intitulé à partir du deuxième cycle (*Corso di Laurea Specialistica*).

5.3 Formations en « Pianificazione urbanistica »

5.3.1 Corso di Laurea in Scienze della pianificazione urbanistica e territoriale – IUAV – Università degli Studi Venezia – Facoltà di pianificazione del territorio

- **Adresse Internet :**

<http://www.iuav.it/> - <http://www.iuav.it/homepage/fpt/>

- **Objectifs de la formation**

Ce programme forme des étudiants à travailler de manière professionnelle sur des projets en groupe ou interdisciplinaires concernant la planification et le gouvernement urbains et régionaux. Il combine des cours magistraux, des ateliers, du travail de projet, des possibilités de voyages d'étude.

- **Débouchés universitaires et professionnels**

Les étudiants ayant obtenu ce diplôme en science de planification urbaine et régionale possèdent les pré-requis universitaires nécessaires pour s'inscrire directement au cycle suivant en Planification Urbaine et Territoriale.

D'un point de vue professionnel, ce programme répond à la demande croissante de professionnels ayant les compétences nécessaires, le savoir-faire technologique et la connaissance des politiques légales dans divers domaines : planification urbaine et régionale, planification régionale et environnementale, gestion de la mobilité, gestion des services locaux, planification, évaluation de projet et de politique. Les diplômés de ce programme de premier cycle en 3 ans ont la possibilité de se présenter aux examens d'Etat pour être employé dans le secteur de la planification régionale et de s'inscrire à la section B de l'Ordre professionnel des architectes, planificateurs, architectes paysagers.

- **Organisation des études**

Chaque année est organisée en trois trimestres, deux trimestres étant consacrés aux cours magistraux classiques, et le troisième trimestre aux ateliers.

Au cours de la première année, les étudiants acquièrent les compétences dans la lecture et la transformation du territoire selon divers points de vue. La deuxième année est consacrée aux techniques et méthodes de gouvernement et de planification urbaine. Au cours de la troisième année, les thèmes de la conservation et de la transformation sont étudiés en profondeur.

- **Contenu de la formation**

Première année : élaboration de politique régionale, construction de la planification urbaine, histoire contemporaine, analyse de structures régionales, données, sources et techniques d'analyse régionale, analyse mathématique, morphologie et typologie urbaine et régionale, introduction à la planification urbaine, introduction à l'écologie, sociologie générale et sociologie régionale, économie politique, atelier.

Deuxième année : méthodes et instruments de transformation urbaine, statistiques, éléments de géomorphologie, écologie végétale, éléments de droit public et privé, droit administratif et droit de l'urbanisme, cartographie et information géographique, systèmes d'information géographique et de gouvernement régional, histoire de la planification urbaine, économie régionale, atelier.

Troisième année : méthodes et instruments en transformation régionale, écosystèmes du paysage, économie publique, écosystèmes agricoles et systèmes fonciers, politique et économie de l'espace rural, atelier.

5.3.2 Corso di Laurea Specialistica in Science della pianificazione della città e del territorio – IUAV – Università degli Studi Venezia – Facoltà di pianificazione del territorio

- **Adresse Internet :**

<http://www.iuav.it/> - <http://www.iuav.it/homepage/fpt/>

- **Durée des études**

2 ans

- **Objectifs de la formation**

Ce programme forme des spécialistes qualifiés dans les domaines de la conception, de la planification et de la gestion urbaine et régionale. Il propose de développer les connaissances et

l'application des instruments et des méthodes de gouvernement, d'évaluation et de transformation de la ville et de la région, en se fondant sur des critères de durabilité (économiques, environnementaux et sociaux) et sur l'évaluation des ressources.

- **Débouchés professionnels**

Les diplômés sont préparés à diverses orientations professionnelles en planification urbaine et régionale, de puis des interventions intégrées et complexes à la recherche en évaluation environnementale, ou à l'analyse de structures environnementales, régionales et urbaines. Les débouchés professionnels comprennent les activités en indépendant ou dans des entités privées ou publiques (institutions, sociétés, agences, etc.).

Les diplômés peuvent également passer des examens d'Etat et s'inscrire dans la section A (planificateurs urbains) du registre professionnel des architectes, planificateurs, paysagistes.

- **Contenu de la formation**

Première année : séminaire d'introduction, modèles vectoriels, conception et planification urbaine, travaux publics concernant la planification urbaine, processus sociaux et instruments de gouvernement régional, composition architecturale et urbaine, écologie urbaine et écologie paysagère, protection des sols (gestion de l'eau et bassins), politique économique et régionale, législation de la planification urbaine et communautés locales, conception et planification régionale, atelier.

Deuxième année : gestion de projet, transports, atelier, rapport de thèse

5.3.3 Programmes de Master – IUAV – Università degli Studi Venezia

- **Adresse Internet :**

<http://www.iuav.it/> - <http://www.iuav.it/homepage/fpt/>

L'Université de Venise propose plusieurs programmes de *Master*, des cours en *postgraduate* pour de jeunes diplômés et pour des professionnels cherchant à approfondir leurs connaissances universitaires et leurs compétences professionnelles.

Conformément à l'organisation des études en Italie, il existe des programmes de Master de premier niveau et de deuxième niveau. Pour s'inscrire au *Master* de premier niveau, les étudiants doivent être en possession d'un diplôme de premier cycle en 3 ans. Pour s'inscrire au programme de *Master* de deuxième niveau, ils doivent posséder un diplôme supérieur ou un diplôme universitaire en 5 ans.

Les *Masters* de premier niveau proposés par l'Université de Venise pour l'année 2004-2005 sont :

- gestion de la construction,
- planification urbaine durable,
- gestion et évaluation de conservation du patrimoine industriel (catalogues, archives et musées),
- logistique et transport intermodal,
- médiations inter-méditerranéennes (investissements et intégrations),

- conception d'éclairage,
- conception acoustique.

Les *Masters* de deuxième niveau proposés par l'Université de Venise pour l'année 2004-2005 sont :

- architecture de système routier (outils de projet et amélioration des systèmes routier et de circulation),
- conception de bâtiments culturels,
- économies et méthodes de conservation architecturale et environnementale,
- conservation, gestion et valorisation du patrimoine industriel (histoire des machines et des cycles de production),
- énergie renouvelable, décentralisation et efficacité énergétique,
- planification urbaine et régionale dans les pays en développement,
- systèmes d'information territoriale et télédétection.

5.3.4 Master di I livello in Pianificazione territoriale e ambientale – Politecnico di Bari – Dipartimento Architettura e Urbanistica

- **Adresse Internet :**

<http://www.poliba.it/> - <http://dau054.poliba.it/index.htm>

- **Durée des études**

2 ans, chaque année étant décomposée en 2 semestres comprenant 28 unités didactiques et 120 crédits.

- **Objectifs de la formation**

Cette formation a pour objet d'offrir l'environnement et les instruments par une spécialisation dans l'activité de la planification territoriale et environnementale, de préparer professionnellement des étudiants italiens et étrangers, ou plus précisément : de développer la capacité de projet et la capacité de gestion des plans et des processus de planification, de développer la capacité opérationnelle d'aboutir à des solutions et de structurer les problèmes, de développer une capacité technique spécialisée, de développer la capacité de travail en groupe, etc.

- **Organisation et contenu de la formation**

Première année, 1er semestre : analyse mathématique, physique générale, physique-chimie de l'environnement, systèmes d'élaboration de l'information, histoire de la ville et du territoire, éthique et territoire, ingénierie du territoire.

Première année, 2ème semestre : planification du territoire, géologie appliquée à la planification territoriale et environnementale, relèvements particuliers pour l'environnement et le territoire, biologie appliquée, projet d'urbanisme, systèmes organisés, géographie économique et politique.

Deuxième année, 1er semestre : analyse mathématique, fondements de l'analyse des systèmes écologiques, analyse et planification des systèmes agraires et forestiers, suivi et contrôle de la qualité de l'environnement, hydraulique environnementale, routes, voies ferrées et aéroports, statistiques.

Deuxième année, 2ème semestre : recherche opérationnelle, évaluation économique des plans territoriaux et d'urbanisme, planification territoriale, systèmes d'information, protection de la nature et des ressources naturelles, ingénierie du territoire, planification des transports.

5.3.5 Corso di Laurea Pianificazione territoriale, urbanistica e ambientale – Politecnico di Torino – Faculté d'architecture

- **Adresse Internet :**

<http://www.polito.it/> - <http://obelix.polito.it/departments/diite/>
http://didattica.polito.it/pls/portal30/sviluppo.modello_corso.init?codicepagina=915

- **Durée des études**

3 ans

- **Objectifs de la formation**

Le diplômé en Planification territoriale, urbaine et environnementale est un technicien du territoire ayant une formation pluridisciplinaire qui le prépare à toutes les activités relatives à la planification territoriale, urbaine, du paysage, stratégique et environnementale, ainsi qu'à toutes les activités et utilisation des instruments concernant la définition et la gestion de l'organisation d'un territoire ou d'une ville, et concernant l'utilisation des ressources de l'environnement et du paysage pour des objectifs définis par la collectivité.

Il s'agit d'une activité d'analyse de la réalité territoriale, de la collaboration à la conception de plans à diverses échelle (par exemple des Plans régionaux territoriaux, des Plans provinciaux territoriaux, des Plans paysagers, des Plans communaux), de l'évaluation des effets environnementaux, de la collaboration à la réalisation de programmes d'intervention.

- **Débouchés professionnels**

Le diplômé peut orienter son activité professionnelle vers les institutions (communes, province, régions, etc.), des sociétés ou agences professionnelles opérant dans le champ de la planification territoriale, urbaine, paysagère, environnementale. Il peut aussi choisir l'exercice de l'activité en libéral en s'inscrivant à l'Ordre des architectes, avec le titre de planificateur junior (section B).

L'insertion dans le monde du travail est facilitée par la formation fortement pluridisciplinaire, la capacité de travail en groupe.

- **Organisation et contenu de la formation**

Première année : écologie, informatique, sociologie de l'environnement et du territoire, histoire de la pensée urbaine et des instruments de la planification urbaine, histoire de la ville et du territoire, instruments cartographiques et de la représentation, analyse, interprétation et représentation territoriales, économie urbaine et environnementale, élaboration statistiques de données, géographie, mathématiques, histoire contemporaine.

Deuxième année : analyse territoriale avec SIG, éléments de physique technique environnementale et installations techniques urbaines, statistiques, travaux de planification, projet

d'urbanisme, gestion des ressources hydriques (géologie appliquée aux problèmes des sols et de l'eau), introduction au paysage, système institutionnel, droit administratif et finances publiques, histoire de l'architecture contemporaine.

Troisième année : éléments de projet urbain et environnemental, dégradation de l'environnement et méthodes de sauvegarde, évaluation environnementale, évaluation économique des plans et projets et législation des travaux publics, projet final.

5.3.6 Corso di Laurea Specialistica Pianificazione territoriale, urbanistica e ambientale – Politecnico di Torino – Faculté d'architecture

- **Adresse Internet :**

<http://www.polito.it/> - <http://obelix.polito.it/departments/diite/>
http://www.didattica.polito.it/pls/portal30/sviluppo.modello_corso.init?codicepagina=969

- **Durée des études**

2 ans

- **Objectif de la formation**

Le diplômé pourra assumer le rôle de coordinateur d'une équipe de projet dans le domaine de la planification territoriale, urbaine, paysagère, stratégique et environnementale.

- **Débouchés professionnels**

Les diplômés pourront faire carrière dans le secteur public, dans des sociétés privées ou en profession libérale en étant inscrit à l'Ordre des architectes avec le titre de planificateur.

- **Organisation des études**

Première année : construction sociale du plan et sociologie de l'environnement, politique urbaine et territoriale en Italie et en Europe, développement local et politique environnementale, travaux de planification locale, installations et physique technique pour l'environnement, infrastructures, transports et territoire, profils institutionnels et normes de la planification.

Deuxième année : protection du sol et gestion de l'eau (hydrologie et géologie), géographie du développement territorial, planification territoriale et planification stratégique, instruments mathématiques et informatiques (modèles d'aide à la décision), travaux de planification territoriale, examen final.

- **Critères d'admission**

Accès direct pour les titulaires du *Corso di Laurea* de même titre.

5.3.7 Corso di Laurea in Urbanistica e Pianificazione territoriale e ambientale – Università degli Studi di Firenze – Facoltà di Architettura – Dipartimento di Urbanistica e Pianificazione del Territorio

- **Adresse Internet :**

<http://www.unifi.it/> - <http://www.arch.unifi.it/>

- **Durée des études**

3 ans

- **Débouchés professionnels**

Les diplômés peuvent exercer dans plusieurs domaines : celui de l'analyse des structures urbaines, territoriales, environnementales, paysagères et agro-forestières, celui de l'élaboration des actes de planification, de programmation, de gestion et d'évaluation, celui de la définition des stratégies des administrations, institutions et entreprises pour la valorisation et la transformation de territoire, de l'environnement et du paysage, celui des collectivités locales.

A la fin de la formation, les diplômés peuvent s'inscrire comme planificateur junior à l'Ordre des architectes ou encore à la section B des professionnels agronomes et forestiers.

- **Organisation de la formation**

Première année : éléments d'informatique, géographie, mathématiques, travaux d'analyse urbaine et territoriale, représentation de la ville et du territoire, histoire de l'architecture et de l'urbanisme, topographie et cartographie numérique.

Deuxième année : écologie, utilisation du sol, physique technique environnementale, géologie appliquée à la planification urbaine et territoriale, travaux d'urbanisme, sociologie urbaine, histoire de l'environnement.

Troisième année : droit de l'urbanisme et de l'environnement, laboratoire de projet, planification des transports, projet architectonique, projet d'urbanisme.

5.3.8 **Corso di Laurea Specialistica in Pianificazione e Progettazione della Città e del Territorio – Università degli Studi di Firenze – Facoltà di Architettura – Dipartimento di Urbanistica e Pianificazione del Territorio**

- **Adresse Internet :**

<http://www.unifi.it/> - <http://www.arch.unifi.it/>

- **Durée des études**

2 ans

- **Organisation et contenu de la formation**

Première année : laboratoire de projet urbain (urbanisme, réhabilitation et requalification urbaine, projet urbain d'espaces publics), cartographie numérique et géostatistiques, anthropologie historique des établissements humains, théorie et méthodes de la planification territoriale, sylviculture et gestion des espaces verts urbains, écologie territoriale, histoire contemporaine. Cours facultatif : planification territoriale pour la coopération au développement.

Deuxième année : laboratoire de projet territorial (planification territoriale, requalification des systèmes environnementaux, économie du développement local), droit de l'urbanisme et de l'environnement, programmes complexes et politiques territoriales, économie et évaluation environnementale, théorie et histoire de l'urbanisme moderne et contemporain, planification des

systèmes d'infrastructure de transport, planification environnementale, projet de paysage. Cours facultatif : hydrologie appliquée à la planification des bassins hydrographiques.

5.4 Formations en Architecture avec composante forte en urbanisme

5.4.1 Corso di Laurea in Architettura per il progetto – Politecnico di Torino – Faculté d'architecture

- **Adresse Internet**

<http://www.polito.it/> - <http://obelix.polito.it/departments/diite/>
http://didattica.polito.it/pls/portal30/sviluppo.modello_corso.init?codicepagina=919

- **Durée des études**

3 ans

- **Objectif et débouchés**

Le diplômé en *Architettura per il progetto* est une figure professionnelle capable d'analyser de manière critique les réalisations architecturales et les processus de transformation de l'espace habité. Il peut collaborer aux multiples activités de projet et de réalisation des interventions de transformation du cadre bâti, effectuer des analyses historiques et physico-morphologiques, des relevés, des activités de chantier, des activités d'évaluation et de contrôle des coûts et de conformité des bâtiments.

Le diplômé peut aussi exercer son activité professionnelle dans des agences, des entreprises de bâtiment, des organismes ou agences publics ou privés, l'industrie du bâtiment et de la construction. Après avoir réussi l'examen d'Etat, il peut s'inscrire à l'Ordre des architectes avec le titre d'architecte junior (section B).

- **Organisation et contenu de la formation**

Première année : informatique, informatique pour l'élaboration de statistiques de données, mathématiques, histoire de l'architecture contemporaine, technologie de l'architecture, fondements et applications de géométrie descriptive et dessin d'architecture, laboratoire de projet d'architecture, analyse urbaine et du territoire, physique du bâtiment, géographie, dessin assisté par ordinateur, module en option.

Deuxième année : mathématiques, sociologie urbaine, histoire de l'urbanisme, laboratoire de construction de l'architecture, topographie et relevé et méthodologie de relevé, relevé automatique informatisé, statique.

- *Orientation généraliste* : urbanisme, fondements d'économie et d'évaluation, fondements de restauration architecturale.
- *Orientation « architecture pour espaces verts »* : urbanisme, botanique générale, éléments d'écologie agraire.

Troisième année : histoire de l'architecture moderne et informatique, techniques de construction, laboratoire de projet d'architecture, évaluation de l'exercice professionnel, examen final.

- *Orientation généraliste* : laboratoire d'innovation technologique et science et technologie des matériaux, techniques de contrôle environnemental.
- *Orientation « architecture pour espaces verts »* : défense des plantes ornementales (pathologie végétale), laboratoire de projet d'urbanisme, parcs et jardins et plantes ornementales, défense des plantes ornementales (entomologie agraire), floriculture générale.

Options de l'orientation généraliste : anthropologie culturelle, méthodologie du projet de restauration, histoire de l'architecture médiévale, culture technologique de l'architecture, fondements du dessin, fondements de l'histoire de l'architecture.

Options de l'orientation « architecture pour espaces verts » : science et technologie des matériaux, tapis herbeux et contrôle des plantes parasites.

5.4.2 Corso di Laurea Specialistica in Architettura - Politecnico di Torino – Faculté d'architecture

- **Adresse Internet**

<http://www.polito.it/> - <http://obelix.polito.it/departments/diite/>
http://www.didattica.polito.it/pls/portal30/sviluppo.modello_corso.init?codicepagina=921

- **Durée des études:**

2 ans

- **Objectif et débouchés**

Le diplôme spécialisé en architecture vise à la formation des capacités de projet et de résolution des processus de transformation du cadre bâti. L'architecte diplômé peut projeter la construction, la transformation, la requalification et le contrôle du cadre bâti et physique existant. Il peut coordonner la participation d'autres spécialistes du domaine de l'architecture, du génie civil, de l'urbanisme et de la restauration architecturale.

A part l'exercice en libéral, les diplômés peuvent exercer des responsabilités élevées dans des agences publiques ou privées agissant sur la ville et le territoire.

- **Organisation et contenu de la formation**

Première année : science de la construction, composition architecturale et urbaine, laboratoire de projet de restauration, laboratoire de projet urbain, matière en option.

Deuxième année : droit européen, laboratoire projet d'architecture, laboratoire projet technologique, thèse de diplôme, matière en option.

Matières en option : exécution de projet d'architecture, histoire des techniques architecturales et constructives, théorie de la recherche architecturale contemporaine, atelier projet technique

d'éclairage, histoire des jardins et du paysage, histoire de l'architecture antique, perception et communication visuelle, projet environnemental et technologies éco-compatibles.

5.4.3 Corso di Laurea in Scienze dell' architettura – Politecnico di Torino – Faculté d'architecture

- **Adresse Internet**

<http://www.polito.it/> - <http://obelix.polito.it/departments/diite/>
http://www.didattica.polito.it/pls/portal30/sviluppo.modello_corso.init?codicepagina=909

- **Durée des études**

3 ans

- **Objectif de la formation**

Le diplômé en *Sciences de l'architecture* possède un niveau de connaissances critiques des travaux d'architecture dans ses aspects logiques et formels, de composition, constructifs et technologiques, mais aussi dans les relations avec le contexte historique, physique et environnemental. A partir de ces compétences, le diplômé peut fournir une importante contribution à la réalisation, à la gestion et la valorisation du cadre bâti et du territoire.

Il peut par exemple collaborer à un projet et à la direction des travaux pour des travaux publics ou privés, à la rédaction des plans réglementaires et des documents d'urbanisme, et à des interventions de restauration de bâtiments historiques.

- **Débouchés professionnels**

Le diplômé en sciences de l'architecture dispose de nombreuses possibilités d'exercice de ses compétences spécifiques en projet architectural et urbain sur le territoire européen. Il peut par exemple trouver un emploi dans des institutions et agences publics ou privés, des sociétés d'ingénierie, des entreprises du secteur, des entreprises de bâtiment, des sociétés immobilières. Il peut également choisir une activité en profession libérale en s'inscrivant, après l'examen d'Etat, à l'Ordre des architectes avec le titre d'architecture junior (section B).

- **Organisation et contenu de la formation**

Le *Corso di Laurea* est constitué d'un cursus unique. Au cours des 3 années, les enseignements comprennent 20% de matières autour de disciplines comme les mathématiques, la conception et l'histoire de l'architecture, 60% de matières concernant le calcul de structures, l'évaluation, l'urbanisme et la technologie de l'architecture.

L'activité en laboratoire (ou atelier) a un rôle central dans le cursus de formation. Trois différents ateliers de projet sont prévus : architecture et urbanisme, architecture et restauration, architecture et technologie.

5.4.4 Corso di Laurea Specialistica in Progetto di architettura e gestione delle trasformazioni urbane e territoriali – Politecnico di Torino – Faculté d'architecture

- **Adresses Internet**

<http://www.polito.it/> - <http://obelix.polito.it/departments/diite/>

- **Durée des études**

2 ans

- **Objectif de la formation et débouchés professionnels**

L'architecte diplômé en « *Projet d'architecture et gestion des transformations urbaines et territoriales* » pourra, par exemple : exercer des rôles professionnels spécialisés majeurs dans une structure de projet privée ou publique, et en particulier dans les organismes de gouvernement communal ou régional, exercer une activité de consultant en projet ou de consultant technique, exercer une activité spécialisée dans le domaine du projet architectural et urbain, ou du projet urbain seul, ou de la seule gestion des processus des transformations territoriales et urbaines.

Le diplômé pourra intervenir sur les questions de la transformation, de la modernisation, de la qualification et de la valorisation des établissements et du territoire, en dialoguant avec les multiples acteurs, systèmes de décision et disciplines impliqués dans les processus de définition des lieux et de l'environnement de l'habitat contemporain en utilisant la formation culturelle et technique acquise pour une gestion efficace des processus constructifs.

- **Organisation et contenu de la formation**

Première année : histoire des transformations urbaines et territoriales, géographie du développement, restauration, séminaire facultatif A, théorie et projet de structures, dessin automatique, travail de recherche à caractère historique critique.

- **Unité de projet A1 – Requalification de la ville et du territoire** : la gestion des interventions de transformation urbaine à travers le plan et le projet, plan et projet de gestion des interventions de requalification urbaine, programmes intégrés de réhabilitation urbaine comme exemple de pratique et de critique de l'urbanisme, histoire du logement social en Europe, urbanisme et projet architectural.
- **Unité de projet B1 – Nouveaux établissements et paysage** : lecture, interprétation et projet de paysage, méthodes d'évaluation multi-critères, projet architectural et évaluation
- **Unité de projet C1 – Infrastructures et environnement** : éléments d'architecture du paysage pour le projet d'infrastructures, projet architectural et technologie de l'architecture, gestion et normes pour les routes, les paysages et l'environnement.
- **Unité de projet D1 – Qualité architecturale et urbaine de l'espace ouvert** : le projet des éléments urbains, le projet d'espaces verts urbains, projet architectural et urbain, nature et forme des caractères géographiques de la ville et du territoire, théorie et procédures du projet d'architecture à l'échelle urbaine et territoriale.
- **Unité de projet A2 – Requalification de la ville et du territoire** : urbanisme et projet architectural, infrastructures légère, écologie du tourisme et construction de l'espace, acteurs et instruments de la politique du tourisme.

- **Unité de projet B2 – Nouveaux établissements et paysage** : modélisation virtuelle avancée et rendu, projet architectural et évaluation, théorie et techniques du projet de paysage.
- **Unité de projet C2 – Infrastructures et environnement** : projet d'architecture et technologie de l'architecture, architecture et histoire technique des infrastructures de la mobilité, instruments et méthodes de représentation des paysages des infrastructures.
- **Unité de projet D2 – Qualité architecturale et urbaine de l'espace ouvert** : projet architectural urbanisme, cartographie et projet.
- **Matières en option A** : la gestion et le contrôle des processus du projet à la construction, management et création d'activité par des architectes, projet acoustique, projet d'éclairage, histoire du patrimoine industriel, théorie, modèles et interprétations de l'histoire de la pensée urbaine.
- **Module culture en sciences humaines** : droit administratif, imaginaire et projet, sociologie urbaine, histoire de l'art médiéval.

Deuxième année : évaluation économique des projets, module de culture en sciences humaines, projet technique de l'environnement extérieur, qualité du processus de construction et d'entretien du patrimoine, cours du groupe B, module de formation scientifique, option du groupe B, thèse, unité de projet 3, urbanisme, travail de recherche à caractère critique.

- **Unité de projet 1** : unités de projet A1 (requalification de la ville et du territoire), B1 (nouveaux établissements et paysage), C1 (infrastructures et environnement), D1 (qualité architecturale et urbaine de l'espace ouvert).
- **Unité de projet 2** : unités de projet A2 (requalification de la ville et du territoire), B2 (nouveaux établissements et paysage), C2 (infrastructures et environnement), D2 (qualité architecturale et urbaine de l'espace ouvert).
- **Matière en option A** : simulation 4D pour le projet urbain et territorial.
- **Modules de formation scientifique** : géométrie descriptive, statistiques et probabilités.
- **Cours de type B** : application de technique environnementale, faisabilité économique des plans et projets, innovation technologique dans le bâtiment, réhabilitation structurale, histoire de l'architecture et de la ville 1950-2000, histoire de la critique architecturale et urbaine, histoire de la protection du paysage, histoire et protection des techniques constructives.
- **Matières en option B** : interprétation d'une architecture, certification énergétique et environnementale des bâtiments, étude de cas et problèmes de recherche sur les 50

dernières années, faisabilité des programmes de transformation urbaine et territoriale, modélisation et prototypage des composants de bâtiments avec commande numérique, réhabilitation structurale de l'architecture moderne et contemporaine, histoire de la protection du paysage, histoire et protection des techniques constructives.

5.4.5 Master Livello II Progettazione strategica integrata per lo sviluppo delle risorse architettoniche, urbane e ambientali – Politecnico di Milano – Department of Architecture and Planning

- **Adresse Internet**

<http://www.polimi.it/> - <http://www.diap.polimi.it/> - <http://www.lipau.polimi.it>

- **Durée des études**

12 mois

- **Critères d'admission**

Etre en possession d'un Laurea Specialistica en architecture ou en génie civil.

- **Objectif du programme**

Ce Master de deuxième niveau en « Projet stratégique intégré pour le développement des ressources architecturales, urbaines et environnementales », formant 24 étudiants, a pour objet de répondre à l'urgence qu'il y a à former, en conformité avec les directives communautaires, des professionnels de haute qualification ayant un profil technique et managérial dans le secteur des interventions de réhabilitation, requalification et d'innovation dans des environnements connaissant des processus de dégradation, par des actions de développement, de promotion et de valorisation de ces environnements.

Il a pour but de donner à de jeunes diplômés en architecture et en génie civil une préparation spécifique, d'ordre critique, méthodologique, technique et professionnelle, de leur donner la capacité de valoriser le système de connaissances dans des projets architecturaux, urbains et environnementaux.

- **Débouchés professionnels**

Ce *Master* ouvre vers de nombreux et diverses carrières professionnelles de cadre supérieur dans des agences publiques d'institutions de divers niveaux avec un rôle de contrôle et d'évaluation des interventions et de construction des programmes, ou bien vers un exercice en libéral avec des qualifications pour la gestion des processus de projet complexes, ou encore vers la direction de programmes de recherche complexes dans des sociétés ou des organismes publics ou privés, des sociétés d'ingénierie actives dans le domaine de l'architecture, de l'ingénierie ou de la planification, des sociétés de certification de la qualité des processus de projet, des centres de recherche, des organismes publics ou privés actifs dans le domaine de l'environnement et de la valorisation des ressources.

- **Contenu de la formation**

La formation aborde les domaines suivants :

- **projet architectural et urbain** (stratégie du projet dans des contextes urbains et environnementaux complexes, projet architectural intercalaire, architecture du paysage et des espaces publics urbains, architecture des noeuds et des réseaux de connexion infrastructureux, ateliers d'application)
- **discipline historico-critique** (étude des théories de l'architecture pour le projet stratégique, culture du projet de la production architecturale contemporaine, tutelle institutionnelle des ressources culturelles et paysagères)
- **sciences du territoire** (approches stratégique et structurée de la planification urbaine et territoriale, valorisation des ressources physiques à l'échelle locale, évaluation environnementale stratégique des plans et projets)
- **discipline technologico-constructive** (techniques d'exécution et de direction du processus de transformation du cadre bâti, planification énergétique et environnementale, sciences des structures et des matériaux de construction)
- **sciences humaines et sociales** (esthétique des formes architecturales, urbaines et sémiologie du paysage, sociologie des processus culturels, communicatifs et participatifs, aspects économiques des interventions sur l'environnement et le territoire, anthropologie des nouveaux lieux de la métropole)
- **représentation et communication** (atelier d'analyse qualitative et des systèmes d'information territoriale, atelier des techniques de langages multimédia pour le projet architectural, urbain et environnemental).

6 Sources

6.1 Bibliographie

- **Rapport Eurydice** – *Focus sur les structures de l'enseignement supérieur en Europe*
Adresse Internet : <http://www.eurydice.org/Documents/FocHE/fr/FSHEFR.pdf>
- **Rapport AESOP** – . *Improving planning education in Europe*, septembre 1999.
CDU 58224
- **Bolletino della Società Italiana degli Urbanistici**, n° 2, oct. 2000
- **La formazione in pianificazione all'alba del Terzo Millennio, Una proposta di Manifesto per il pianificatore progressista**, Flavia Martinelli, Università degli Studi "Mediterranea" di Reggio Calabria, février 2002
<http://eddyburg.it/article/articleview/712/1/93>
- **Législation sur la réforme des ordres professionnels** : *Decreto del Presidente della Repubblica, 5 giugno 2001, n 328, Modifiche ed integrazioni della disciplina dei requisiti per*

l'ammissione all'esame di Stato e delle relative prove per l'esercizio di talune professioni, nonche' della disciplina dei relativi ordinamenti (version partielle)

http://www.cnappc.archiworld.it/archivio_doc/norme/dpr_328_2001_architetti.htm

6.2 Organisations professionnelles

- **SIU – Società italiana degli urbanisti (SIU)**
<http://web.tiscali.it/siu/>
- **CNAPPC - Consiglio Nazionale degli Architetti, Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori**
<http://www.cnappc.archiworld.it/>
- **Liste des ordres provinciaux des architectes, planificateurs, paysagistes et conservateurs**
<http://www.archiworld.it/network/federazio.htm>
- **Ordine degli Architetti, Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori della provincia di Milano**
<http://www.ordinearchitetti.mi.it/>
- **Ordine degli Architetti di Torino**
<http://www.to.archiworld.it>
- **Ordine degli Architetti di Roma e provincia**
<http://www.architettilroma.it/>
- **Ordine degli Architetti di Napoli**
<http://www.na.archiworld.it/>
- **Ordine degli Architetti di Firenze e Prato**
<http://www.fi.archiworld.it/>
- **Ordine degli Architetti di Parma**
<http://www.pr.archiworld.it>

6.3 Etablissements d'enseignement supérieur

- **L'Aquila – Facolta di Ingegneria**
<http://www.univaq.it/> - <http://www.ing.univaq.it/>
- **Politecnico di Bari – Facoltà di Architettura**
<http://www.poliba.it/> - <http://architettura.poliba.it/>
- **Universita di Bologna – Facoltà di Architettura – Facolta di Ingegneria**
<http://www.unibo.it/Portale/default.htm> -
<http://www.arch.unibo.it/Architettura/Facolta/default.htm> -
<http://www.ing.unibo.it/Ingegneria/default.htm>
- **Universita Gabriele d'Anunzio – Facoltà di Architettura**
<http://www.unich.it/> - <http://www.unich.it/facolta/architettura/index.htm>
- **Universita' degli Studi di Firenze – Facoltà di Architettura**
<http://www.unifi.it/> - <http://www.arch.unifi.it/>
- **Politecnico di Milano – Department of Architecture and Planning – Facoltà di Architettura e societa**
<http://www.polimi.it/> - <http://www.diap.polimi.it/> - <http://www.arch.polimi.it/>
- **Universita' degli Studi di Palermo – Department of City and Region – Facoltà di Architettura**
<http://www.unipa.it/> - <http://www.unipa.it/dct> - <http://archlab.unipa.it/>

- **Università degli Studi Mediterranea di Reggio Calabria** – Facoltà di Architettura
<http://www.unirc.it/> - <http://www.unirc.it/architettura/archi.htm>
- **Università degli Studi di Roma "La Sapienza"** – Facoltà Prima Architettura "Ludovico Quaroni" - Facoltà di Architettura Valle Giulia
<http://w3.uniroma1.it/> - <http://www.arc1.uniroma1.it/> - <http://www.architetturavallegiulia.it/>
- **Universita' degli Studi di Roma 3** – Facoltà di Architettura
<http://www.uniroma3.it/> - <http://host.uniroma3.it/facolta/architettura/ind.htm>
- **Politecnico di Torino** – Facoltà di Architettura
<http://www.polito.it/> - <http://www.archi.polito.it/>
- **Universita degli Studi di Venezia** – Facoltà di pianificazione del territorio
<http://www.unive.it/> - <http://www.iuav.it/> - <http://www.iuav.it/homepage/fpt/>

Annexe D – Pays-Bas

1 Synthèse

1.1 Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD

En ce qui concerne la mise en place de la réforme de l'organisation de l'enseignement supérieur suivant le schéma 3-5-8, les Pays-Bas semblent assez bien avancés, la quasi-totalité des formations ayant été transformées ou converties en programmes de type *Bachelor* et *Master*.

1.2 Identité de la profession d'urbaniste – organisations professionnelles

Aux Pays-Bas, la distinction entre « urbaniste » (au sens de conception urbaine) et planificateur urbain est nettement marquée. Elle se traduit au niveau de l'identité professionnelle et aussi des formations.

La profession d'urbaniste est bien définie. Le titre d'urbaniste (en néerlandais « *stedebouwkundige* ») est protégé au même titre que ceux d'architecte, d'architecte paysagiste et d'architecte d'intérieur. Seuls ceux inscrits au SBA (*Stichting Bureau Architectenregister*) ont le droit d'utiliser ce titre.

Par ailleurs, une organisation professionnelle (BNSP) regroupe « planificateurs » (ou aménageurs) et urbanistes. Si ces deux organismes, SBA et BNSP, affirment leur position de défense des professions et d'implication dans l'enseignement, ils ne publient toutefois aucun document exposant leurs éventuelles réflexions sur le sujet. Le BNSP admet d'ailleurs n'avoir que peu d'influence sur l'enseignement, cette question relevant du domaine de la politique gouvernementale.

1.3 Formations en urbanisme et en planification

Du point de vue de la formation, le SBA ne reconnaît qu'un nombre limité de formations ouvrant le droit à l'inscription comme urbaniste :

- celles dispensées par trois Académies d'Architecture (Amsterdam, Rotterdam, Tilburg) et
- celles proposées par le département d'architecture et planification et la faculté d'architecture de deux Universités Techniques (Eindhoven et Delft).

Ces dernières proposent des formations en 5 ans avec diplômes *Bachelor* et *Master*, alors que les précédentes proposent des formations en 4 ans pour des étudiants déjà titulaires d'un *Bachelor* en

architecture, en urbanisme ou en planification urbaine, cette formation de 4 ans comportant une moitié du temps consacrée à la pratique.

Par ailleurs, la discipline de la planification urbaine est enseignée dans plusieurs universités dans des contextes fortement marqués par la géographie humaine et les sciences humaines, mais aussi, à travers les cours dispensés, par d'autres disciplines (le droit, la géologie, l'économie par exemple).

Il convient de noter que les formations dispensées dans ces universités proposent diverses orientations dans le domaine de la planification (urbaine, rurale, territoriale). Ces formations sont sanctionnées par divers niveaux de diplôme (*Bachelor of Science* en 3 ans, *Master of Science* en 2 ans et aussi en 1 an !).

Notons que les passages existent entre ces deux filières de formation. Ainsi, les étudiants ayant effectué un premier cycle en planification urbaine (diplôme *Bachelor of Science*) peuvent être admis dans les Académies d'Architecture qui proposent des formations d'urbaniste accréditées par le SBA.

La distinction entre les deux types de formation (et les deux métiers associés) est nettement marquée, ne serait-ce par le fait que seuls ceux pouvant s'inscrire au Registre des Urbanistes ont le droit d'utiliser le titre d'urbaniste. Les études d'urbanisme se définissent elles-même comme axées sur la conception, attribuant de l'autre côté un caractère stratégique à la planification.

Il convient toutefois de noter que la planification urbaine est présente dans la formation des urbanistes, les connaissances en diverses disciplines impliquées dans la planification (aspects sociaux, économiques, légaux, etc.) étant même appréciées pour être admis dans la filière Urbanisme des Académies d'Architecture.

2 Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD

2.1 Structure de l'enseignement supérieur

On trouve aux Pays-Bas 50 Universités d'enseignement professionnel (abréviation néerlandaise HBO, abréviation anglaise UPE) et 14 universités dont l'une est une université « ouverte » proposant un enseignement à distance. La différence entre les UPEs et les universités est devenue moins marquée avec le temps du fait de la collaboration entre ces deux types d'établissement, des tendances générales d'évolution de l'enseignement supérieur et des nouvelles législations. Néanmoins, quelques différences subsistent. Les UPEs proposant des programmes de « *Bachelor* » en 4 ans et un nombre croissant de programmes de *Master*, sont de plus en plus orientées vers une formation pratique. Les programmes se concentrent sur des métiers spécifiques et comportent des stages qui permettent aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle. De l'autre côté, les universités proposent classiquement des programmes de *Master*, de *Post-graduate* et PhD.

2.2 Introduction de la réforme LMD

Aux Pays-Bas, l'enseignement supérieur est régi depuis 1993 par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (*Wet op het Hoger onderwijs en Wetenschappelijk onderzoek* – WHW).

La structure *Bachelor/Master* est entrée en vigueur suite à une modification de cette loi en 2002. Elle se caractérise par un système de diplômes articulé autour de deux cycles principaux visant à promouvoir une plus grande mobilité des étudiants.

A partir du 1er septembre 2002, d'importantes modifications ont été apportées à la structure de l'enseignement supérieur aux Pays-Bas. Tous les programmes sont désormais définis comme des programmes de niveau *Bachelor* ou *Master*. Les anciens diplômes néerlandais « *hbo-opleidingen* » (programmes d'enseignement professionnel supérieur) ont été renommés en « *hbo-bacheloropleidinge* » (programmes de diplôme de *Bachelor* de l'enseignement professionnel supérieur).

Auparavant, la plupart des diplômés de niveau *Bachelor* de l'enseignement professionnel supérieur entraient directement sur le marché de l'emploi. Du fait de la nouvelle structure, il devient plus facile de pousser jusqu'au programme de *Master* après avoir effectué un *Bachelor* ou après quelques années dans la vie active. Le *Master* peut être effectué en Hollande ou à l'étranger. Les détenteurs d'un *Bachelor* peuvent choisir entre les types de *Master* suivants :

- un « *hbo-masteropleiding* » (*Master* de l'enseignement professionnel supérieur) plus orienté vers la pratique,
- ou un « *wo-masteropleiding* » d'orientation plus scientifique à effectuer dans une université (MA ou MSc, *Master of Arts* ou *Master of Science*).

Par ailleurs, les programmes traditionnels dispensés dans les établissements d'enseignement professionnel ont été convertis en programmes de type *Bachelor*. Le ministre de l'éducation peut autoriser ces établissements à présenter des programmes de type *Master* en fonction des besoins. La modification de la loi sur l'enseignement supérieur de 1993 (survenue en 2002) a également remplacé l'ancien système basé sur 42 crédits par un système néerlandais de crédits apparenté au système ECTS, caractérisé par 60 unités de crédit par année d'études.

Bien que le Supplément au diplôme ne soit pas obligatoire aux Pays-Bas, il est considéré comme un moyen approprié pour rendre les diplômes plus transparents et plus comparables. De nombreux établissements d'enseignement supérieur ont introduit ou introduisent actuellement le Supplément au diplôme, par ailleurs activement soutenu par les organisations d'étudiants, le gouvernement et le NUFFIC (ENIC/NARIC néerlandais).

En vue d'assurer la qualité des programmes menant à un *Bachelor* et un *Master*, l'Organisation néerlandaise d'accréditation (NVAO) a été créée légalement en 2002 pour évaluer les cours dispensés dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Le gouvernement néerlandais suit la qualité de tous les diplômes *Master* hollandais, les titres universitaires étant ainsi accrédités par des institutions officielles et légalement protégés.

La politique éducative néerlandaise attache beaucoup d'importance à la promotion de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et se fixe comme objectif d'élever le niveau de formation de la population active. Le gouvernement a défini ses priorités et son calendrier pour les années à venir en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans deux documents datant respectivement d'avril 2002 et de mars 2003.

3 Identité et reconnaissance de la profession - organismes professionnels

3.1 Le titre d'urbaniste

Hans Groeneveld, directeur du Registre des Architectes ("*Stichting Bureau Architectenregister*", SBA en abrégé), nous indique qu'aux Pays-Bas, les titres professionnels d'architecte, d'urbaniste (« *urban designer* », ou « *stedebouwkundige* » en hollandais), d'architecte paysagiste et d'architecte d'intérieur sont protégés par la Loi sur le Titre d'Architecte de 1988. Seuls ceux étant inscrits au Registre des Architectes peuvent utiliser ces titres.

En réponse à une question sur les formations proposées par certaines universités néerlandaises, Mr. Groeneveld nous a répondu que « *The Universities of Amsterdam and Groningen offer a study in the field of urban or regional planning, which is a different discipline* » (les universités d'Amsterdam et de Groningen proposent des études dans le domaine de la planification urbaine et régionale qui est une discipline différente), soulignant l'existence d'une frontière entre ces deux orientations.

3.2 Le Stichting Bureau Architectenregister (SBA)

Le Registre des Architectes est chargé de l'enregistrement des architectes, urbanistes, architectes paysagistes et architectes d'intérieur. Le SBA est aussi l'autorité compétente aux Pays-Bas pour toutes les questions relatives à la mise en œuvre de la Directive sur les architectes de l'Union européenne.

Que ce soit pour un architecte, un urbaniste, un architecte paysager ou un architecte d'intérieur, l'enregistrement est effectué pour un Hollandais disposant d'un diplôme spécifié par la Loi sur le Titre des Architectes et après qu'il ait été établi que la formation et l'expérience pratique satisfont les exigences spécifiées dans un règlement ministériel fondé sur la loi. Ce règlement correspond aux critères définis dans une Directive de l'Union européenne. Une période d'expérience professionnelle venant s'ajouter au diplôme n'est pas nécessaire pour être admis au Registre.

Pour les urbanistes (ou *urban designer*), l'exigence pour être inscrit est d'avoir suivi une formation exclusivement dans le domaine de la conception urbaine (*urban design*) et non pas en planification urbaine qui, pour le SBA, correspond à un autre métier. Les formations reconnues et accréditées par le SBA sont dispensées dans :

- les Facultés d'Architecture, d'Urbanisme et de Sciences de la Construction des Universités Techniques de Delft ou Eindhoven,
- ou dans les Académies d'Architecture (*Academie voor Bouwkunst*) d'Amsterdam, de Rotterdam ou de Tilburg.

Par ailleurs, les détenteurs d'un diplôme d'architecture, d'urbanisme, d'architecture paysagère ou d'architecture d'intérieure ayant suivi leurs études dans un autre Etat membre de l'Union européenne peuvent aussi être inscrits si leur diplôme est en conformité avec la Directive sur les Architectes de l'UE ou avec les Directives de l'UE sur un système général de reconnaissance des qualifications

professionnelles. Les personnes ayant effectué leurs études dans un Etat non membre de l'UE peuvent aussi être inscrites si leur diplôme est reconnu par le ministère néerlandais compétent.

Pour ce qui est du secteur d'activité professionnelle, selon Mr. Groeneveld, les urbanistes inscrits au SBA se répartissent sensiblement à parts égales entre le public et le privé.

3.3 *La Beroepsvereniging van Nederlandse Stedebouwkundigen en Planologen (BNSP)*

Né en 1998 de la fusion du BNP (*Bond van Nederlandse Planologen*, association néerlandaise de « planologie ») et du BNS (*Bond van Nederlandse Stedebouwkundigen*, association des urbanistes néerlandais), avec comme objectif de créer une certaine valeur ajoutée et partant du constat selon lequel la planification urbaine et l'urbanisme étaient devenus inséparables, le BNSP (organisation professionnelle néerlandaise des urbanistes et « planologues »), représente les professions d'urbaniste et de planificateur (ou aménageur).

On notera au passage qu'une partie des membres de cette association, les personnes étant enregistrées comme urbaniste, est également inscrite au SBA.

Sans faire de distinction entre le niveau de formation de ses membres, leur profil professionnel, le BNSP compte 35% de ses membres dans les institutions publiques, 45% dans des sociétés de conseil et 10% dans l'enseignement.

Le BNSP se donne pour mission de fonctionner comme une plate-forme pour ses membres et ainsi stimuler la production, l'amélioration et l'échange de connaissances qui lui permettront de promouvoir les professions de planificateur et d'urbaniste et de faire d'elles des partenaires de discussion entièrement reconnus.

Madame Marijke Kloosterman qui dirige le Bureau du BNSP nous indique que le BNSP ne publie pas de textes de réflexion concernant la formation.

4 Réflexions sur la profession et la formation d'urbaniste

4.1 *Définition de la profession d'urbaniste*

Dans l'exposé de la philosophie de la formation d'urbaniste qu'elle propose, l'Académie d'Architecture d'Amsterdam définit également l'urbanisme comme une « discipline généraliste, qui s'est développée à partir du génie civil et de l'architecture pour devenir une discipline ayant une grande variété de rôles dans le vaste champ de la planification spatiale et ayant un caractère public fortement marqué ».

Si cette définition met en avant le lien entre urbanisme et architecture, l'Académie reconnaît que le caractère généraliste de la discipline implique qu'elle présente de nombreux points de contact avec d'autres disciplines comme l'économie, les sciences sociales, les études sur les transports, les études environnementales et d'autres disciplines de conception et qu'elle possède également une

composante légale, autant d'éléments qui sembleraient tisser des liens avec les éléments constitutifs de la planification.

Poursuivant cette analyse, l'Académie affirme que le rôle de l'urbanisme est double et se manifeste à différentes échelles allant de la rue à la région, distinguant d'un côté la conception, la création de conditions pour des travaux de construction particuliers au moyen de plans de développement urbain ou de plans d'utilisation du sol pour le domaine public, et d'un autre côté, les études de conception qui cherchent à préciser des ambitions dans un processus de planification large ou à formuler une affectation.

L'Académie trace alors la frontière en considérant que ce dernier aspect concerne le domaine des opérations de planification urbaine et rurale et possède une forte composante stratégique alors que le cours dispensé par l'Académie d'Architecture d'Amsterdam se concentre sur la conception urbaine.

4.2 Définition des compétences développées dans la formation d'urbaniste

L'Académie d'Architecture d'Amsterdam se propose de former des urbanistes possédant :

- la faculté de convertir une information provenant d'autres disciplines de conception en constructions et conceptions spatiales ;
- une connaissance appropriée de l'histoire et de la théorie de l'urbanisme et de sa relation avec les autres disciplines ;
- une connaissance des processus ayant amené à la création d'établissements humains et de formes d'occupation en termes d'histoire naturelle et culturelle ;
- une connaissance approfondie de la teneur d'autres disciplines liées à la conception spatiale (notamment l'architecture, le logement, l'architecture des paysages et des espaces verts) ;
- la faculté de prendre en compte la relation entre les habitants et l'espace et l'harmonisation avec les besoins humains et les normes dans le développement d'un concept spatial ;
- une vision de la profession d'urbaniste et de son rôle dans la société ;
- des compétences dans le domaine de la planification spatiale et de l'urbanisme, des connaissances dans les méthodes de planification et de conception, et une compétence dans l'analyse physique, structurelle et historique des phénomènes et solutions en urbanisme ;
- des connaissances appropriées des processus sociaux, des conditions de développement et limitatives, en particulier dans les domaines des développement morphologiques spatiaux et culturels, de l'environnement humain et de l'environnement naturel ;
- des connaissances appropriées en sciences sociales, géographie humaine et historique, science du paysage, écologie, génie civil et économie, ainsi que dans le domaine de la législation concernant la planification publique et l'urbanisme ;
- des connaissances appropriées des organisations, des ressources et des instruments de conception et de planification spatiale de différents niveaux aux Pays-Bas ;
- la faculté et la connaissance des méthodes pour transcrire clairement pour d'autres un concept et un plan en image, en texte et en discours ;
- une connaissance appropriée et un aperçu des procédures et processus de prise de décision. »

On peut donc constater que les compétences acquises par les urbanistes formés par l'Académie d'Architecture d'Amsterdam, reconnus comme tels par le SBA et distingués par cet organisme des planificateurs, sont plutôt multidisciplinaires et avec des éléments que l'on retrouve dans les formations en planification (méthodes de planification, sciences sociales, géographie humaine, économie, législation). On y retrouve aussi certains éléments apparaissant par exemple dans les compétences et qualités nécessaires au métier de « *planner* » (planificateur ou aménageur) en Grande-Bretagne énoncées par le RTPI comme la capacité de communication, la connaissance des processus de prise de décision.

5 Les formations

En s'appuyant sur la distinction effectuée par le SBA, on peut donc distinguer d'une part les formations en urbanisme au sens de la conception (« *urban design* » ou « *stedebouwkundigen* » en néerlandais) et correspondant au métier d'urbaniste tel qu'il est défini par le SBA, et d'autre part les formations en planification urbaine (« *town planning* »).

5.1 Contexte des formations

5.1.1 Contexte des formation en urbanisme

Comme indiqué au paragraphe précédent consacré à l'identité de la profession et aux organisations professionnelles, pour pouvoir revendiquer et utiliser le titre d'urbaniste, donc être inscrit au SBA comme « *stedebouwkundige* », l'exigence est d'avoir suivi une formation dans le domaine de la conception urbaine (« *urban design* ») dans l'une des institutions suivantes :

- Faculté d'Architecture, d'Urbanisme et de Sciences de la Construction des Universités Techniques de Delft ou d'Eindhoven,
- Académie d'Architecture (*Academie voor Bouwkunst*) d'Amsterdam, de Rotterdam ou de Tilburg.

Les études dans les deux Universités durent 5 ans et sont reconnues au niveau universitaire. De leur côté, les Académies d'Architecture proposent un programme de *Master* professionnel en urbanisme sur 4 ans dont la moitié est constituée d'une formation théorique et l'autre moitié d'une expérience pratique. Pour être admis à l'Académie, une formation technique et pratique de 4 ans est exigée ou bien un *Bachelor* en architecture, en urbanisme ou en planification urbaine. Nous présenterons ci-après quelques unes de ces formations.

Comme on peut le noter, ces formations permettant l'attribution du titre reconnu d'urbaniste sont proposées dans des contextes nettement marqués par l'architecture. Parmi les établissements, on trouve en effet d'une part les Académies d'Architecture qui forment des architectes, des urbanistes, des paysagistes et des architectes d'intérieur, et d'autre part une Faculté d'architecture (TU Delft) et un Département d'Architecture et de Planification (TU Eindhoven), ce dernier regroupant toutefois les deux notions qui semblent par ailleurs discriminantes entre urbanisme et planification urbaine.

5.1.2 Contexte des formations en planification urbaine

Comme on le notera dans la description de certaines de ces formations, la notion de planification est assez forte aux Pays-Bas ; une des matières enseignées est en effet la « planologie ». Cette

appellation met en évidence le caractère scientifique et quasi rationnel de l'approche de la planification. Les formations en planification sont proposées par plusieurs établissements.

- L'Université d'Amsterdam, dans son *Institute of Planning and Demography*, qui dépend de la Faculté en sciences sociales et comportementales, qui propose les formations et diplômes suivants :
 - *Bachelor* en *Town and country planning*,
 - *Master* en études de géographie humaine, planification et développement ;

- L'Université de Groningen, dans le Département de planification urbaine et régionale de sa Faculté des Sciences, qui propose les formations et diplômes suivants :
 - *Bachelor* en géographie sociale et planification,
 - *Bachelor* en planification environnementale et d'infrastructures,
 - *Master* en planification,
 - *Master* en planification environnementale et d'infrastructures,
 - *Master* de recherche en études régionales,
 - *PhD* au sein de son Institut des Etudes Urbaines et Régionales.

- L'Université d'Utrecht, Faculté de Géosciences, Département des études environnementales, qui propose un :
 - *Bachelor* en Géographie sociale et planification,
 - *Master* en « Planologie »,
 - *Master* de recherche en Géographie humaine et planification,
 - *Master* en Géographie urbaine
 - Certificat en études environnementales et de géographie physique et humaine (1 an)

Il s'agit de formations correspondant au schéma visé par la réforme d'harmonisation européenne, c'est-à-dire un premier cycle de 3 ans sanctionné par un diplôme de *Bachelor* suivi d'un second cycle en principe de 2 ans (certains *Masters* ne durent qu'un an !) sanctionné par un diplôme de *Master*.

Si le cursus complet (*Bachelor + Master*) est bien sûr possible, il faut remarquer que les formations de *Master* peuvent accueillir des étudiants provenant des sciences sociales, mais aussi de l'architecture ou de l'économie, parfois sous certaines conditions et avec obligation de suivre des cours complémentaires de mise à niveau dans certaines matières.

Parmi les établissements proposant les formations en planification urbaine, on trouve donc un Institut de démographie, une faculté de Géosciences. Il apparaît que ces établissements sont liés à des structures consacrées à la géographie et aux sciences sociales, et plus particulièrement à la géographie humaine.

Comme on peut l'observer dans le détail des descriptif des formations, d'autres aspects de la géographie (géographie économique, géographie physique, géographie culturelle) sont également introduits dans l'enseignement.

Outre ces établissements liés à la géographie, on note la présence d'un établissement au titre plus général (faculté des sciences), ce qui confirme l'approche scientifique de la planification avec

présence dans l'enseignement de matières et techniques scientifiques (méthodes et de théories de planification, statistiques, démographie, systèmes d'information géographique, informatique).

5.2 Cours complets et spécialisations

Il existe des formations d'urbanisme commençant dès le premier cycle. Elles ne sont toutefois pas obligatoire pour suivre les formations de deuxième cycle qui ouvrent les droits au titre d'urbaniste puisqu'il est possible d'intégrer ces deuxièmes cycles après un premier cycle en architecture ou en planification.

Les formations en planification sont proposées dès le premier cycle.

5.3 Les formations en urbanisme

5.3.1 Master professionnel en Urbanisme – Académie d'architecture de Tilburg

- **Adresses Internet**

- http://www.fontys.nl/aas/p_01_E.html/

- <http://www.fontys.nl/masters/m.urbanism.58147.htm>

L'Académie d'Architecture de Tilburg propose, comme les autres académies d'architecture, un cours de *Master Professionnel en Urbanisme* d'orientation internationale et fondé sur la pratique.

De manière caractéristique aux formations proposées par les académies d'architecture, la formation se fait parallèlement à l'activité dans la profession. En instituant un pont entre, d'un côté, le praticien professionnel par un travail de trois ou quatre jours par semaine dans une société de planification urbaine, d'aménagement urbain ou d'urbanisme (ou liée à ces disciplines) et, de l'autre côté, le monde de l'enseignement, l'Académie souhaite instaurer un climat interactif dans lequel les problèmes rencontrés dans la pratique quotidienne sont utilisés comme sujets d'étude en atelier ou examinés à travers les notions conceptuelles des cours, et inversement.

- **Durée des études**

- La formation est étalée sur 48 mois (4 ans), avec enseignement en temps partiel.

- **Structure et teneur du programme**

- Les trois premières années sont consacrées à la théorie de l'urbanisme, au travail d'atelier, à des conférences, à la réalisation de projets. La dernière année est essentiellement consacrée au projet aboutissant au diplôme.

- **Conditions d'admission**

- *Bachelor* (B/ BSc) Urbanism, Town and Country-planning.

- *Bachelor* (B/ BSc) Architecture

5.3.2 Bachelor en génie civil-architecture-urbanisme – Technische Universiteit Eindhoven – Department of Architecture and Planning

- **Adresses Internet**

<http://www.tue.nl/>

<http://w3.bwk.tue.nl/en/>

- **Durée des études**

La formation *Bachelor* est d'une durée de trois ans.

- **Structure et teneur du programme**

Au cours la première année au cours de laquelle sont abordées diverses matières et effectués des travaux pratiques dans diverses disciplines de l'architecture. Pour les deuxième et troisième années, les étudiants choisissent l'une des options suivantes :

- **Architecture et Technique** – études autour des rapports réciproques entre forme et construction.
- **Technique et Management** – études sur la faisabilité de réalisation, les possibilités de réalisation moins chères, plus simples, plus durables.
- **Management et Urbanisme** – études des plans, dessins et développement des quartiers, des relations entre d'une part processus architectural et processus politique, et d'autre part restructuration des quartiers.
- **Urbanisme et Architecture** – réalisation de plans à l'échelle des quartiers ou des édifices en tenant des matériaux, de l'esthétique urbaine, de la planification financière, de la psychologie de l'environnement.

5.3.3 Programmes de Master – Technische Universiteit Eindhoven – Department of Architecture and Planning

- **Adresses Internet**

<http://www.tue.nl/>

<http://w3.bwk.tue.nl/en/>

- **Durée des études**

Le *Master* dure deux ans. Chaque année vaut 60 ECTS (Système de Transfert de Crédit Européen). Tous les programmes de *Master* sont enseignés en anglais.

- **Conditions d'admission**

Il existe plusieurs critères généraux d'admission pour suivre les programmes de *Master* :

- être titulaire d'un diplôme de *Bachelor* (ou équivalent) correspondant à un programme de niveau et de qualité universitaire suffisants pour pouvoir suivre le programme de *Master* souhaité,
- faire preuve d'une maîtrise suffisante de la langue dans laquelle est dispensé l'enseignement (tous les *Masters* sont enseignés en anglais) ;
- d'autres exigences particulières peuvent éventuellement être requises en fonction de la nature de la formation d'origine.

- **Options de spécialisation**

Pour la nature du projet final, plusieurs options de spécialisation sont proposées :

- Architecture
- Technologie de la construction
- Technologie du bâtiment
- Systèmes d'aide à la conception et à la décision
- Physique de l'environnement construit
- Développement et gestion immobilière
- Conception structurale
- Conception et planification urbaine

Après l'obtention d'un *Master* de la *Technische Universiteit* d'Eindhoven, les diplômés peuvent utiliser le titre d'ingénieur ou de *Master of Science*. Le *Master of Science* en conception et planification urbaine est celui qui ouvre les droits à l'inscription comme urbaniste et l'exercice de cette profession.

5.3.4 Bachelor of Science in Architecture – Technische Universiteit Delft – Faculty of Architecture

- **Adresses Internet**

<http://www.tudelft.nl>

<http://www.bk.tudelft.nl>

http://www.bk.tudelft.nl/scripts/inc/portal_en.asp

Le programme de *Bachelor of Science (BSc)* proposé par la faculté d'architecture dure trois ans et se fonde sur les quatre thèmes de recherche proposés par l'université

- urbanisme,
- architecture,
- technologie de la construction,
- immobilier et logement.

La connaissance de la langue néerlandaise est nécessaire pour suivre le *BSc*. Ce diplôme ouvre la possibilité de suivre divers cours de *Master of Science (MSc)* en 2 ans avec comme sujet l'une des matières suivantes : architecture, urbanisme, sciences de la construction.

De plus, la faculté propose deux variantes du programme *Master of Science* International « *Renewal and Redesign of City Areas* » enseignées en anglais, une en architecture et l'autre en urbanisme.

5.3.5 Master of Science Urbanism – Technische Universiteit Delft – Faculty of Architecture

- **Adresses Internet**

<http://www.tudelft.nl>

<http://www.bk.tudelft.nl>

http://www.bk.tudelft.nl/scripts/inc/portal_en.asp

Dans une formation combinant enseignement et recherche, la première année est consacrée aux concepts fondamentaux et au développement des capacités de réflexion conceptuelle et

d'expérimentation. Pendant la deuxième année, les étudiants travaillent dans l'un des laboratoires de recherche de la faculté sur un projet de recherche ou de conception dont le sujet est de préférence inspiré par le pays d'origine de l'étudiant.

- **Durée des études**

2 ans ou 80 semaines

- **Conditions d'admission**

Les étudiants doivent posséder au moins un *BSc* (ou équivalent) provenant d'un établissement accrédité de niveau et de qualité reconnus.

- **Diplôme**

Les étudiants diplômés dans cette spécialité du *Master* (urbanisme) peuvent s'inscrire au registre hollandais des urbanistes (*Stedenbouwregister*).

- **Le programme**

Première année

La première année commence par une introduction aux éléments de l'urbanisme, en s'intéressant plus particulièrement au travail de projet dans le contexte néerlandais, tout en tentant de donner une évaluation critique de l'urbanisme hollandais dans une approche internationale de la discipline. Les notions urbaines d'échelle, d'espace, de morphologie, d'infrastructure, de mobilité sont présentées ainsi que les idées sur la transformation de la ville qui accompagnent les transformations sociales, technologiques et culturelles actuelles. Les transformations sociales, spatiales et programmatiques des centres ville sont traités comme un cas particulier, en introduisant les cadres conceptuels d'analyse des processus sociaux-spatiaux de la ville, ainsi que les approches d'intervention stratégique dans les zones urbaines centrales.

Cette première année se poursuit par une évaluation critique des pensées et possibilités de la planification, en introduisant les notions de planification stratégique et d'évaluation future par la conception. Les cours dispensés au cours de l'année concernent les divers aspects de la méthodologie, de la théorie et de l'histoire de l'urbanisme.

Deuxième année

En seconde année, les étudiants font partie d'un des trois laboratoires de recherche du Département d'Urbanisme où ils doivent proposer et entreprendre un projet de recherche ou de conception en urbanisme. Les étudiants sont incités à choisir un projet dans leur pays d'origine. Ils doivent produire un rapport de recherche ou présenter un projet. Les laboratoires de recherche sont :

- « **Transformations Urbaines** ». Ce laboratoire se concentre sur l'évolution de la ville contemporaine en relation avec les évolutions sociétales et culturelles. Il comprend quatre équipes : SpaceLab (qui traite de l'espace social comme une dynamique de réseaux stratifiés), Globalisation, Forme urbaine et gouvernance, La ville réseau.
- « **Composition urbaine** ». Ce laboratoire s'intéresse aux techniques de conception urbaine et comprend deux équipes : Typologie du plan urbain, Développement durable.

- « **Delta Design** ». Ce laboratoire s'intéresse au paysage contemporain, plus particulièrement au paysage urbain et à la tension entre les idées de métropole et d'arcadie. Il comprend trois équipes : Delta Metropolis (qui s'intéresse à la transformation de la ville hollandaise contemporaine d'un ensemble de villes en un système métropolitain), Delta Landscapes (qui s'intéresse aux questions d'aménagement des lieux dans le nouvel environnement métropolitain), et Architecture du paysage.

5.4 Les formations en planification urbaine

5.4.1 Bachelor Town and Country Planning – University of Amsterdam – Institute of Planning and Demography

- **Adresse Internet**

<http://www.english.uva.nl/>

- **Durée de la formation : 3 ans**

- **Contenu du programme**

Le programme de *Bachelor en Town and Country Planning* enseigne comment la surface de la terre peut être utilisée aussi intelligemment que possible, non seulement aux Pays-Bas, mais aussi à l'étranger.

Pendant la première année, les étudiants suivent certains des mêmes cours que les étudiants en Géographie Sociale, puis choisissent l'un des deux cursus (géographie sociale ou planification urbaine et rurale). Diverses options de spécialisation sont ensuite proposées pour le *Bachelor Town and Country Planning*.

Au cours de la première année, la formation comprend des cours de planification et structuration spatiale aux Pays-Bas, des cours sur les principes fondamentaux de la planification spatiale, la planification et de l'espace public, les méthodes et techniques, les statistiques et la technologie de l'information, le droit et l'administration publique, le paysage, l'environnement et la géographie.

Au cours de la deuxième et de la troisième année sont dispensés des cours de droit et d'économie à destination des planificateurs (ou aménageurs) urbains et ruraux, de gestion de projet et de processus, de méthodes et techniques de planification spatiale et de démographie. Les étudiants peuvent aussi suivre des cours dans d'autres départements de l'université. Ils peuvent aussi étudier pendant quelques mois à l'étranger.

5.4.2 Programmes de Master – University of Amsterdam – Institute of Planning and Demography

- **Adresse Internet**

<http://www.english.uva.nl/>

Après le programme de *Bachelor* en Planification urbaine et rurale, les étudiants peuvent se spécialiser à travers le programme de *Master* de Planification urbaine et rurale en un an, ou bien suivre un *Master* de Géographie sociale. Les étudiants attirés par la recherche peuvent suivre le *Master* en deux ans en Planification urbaine et rurale ou en Etudes métropolitaines qui permettent de s'orienter vers une carrière universitaire.

Ils ont aussi la possibilité de s'orienter vers le Master de recherche Géographie humaine, Planification et Développement (Human Geography, Planning and Development Studies) décrit ci-après.

Rappelons que l'obtention de ce *Bachelor* permet aussi de suivre un deuxième cycle en urbanisme et de s'orienter vers la profession d'urbaniste définie et reconnue par le SBA.

Les débouchés professionnels potentiels sont à trouver dans le Ministère du Logement, de la planification urbaine et rurale et de l'Environnement, le Ministère des transports et des travaux publics, les Départements provinciaux de Planification urbaine et rural provincial, les départements municipaux de planification urbaine, les départements municipaux de travaux publics, les départements municipaux du logement, le secteur privé, les organisations de développement, les associations de logement social, pour des postes de conception de plans régionaux, aménageur, conseiller en planification urbaine et rurale, professeur de géographie, membre d'équipe de politique urbaine et rurale.

5.4.3 Master de recherche Human Geography, Planning and Development Studies – University of Amsterdam – Institute of Planning and Demography

- **Adresse Internet**

<http://www.english.uva.nl/>

Le programme de *Master* de recherche en Géographie humaine, Planification et Développement permet aux étudiants de devenir des chercheurs compétents. Il s'agit d'un programme de *Master* de recherche qui présélectionne des étudiants en vue d'une carrière universitaire ou dans la recherche appliquée. Ce programme est particulièrement sélectif en terme de qualité et de motivation des étudiants. Les candidats doivent suivre une procédure de sélection.

- **Durée des études**

Ce programme est ouvert aux étudiants hollandais et étrangers. Il s'étend sur 2 années valant 60 ECTS chacune et aboutit à la délivrance d'un diplôme de *Master of Science*. Certains diplômés peuvent poursuivre vers un doctorat (PhD). Le programme se caractérise par un niveau élevé de spécialisation professionnelle, une formation aux méthodes de recherche de niveau élevé, un attention portée à la conception et à la conduite de recherche universitaire.

Les étudiants peuvent choisir entre plusieurs spécialisations dans les disciplines de géographie humaine, de planification et d'études de développement.

- **Conditions d'admission**

L'admission au *Master* de recherche nécessite la possession d'un diplôme :

- *Bachelor* ou *Master* en Géographie humaine et planification d'une université hollandaise,
- ou bien un *Bachelor* ou un *Master* en Sciences sociales, Sciences du comportement, Sociologie, Anthropologie culturelle, Sciences politiques, Etudes de développement, Architecture ou Economie d'une université hollandaise avec un niveau suffisant (au moins 30 ECTS) en géographie humaine, planification et/ou études de développement,
- ou bien des diplômes ou niveaux étrangers comparables avec la liste ci-dessus.

Il est de plus nécessaire de posséder ou présenter un niveau assez élevé de motivation, de qualité et d'intérêt.

Ce programme devrait attirer des étudiants titulaires d'un *Bachelor* ou d'un *Master* en Géographie humaine ou en Planification, mais aussi des étudiants titulaires d'un *Bachelor* ou d'un *Master* d'autres disciplines (Sciences sociales, sociologie, anthropologie culturelle, sciences politiques, études de développement, administration publique, économie).

- **Contenu du programme**

Au cours de la première année, les étudiants choisissent deux options de spécialisation. Certaines sont proposées avec un enseignement en anglais :

- Gouvernance métropolitaine et planification spatiale
- Evolutions sociales pour la ville dans le monde de la globalisation
- Villes dans une économie en réseau
- Politiques d'immigration et d'intégration en Europe. Attentes et expériences
- Plusieurs cours concernant les études de développement.

Certains cours dispensés en néerlandais sont :

- Géographie urbaine et rurale
- Politique et géographie culturelle
- Géographie sociale et « planologie » dans les pays en développement
- Géographie sociale et « planologie »
- Systèmes d'information géographique
- Démographie sociale, planification, logement et construction
- Planification des transports et infrastructures
- Géographie environnementale et géographie.

Parallèlement à ces spécialisations, l'attention est portée aux méthodes de recherche. A partir du second semestre, le travail de recherche individuel et indépendant devient plus important. Les étudiants commencent alors à participer aux activités de l'école de recherche du département et des plate-formes nationales de coopération. A côté des cours formant le noyau disciplinaire de la formation (Géographie humaine, planification, études de développement), est également proposé un cours sur les fondements philosophiques de la recherche scientifique.

- **Débouchés professionnels**

Les diplômés peuvent commencer une carrière universitaire en s'inscrivant à un PhD dans les universités hollandaises ou étrangères. Ils peuvent aussi entreprendre une carrière de chercheur dans une organisation privée ou gouvernementale.

5.4.4 University of Groningen – Faculty of Spatial Sciences – Department of Urban and Regional Planning

- **Adresses Internet**

<http://www.rug.nl/corporate/>

<http://www.rug.nl/frw/faculteit/basiseenheden/planologie?lang=en>

La Faculté des Sciences Spatiales propose deux programmes de *Bachelor*: « Géographie Sociale et Planification » et « Planification environnementale et d'infrastructures ». Ces deux formations sont dispensées en néerlandais et durent 3 ans.

Huit programmes de *Master* ont été lancés en septembre 2004. Certains ne durent qu'un an : Géographie Culturelle (en néerlandais), Géographie économique (en néerlandais), Etudes immobilières (en néerlandais), Planification (en néerlandais), Géographie pour l'enseignement (en néerlandais), Planification environnementale et d'infrastructures (en anglais), Etudes de populations (en anglais). Le *Master* de recherche en Etudes Régionales (dispensé en anglais) en 2 ans est proposé aux étudiants désirant effectuer un doctorat (PhD).

Par ailleurs, la Faculté abrite l'Ecole Internationale des Etudes de Politique Spatiale qui propose des cours en anglais et coordonne les programmes de formation pour les étudiants provenant de pays étrangers.

5.4.5 Bachelor of Social Geography and Planning – University of Groningen – Faculty of Spatial Sciences – Department of Urban and Regional Planning

- **Adresses Internet**

<http://www.rug.nl/corporate/>

<http://www.rug.nl/frw/faculteit/basiseenheden/planologie?lang=en>

Ce programme est destiné à la formation de géographes et de planificateurs dont le rôle est d'étudier l'organisation et la conception spatiale d'une société. Ces spécialistes de l'espace étudient la concentration et la répartition de la population et les activités connexes comme la croissance et l'évolution des villes, les relations ville-campagne, les migrations, la mobilité, le marché de l'emploi, les infrastructures, la circulation et les transports, les problèmes de développement à tous les niveaux spatiaux (de l'échelle du voisinage à l'échelle mondiale).

- **Contenu des études**

Au cours des 3 années, les matières suivantes sont enseignées :

- 1ère année : géographie culturelle, géographie sociale, informatique, géographie économique, statistique, géographie urbaine et « *planologie* », histoire de la

géographie et de la planification, cartographie, géographie physique aux Pays-Bas, démographie, géographie physique pratique...

- 2ème année: « *planologie* », économie, géographie et « *planologie* » aux Pays-Bas, introduction aux SIG, méthodologie en sciences empiriques, démographie, histoire de la géographie et de la planification, statistiques, projet en groupe...
- 3ème année : géographie économique, géographie culturelle, projet de *bachelor*...

5.4.6 Bachelor of Environmental and Infrastructure Planning – University of Groningen – Faculty of Spatial Sciences – Department of Urban and Regional Planning

- **Adresses Internet**

<http://www.rug.nl/corporate/>

<http://www.rug.nl/frw/faculteit/basiseenheden/planologie?lang=en>

Cette formation porte sur l'organisation et la mise en œuvre des processus de planification spatiale. Une attention particulière est portée aux approches de conception et techniques de recherche en planification. On s'y intéresse à divers types d'infrastructure et à leur relation avec l'environnement physique, comme par exemple la planification des routes, des voies ferrées, des aéroports, des installations pour la circulation, de la gestion de l'eau, de la protection de l'environnement, du zonage environnemental et de l'évaluation des risques.

- **Contenu des études**

Au cours des 3 années, les matières suivantes sont enseignées :

- 1ère année : « *planologie* » technique, informatique, géographie économique, statistique, géographie urbaine et « *planologie* », technique de construction, cartographie, géographie physique aux Pays-Bas, géographie physique pratique, démocratie...
- 2ème année: « *planologie* », méthode de développement, économie, introduction aux SIG, méthodologie en sciences empiriques, planification des transports et d'infrastructures, statistique, planification environnementale, technique environnementale...
- 3ème année : théorie de planification, modèles de transport, projet de groupe, développement urbain, projet de *Bachelor*...

5.4.7 Programmes de Master – University of Groningen – Faculty of Spatial Sciences – Department of Urban and Regional Planning

- **Adresses Internet**

<http://www.rug.nl/corporate/>

<http://www.rug.nl/frw/faculteit/basiseenheden/planologie?lang=en>

En plus des diplômes de *Bachelor*, la faculté des Sciences spatiales de Groningen propose des formations de *Master*.

Le diplôme de *Bachelor* en Géographie sociale et planification donne accès directement aux programmes de *Master* en néerlandais Géographie culturelle, Géographie économique, Planification

urbaine, Etudes immobilières, Géographie et enseignement. Des conditions supplémentaires sont nécessaires pour les *Master* en anglais Démographie et études de population, Planification environnementale et d'infrastructure, ainsi que pour le *Master* de recherche en Etudes régionales.

Le *Bachelor* en Planification environnementale et d'infrastructure donne accès directement au *Master* en anglais de même titre. D'autres conditions existent pour les autres *Master*, qu'ils soient en anglais ou en néerlandais.

5.4.8 Master Urban Planning – University of Groningen – Faculty of Spatial Sciences – Department of Urban and Regional Planning

- **Adresse Internet**

<http://www.rug.nl/frw/onderwijs/masterOpleidingen/masterPL/?lang=en>

Le *Master of Science* (MSc) en Planification urbaine, dispensé en néerlandais, est consacré à la portion la plus complexe de l'environnement physique : la ville et son développement. Plusieurs cours et travaux traitent des différents aspects de la planification urbaine comme la théorie de la planification, le logement, la gestion du patrimoine. L'objet est ici de comprendre la complexité urbaine, sa planification et sa gestion.

Si, comme indiqué ci-dessus, les étudiants titulaires d'un *Bachelor* en Géographie sociale et planification peuvent s'engager directement et sans condition dans ce *Master*, les étudiants en possession d'un autre *Bachelor* doivent suivre un programme mineur de mise à niveau en Géographie sociale et planification d'une durée de six mois

5.4.9 University of Groningen – Urban & Regional Studies Institute

- **Adresses Internet**

<http://www.rug.nl/corporate/>

<http://www.rug.nl/ursi>

L'Institut des recherches urbaines et régionales (URSI) a été fondé en 1999 pour coordonner les projets de recherche dans le domaine de la planification urbaine et régionale, de la démographie et de la géographie humaine et économique à la Faculté des Sciences Spatiales de l'Université de Groningen. Il s'appuie sur les laboratoires de recherche existants au sein des Départements de Planification, de Démographie et de Géographie qui s'intéressent tous aux relations entre structures urbaines et régionales et processus réels d'une part, et engagement et intervention d'autre part.

Formation

Le programme de formation de l'Institut (organisé en coopération étroite avec l'Ecole Supérieure de recherche sur le logement et la ville, Nethur) est de donner aux candidats de PhD une base solide pour la recherche indépendante. Le programme est consacré aux connaissances et compétences nécessaires pour la rédaction d'une thèse, preuve de la capacité individuelle dans la recherche empirique.

En plus du programme de formation de PhD, l'Institut est également responsable du programme de *Master* de Recherche en « Etudes Régionales – Espaces et Lieux, Analyse et Intervention »

5.4.10 Bachelor en Géographie humaine et Planologie – University of Utrecht – Faculty of Geosciences

- **Adresses Internet**

<http://www.uu.nl/uupublish/homeuu/1main.html>

<http://www.geo.uu.nl/homegeosciences/25388main.html>

- **Matières enseignées :**

Géographie économique, géographie urbaine, géographie régionale, géographie du développement, fondements de la planification, théorie de géographie sociale, SIG, géographie humaine, théories et méthodes de planification, travaux pratiques de planification

5.4.11 Master of Human Geography and Planning – University of Utrecht – Faculty of Geosciences

- **Adresses Internet**

<http://www.uu.nl/uupublish/homeuu/1main.html>

<http://www.geo.uu.nl/homegeosciences/25388main.html>

- **Durée des études :** 2 ans

- **Conditions d'admission :**

Les candidates doivent avoir :

- un diplôme de Bachelor en Géographie humaine et/ou en Planification urbaine et régionale,
- ou un diplôme de Bachelor dans une autre discipline spatiale, économique ou sociale avec au moins 30 ECTS en Géographie humaine et/ou en Planification urbaine et régionale,
- ou un diplôme de Master en Géographie humaine ou dans une spécialisation de Planification,
- ou un diplôme d'une université étrangère comparable aux diplômes néerlandais ci-dessus.

De plus, ils doivent avoir :

- une note moyenne de 7/10 et une note d'au moins 7 en travail de recherche,
- une bonne connaissance de l'anglais,
- connaissances et expérience dans l'utilisation des méthodes et techniques fondamentales de recherche en géographie ou en sciences sociales,
- et l'ambition de poursuivre une carrière de chercheur.

- **Programme des études :**

Première année - Elle comprend 6 cours valant un total de 60 ECTS :

- Un cours d'introduction consacré aux compétences de recherche, l'écriture d'un article scientifique en anglais, la présentation de résultats de recherche, l'écriture d'une proposition de recherche.
- Un cours sur les limites de la recherche en géographie humaine et planifications.
- Un cours sur les méthodes et techniques de recherche avancées en géographie humaine et planification
- Deux cours de spécialisation théorique en géographie humaine et en planification (un par semestre).
- Le début de la thèse de Master.

Deuxième année - Elle comprend :

- Un cours sur la philosophie et la théorie de la science, de la méthodologie et de l'éthique en sciences sociales et sur la position de la géographie humaine et de la planification dans les sciences sociales.
- Une période d'enseignement à l'étranger au cours de laquelle il est possible de suivre les cours dans un certain nombre d'universités dans le monde.
- Un deuxième cours sur les méthodes et techniques de recherche avancées en géographie humaine et planification.
- Un projet de recherche comprenant l'écriture d'un rapport de Master et soit un article publiable, soit une proposition de recherche pour un PhD (doctorat).

5.4.12 Master in Urban Geography – University of Utrecht – Faculty of Geosciences

- **Adresses Internet**

<http://www.uu.nl/uupublish/homeuu/1main.html>

<http://www.geo.uu.nl/homegeosciences/25388main.html>

- **Durée des études:** 1 an

- **Conditions d'admission**

Les étudiants doivent avoir : un Bachelor of Science en sciences sociales (géographie ou sociologie), ou une qualification de l'enseignement supérieur (diplôme HBO) dans le domaine de la géographie, de la planification urbaine et rurale, de la science de planification des transports, une bonne connaissance de l'anglais.

- **Présentation**

Cette formation traite des développements sociaux dans les villes, lieux d'innovation et de développements culturels, économiques et sociaux. Les thèmes suivants sont abordés :

- les villes dans leurs contextes régionaux et nationaux,
- l'exclusion sociale et la cohésion sociale dans les quartiers,
- la politique urbaine,
- les transports et la communication à l'intérieur et entre les zones urbaines, et la structure des villes et zones urbaines et ses conséquences pour les différents groupes de la population.

- **Matières enseignées**

L'enseignement comprend les modules suivants, d'une valeur totale de 60 ECTS :

- Développement urbain et transports – étude du développement des villes et des systèmes urbains en relation avec la circulation et les transports, et de l'utilisation des villes par différents groupes de population.
- Villes divisées et quartiers partagés – étude de la position de la ville néerlandaise et européenne dans l'économie globale et du rôle des quartiers pour les habitants.
- Problèmes actuels – abord des problèmes et thèmes actuels en géographie urbaine.
- Compétences de recherche – enseignement des compétences de recherche nécessaires pour mener indépendamment et individuellement des travaux de recherche et se préparer à travailler dans ce domaine.
- Option – un enseignement en option peut être suivi dans une autre université néerlandaise ou à l'étranger.
- Travail de recherche individuel – ce travail peut être effectué en combinaison avec une embauche et aussi être effectué en collaboration avec une université étrangère.

5.5 Liens entre formations en urbanisme et en planification

Il convient de noter que l'Académie d'Architecture d'Amsterdam, qui recrute des étudiants ayant un diplôme de *Bachelor*, affirme que ses étudiants sont supposés avoir acquis des connaissances de base dans des disciplines plus sectorielles comme les études de transport ou la géomorphologie, mais aussi la planification urbaine et rurale, ou encore les aspects légaux de la planification. On note que les *Bachelor of Science* en planification sont effectivement admis à l'Académie.

Si ce passage de la filière « planification » à la filière « conception » est ouvertement admis et même prévu, voire même bienvenu par les établissements proposant des *Masters* en urbanisme, le passage de la filière « conception » (donc celle abritée par les facultés d'architecture) vers la filière « planification » semble aussi possible, les *Masters* en planification recrutant en effet, outre les étudiants ayant suivi un premier cycle de planification, des étudiants provenant des formations en géographie humaine ou sociale, voire en sciences sociales, mais aussi, éventuellement pour certains de ces *Masters*, des étudiants provenant de l'architecture.

6 Sources

6.1 Bibliographie

- **Rapport Eurydice** – Focus sur les structures de l'enseignement supérieur en Europe
- <http://www.eurydice.org/Documents/FocHE/fr/FSHEFR.pdf>
- **Rapport AESOP** – . Improving planning education in Europe, septembre 1999.
- CDU 58224

6.2 Organisations professionnelles

- **BNSP** - Beroepsvereniging van Nederlandse Stedebouwkundigen en Planologen
Association des urbanistes et « planologues » néerlandais, association professionnelle

<http://www.bnsp.nl/>

- **SBA - Stichting Bureau Architectenregister**
Bureau d'inscription des architectes : organisme représentant des professions d'architecte, d'architecte d'intérieur, d'urbaniste et de paysagiste. L'usage du titre est conditionné par l'inscription à cet ordre.
<http://www.architectenregister.nl/>

6.3 Organismes et institutions concernant l'enseignement supérieur

- **Association des Universités d'Enseignement Professionnel**
Association responsable du développement et de la mise en œuvre de l'évaluation de qualité dans l'enseignement supérieur professionnel.
<http://www.hbo-raad.nl>
- **Association des Universités des Pays-Bas :**
représente les intérêts de 14 universités néerlandaises à travers des consultations, des négociations multilatérales avec le ministère de l'éducation et de la science, l'évaluation externe de qualité.
<http://www.vsnu.nl>
- **Centre pour les Etudes de politiques de l'enseignement supérieur :**
cherche à mieux connaître les aspects institutionnels, nationaux et internationaux dans l'enseignement supérieur.
<http://www.utwente.nl/cheps/>
- **Ministère de l'Education**
<http://www.minocw.nl/>
- **Portail sur l'éducation**
<http://www.nl-menu.nl/nlmenu.en/fset/onderwijs.html>
- **Organisation d'Accréditation des Pays-Bas** (Nederlands-Vlaamse Accreditatie Organisatie) :
corps indépendant mis en place par le gouvernement néerlandais pour accréditer des programmes de formation existants ou nouveaux de l'enseignement supérieur.
<http://nvaio.net/>
- **Organisation néerlandaise pour la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche** (Netherlands Organization for International Cooperation in Higher Education and Research) :
institution responsable de la reconnaissance des diplômes étrangers, du soutien de l'enseignement néerlandais et de la coopération internationale.
<http://www.nuffic.nl/gateway/index.html>

6.4 Etablissements d'enseignement supérieur

- **Académie d'architecture d'Amsterdam**
<http://www.academievanbouwkunst.nl/home.jsp>
- **Académie d'architecture de Rotterdam**
<http://www.avbr.nl/>
- **Académie d'architecture de Tilburg**
http://www.fontys.nl/aas/p_01_E.html/

- **Katholieke Universiteit Nijmegen**, School for Environmental Studies - Faculté des sciences du management (planification)
<http://www.hosting.kun.nl/>
- **OTB Research Institute for Housing, Urban and Mobility Studies**
http://www.otb.tudelft.nl/index_uk.php
- **Technische Universiteit Delft – Faculty of Architecture**
<http://www.tudelft.nl> – <http://www.bk.tudelft.nl>
- **Technische Universiteit Eindhoven - Department of Architecture and Planning**
<http://www.tue.nl/>– <http://w3.bwk.tue.nl/en/>
- **University of Amsterdam, Institute of Planning and Demography**
<http://www.english.uva.nl/>
- **University of Groningen, Faculty of Spatial Sciences, Department of Urban and Regional Planning**
<http://www.rug.nl/corporate/>
<http://www.rug.nl/frw/faculteit/basiseenheden/planologie?lang=en>
- **University of Twente**
<http://www.utwente.nl/>
- **University of Utrecht**
<http://www.uu.nl/uupublish/homeuu/1main.html>
- **Wageningen University**, Department of Physical Planning and Rural Development
<http://www.wau.nl/>

Annexe E – Royaume-Uni

1 Synthèse

1.1 Organisation de l'enseignement supérieur et réforme LMD

En Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, les récentes réformes de l'enseignement supérieur ont tenu compte des objectifs du processus de Bologne.

Si, de manière traditionnelle, la structuration existante de l'enseignement s'articule autour de deux cycles principaux, *Bachelor* et *Master*, correspondant au modèle 3+2. Toutefois, il subsiste des ambiguïtés, notamment au niveau du premier cycle où certains programmes d'une durée de 4 ans (*Bachelor with Honours*, *Bachelor with Diploma*) débouchent directement sur un *Master* en un an ou deux ans.

Soulignons tout de suite que ce dernier type d'organisation (4+1) correspond à certaines recommandations formulées récemment par le RTPI (le *Royal Town Planning Institute*) pour les formations en planification.

En Ecosse, où l'enseignement supérieur est régi par une législation différente, le processus de Bologne a été pris en compte plus récemment et les procédures d'évaluation de l'enseignement supérieur ont également été revues. De manière traditionnelle, la structuration s'articule également autour de deux cycles principaux, *Bachelor* et *Master*, menant un *Bachelor with Honours* suivi d'un *Master* selon le modèle 4+1 qui correspond à la structure proposée dans le cadre du processus de Bologne.

Le Supplément de Diplôme n'a pas encore été introduit au Royaume Uni.

1.2 Identité de la profession d'urbaniste – organismes professionnels

Dans un contexte où il est possible de distinguer une discipline plus orientée vers la conception ou le projet (le « *urban design* ») et une discipline d'ordre plus stratégique et au caractère plus multidisciplinaire (le « *town planning* »), l'identité professionnelle de l'urbaniste semblerait plus marquée par la dimension « planification ».

La profession de « *town planner* » est effectivement représentée et défendue par le RTPI qui, outre le fait qu'il constitue le corps professionnel des « *planners* », accorde son accréditation aux formations. Pour devenir membre professionnel du RTPI, il faut donc suivre une de ces formations et également

justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine d'une durée typique de 2 ans. L'appartenance au RTPI est la qualification professionnelle reconnue pour être engagé comme « *town planner* ».

Si le RTPI accrédite généralement les formations en planification, qu'il s'agisse de « *planning* » en général, de « *town planning* », « *town and regional planning* », de « *town and country planning* » ou encore de « *environment planning* » (cette liste d'intitulés de diplômes en planification n'est pas exhaustive), il faut également noter qu'il accrédite certaines formations en « *urban design* », celles-ci pouvant également être accréditées par le RIBA, auquel cas, les architectes sont également urbanistes.

1.3 Réflexions sur la formation et la profession

Le RTPI, mais aussi son homologue irlandais (le *Irish Planning Institute*) et la QAA (*Quality Assurance Agency for Higher Education*) qui est l'agence de contrôle de qualité de l'enseignement, ont assez récemment publié des documents exposant leurs réflexions ou recommandations sur la définition de la profession de « *planner* », sur les compétences et connaissances dont doivent disposer les diplômés et par conséquent sur le contenu et l'organisation des formations, mais aussi sur les critères que doivent remplir les formations pour bénéficier de l'accréditation.

Le caractère multi- ou pluridisciplinaire de la profession et de la formation sont partout évoqués. Ceci se manifeste par la variété et l'étendue des compétences qui sont décrites dans ces documents, tout comme sont effectivement évoquées des qualités de négociateur, de travail en équipe et en collaboration avec les autres professions concernées par les projets. De ce point de vue, la dimension stratégique, voire politique de la planification apparaît nettement. La dimension opérationnelle est développée en soulignant l'importance du travail de projet et le développement de connaissances méthodologiques.

De plus, assez récemment, le RTPI a affirmé être favorable, non seulement au renforcement de ce caractère pluridisciplinaire, mais aussi au développement de formations au caractère interdisciplinaire, en cherchant notamment à faire le lien entre les formations axées sur la conception (*urban design*) et celles orientées vers la planification. Certains établissements ont ainsi entrepris de réorganiser leurs programmes de formation et proposent des formations où les deux aspects, *design* et *planning*, sont abordés.

1.4 Les formations

Les établissements d'enseignement supérieur britanniques proposent de nombreuses formations portant sur le « *town planning* » et le « *urban design* ». En notant les différents programmes de formation correspondant à divers niveaux de diplômes (*Bachelor of Arts*, *Bachelor of Science*, *Bachelor with Honours*, *Master of Arts*, *Master of Science*, *Master of Philosophy*, etc.) accréditées par le RIBA et par le RTPI (ou par les deux organismes), on compte environ une douzaine de formations en « *urban design* », une demie douzaine mêlant « *planning* » et « *design* » et une cinquantaine de formations concernant le « *town planning* » (ou « *urban planning* », ou encore « *city planning* ») éventuellement associé avec le « *regional planning* » ou le « *country planning* ».

En première approximation, on peut dire que les formations en « *urban design* » sont proposées dans le cadre des départements, facultés ou écoles d'architecture et que les formations en « *town planning* » sont proposées par des départements, écoles ou facultés de « *Planning* » ou du Cadre bâti (*Built Environment*).

Il faut toutefois souligner que la frontière entre établissements spécialisés en architecture et établissements spécialisés dans le cadre bâti n'est pas aussi nette. Les deux domaines sont en effet souvent abrités par des écoles ou facultés appartenant à un même département, quand elles ne sont pas effectivement associées dans la même structure.

Comme évoqué précédemment, certaines formations cherchent de plus à réduire la séparation entre ces deux orientations (« *design* » et « *planning* »), comme par exemple celles proposées par la Bartlett School du University College de Londres, ou bien par la London South Bank University, ou encore par la University of Central England de Birmingham.

2 Organisation de l'enseignement supérieur – réforme LMD

2.1 Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord

En Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, la plupart des récents changements au niveau de l'enseignement supérieur sont intervenus en réponse aux recommandations du Rapport Dearing publié en 1997 par le *National Committee of Inquiry into Higher Education*. Les dernières moutures de ces réformes tiennent également compte des objectifs du Processus de Bologne.

La structuration existante des études, traditionnellement articulée autour de deux cycles principaux, correspond au modèle 3+1 ou 3+2. Il subsiste toutefois des ambiguïtés, notamment au niveau des programmes intégrés de premier cycle d'une durée de 4 ans débouchant directement sur un *Master*. Pour les programmes qui ont débuté lors de l'année académique 2003/2004, les établissements doivent décerner des diplômes compatibles avec le nouveau cadre des diplômes d'enseignement supérieur. Ce cadre vise à accroître l'homogénéité dans l'utilisation des titres et diplômes souvent fort variables d'un établissement à l'autre. Il comprend notamment des descriptifs de diplômes conçus pour aider les établissements à délivrer des diplômes plus lisibles et facilement comparables.

Les programmes de capitalisation et de transfert de crédits ont été largement utilisés au Royaume-Uni ces dernières années, mais pas entièrement généralisés. Le système ECTS a également été appliqué depuis son introduction en 1989, notamment par les établissements qui participent au programme Socrates (Erasmus). Le champ d'application du système de crédits doit encore s'étendre. Le *Department for Education and Skills* (DfES) vient d'achever un projet d'examen des programmes de crédits au Royaume-Uni et à l'étranger. Des recommandations pour identifier les modalités d'une utilisation plus étendue et cohérente des crédits ont été envoyées aux ministres concernés.

Le *Higher Education Funding Council for England* (HEFCE) a pris connaissance des recommandations du Rapport Dearing et a rédigé un plan d'action qui tiendra compte explicitement du développement du Processus de Bologne et qui définira les mesures appropriées en vue d'un

alignement sur le cadre européen en matière de crédits et de diplômes. Ce plan d'action devrait être mis en œuvre pendant les années académiques 2003/2004 et 2004/2005.

Le *Supplément au diplôme* n'a pas encore été introduit au Royaume-Uni, bien que les établissements soient censés produire – depuis l'année académique 2002/2003 – un dossier de suivi (*progress file*) qui comprend un relevé des acquis de l'étudiant.

La *Quality Assurance Agency for Higher Education, Universities UK* et la *Standing Conference of Principals* ont, en concertation avec d'autres partenaires, rédigé des directives (2001) pour aider les établissements à développer et à introduire ces dossiers de suivi. Ces derniers sont conçus pour répondre aux objectifs de la Déclaration de Bologne en matière de Supplément au diplôme.

La *Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA)* existe sous sa forme actuelle depuis 1997. Elle participe au réseau européen pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA) et siège au Conseil d'administration. La QAA entretient des relations bilatérales avec de nombreuses agences européennes et publie un code de conduite sur l'offre commune, incluant l'offre transnationale initiée par le Royaume-Uni et poursuivie à l'étranger via des établissements partenaires.

Dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie au niveau de l'enseignement supérieur, tous les établissements appliquent des mesures spéciales pour l'admission d'étudiants adultes. Celles-ci sont par exemple des passerelles spécifiques, une reconnaissance de formations antérieures ou de l'expérience acquise comme une alternative aux critères habituels d'admission.

Le gouvernement attache une grande importance au développement continu de l'enseignement supérieur et se fixe pour objectif que la moitié de la population accède à l'enseignement supérieur avant l'âge de 30 ans.

L'essentiel de l'accroissement de l'offre d'enseignement supérieur passera par de nouveaux types de diplômes, notamment les *foundation degrees*. Ces diplômes à orientation professionnelle d'une durée de 2 ans ont été introduits en septembre 2001. Ils devraient permettre aux établissements de pallier la pénurie de compétences de niveau intermédiaire, d'élargir la participation à l'enseignement supérieur et de stimuler l'éducation et la formation tout au long de la vie. Les *foundation degrees* peuvent être décernés par des *further education colleges* ; leur but est d'établir et de renforcer les liens entre la formation continue et l'enseignement supérieur. Ils sont spécifiquement conçus pour offrir la possibilité de progresser vers un diplôme de type *Bachelor*.

2.2 Écosse

En Écosse, les aménagements liés au Processus de Bologne sont essentiellement définis dans les textes du *Scottish Higher Education Framework*, adopté en 2001 et amendé en 2003, et du *Scottish Credit and Qualifications Framework (SCQF)*, également adopté en 2001. Les procédures pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ont également été revues en 2000 et en 2002.

La structuration existante des études s'articule autour de deux cycles principaux (structure de type *Bachelor/Master*), les programmes d'études en quatre ans menant traditionnellement à un *Honours*

degree suivi d'un *Master* d'une durée d'un an correspondent au modèle 4+1 basé sur la structure en deux cycles principaux proposée dans le cadre du Processus de Bologne.

L'Écosse suit l'évolution du système ECTS et les propositions de création d'un cadre européen de crédits pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (en tant que partie intégrante du Processus de Bologne) dans le but d'assurer des développements futurs compatibles avec les décisions dans ce domaine.

Le *Scottish Credit and Qualifications Framework* (SCQF) rassemble tous les diplômes principaux dans un cadre unique harmonisé. Des crédits doivent être attribués à tous les diplômes d'enseignement supérieur et ceux-ci doivent être classés dans ce cadre jusque 2003/2004. La position du *Bachelor* ainsi que le nombre et le niveau de crédits à lui allouer seront déterminés de façon à conserver la flexibilité et l'étendue habituelles du programme. Un des objectifs clés du SCQF est de stimuler l'éducation et la formation tout au long de la vie en attribuant des crédits aux études antérieures.

Le *Supplément au diplôme* n'est pas encore mis en œuvre. Il est prévu d'introduire un outil similaire (sous la forme d'un dossier de suivi de l'étudiant) qui répondra aux objectifs du Processus de Bologne. Pour l'heure, les intervenants attendent l'issue de discussions, à l'échelle du Royaume-Uni, entre la *Quality Assurance Agency for Higher Education, Universities UK* et la *Standing Conference of Principals* avant de décider des modalités d'introduction.

Outre la *Quality Assurance Agency* (QAA) qui participe activement au réseau européen pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA), le *Scottish Higher Education Funding Council* (SHEFC), institué en 1992, est officiellement responsable de l'évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements publics. Les procédures d'assurance de la qualité ont été revues en 2000 et 2002 dans le but d'harmoniser la méthodologie dans l'ensemble du Royaume-Uni et de mettre en avant le principe d'évaluation académique axé sur la promotion de la qualité. Un modèle de renforcement de la qualité qui implique davantage les étudiants dans le processus d'évaluation est actuellement mis en œuvre en partenariat avec les intervenants concernés.

Le *Framework for qualifications of higher education institutions in Scotland* fournit les informations nécessaires en matière d'offre de diplômes d'enseignement supérieur et de la façon dont ceux-ci s'articulent. Ce cadre contient une série de descriptifs qui permettent aux établissements de délivrer des diplômes aisément lisibles et comparables. Il fait partie intégrante du *Scottish Credit and Qualifications*

Le *Framework for Higher Education in Scotland*, publié en mars 2003 présente une synthèse des priorités stratégiques et des objectifs du domaine de l'enseignement supérieur pour les dix prochaines années. Il se focalise sur les thèmes clés de l'apprentissage et de l'enseignement, de la recherche et du transfert des connaissances, ainsi que sur la gouvernance et de la gestion. La stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie pour l'Écosse, parue en février 2003 et dans laquelle s'inscrit le *Framework for Higher Education in Scotland*, présente une vue d'ensemble de la politique et des priorités du pouvoir exécutif dans ce domaine.

Quelques *further education colleges* offrent également des formations d'enseignement supérieur, telles que celles menant aux *foundation degrees* (E/W/NI seulement), aux *certificates* et *diplomas*. Les durées des programmes peuvent être plus courtes ou plus longues que les durées normales.

En Écosse, les formations menant au *ordinary bachelors degree* durent trois ans, tandis que celles menant au *bachelor with honours degree* sont traditionnellement de quatre ans. En Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, les formations menant au *bachelor with honours* durent traditionnellement trois ans, mais il en existe de nombreuses d'une durée de quatre ans (en particulier celles qui incluent des stages au Royaume-Uni ou outre-mer).

Il existe également des formations de quatre ans (cinq ans en Écosse) en sciences, ingénierie et mathématiques qui mènent directement à un *master*. Les programmes menant à des statuts professionnels (pour les docteurs en médecine, dentistes, etc.) durent généralement cinq ans. Les *masters* à orientation professionnelle (*taught masters degrees*) se préparent généralement en un an tandis que ceux orientés vers la recherche (*research masters degrees*) nécessitent plus de temps.

Les intitulés des qualifications varient selon les établissements. La procédure de sélection des étudiants est fixée par l'établissement concerné. La plupart des qualifications d'enseignement supérieur sont délivrées au niveau des établissements et non au niveau national.

3 Identité et reconnaissance de la profession – organismes professionnels

3.1 *Urban Design et Town Planning, architectes et « Town planners »*

L'aménagement de l'espace, notamment urbain, recouvre deux disciplines : d'un côté le « *Urban Design* » que l'on traduirait mot à mot par « conception urbaine » et qui correspondrait grosso modo à l'urbanisme, et de l'autre côté le « *Town planning* » (on trouve aussi les expressions « *city planning* » ou « *urban planning* ») que l'on traduirait par « planification urbaine » ou « aménagement urbain » selon le niveau d'intervention, stratégique ou opérationnel.

Ceci étant, l'examen des diverses formations pertinentes permet de prendre un point de vue sur la perspective professionnelle. En effet, les formations associées à ces disciplines sont liées, tant du point de vue de l'accréditation que de l'organisation des professions, à deux organismes : le RIBA (*Royal Institute of British Architects*) et le RTPI (*Royal Town Planning Institute*). En effet certaines formations en « *urban design* » sont accréditées par le RIBA, d'autres le sont à la fois par le RIBA et le RTPI. De l'autre côté, les formations de « *Town* (ou *City* ou *Urban*) *planning* » sont, à quelques rares exceptions près (on note une formation en « *Architecture and planning* » à Bristol), accréditées par le RTPI.

Par conséquent, certains urbanistes sont en fait des architectes. D'autres seront à la fois architectes (pour le RIBA) et « *planificateurs* » ou aménageurs (pour le RTPI). Il est donc difficile de donner une identité précise à la profession d'urbaniste. Si l'on considère le nombre de formations en commun entre le RIBA et le RTPI par rapport au nombre total de formations accréditées par le RTPI, ces dernières sont beaucoup plus nombreuses. Ainsi, si une profession concernant l'urbanisme est reconnue en Grande-Bretagne, ce serait plutôt celle de « *planner* » (planificateur ou aménageur), tout

en gardant à l'esprit que l'urbanisme au sens de conception urbaine (« *urban design* ») existe. De ce point de vue, on peut aussi dire qu'il existe des zones de recouvrement entre les deux disciplines.

3.2 Le RTPI (*Royal Town Planning Institute*)

Le RTPI (*Royal Town Planning Institute*) est donc l'organisme qui est aux urbanistes, planificateurs et aménageurs ce que le RIBA (*Royal Institute of British Architects*) est aux architectes, tout en notant que des diplômés en urbanisme (*urban design*) sont accrédités comme architectes par le RIBA. . L'appartenance au RTPI est la qualification professionnelle reconnue pour être engagé comme « *town planner* ».

Fondé en 1914, le RTPI est l'institution officielle responsable de la profession de Planification Urbaine au Royaume-Uni. Totalement indépendant du gouvernement, son but est de « développer la science et l'art de la planification urbaine dans tous ses aspects, y compris la planification locale, régionale et nationale, pour le bien-être public ». Son rôle est de maintenir des niveaux élevés de compétence et de pratique dans la profession, de promouvoir le rôle de la planification dans les structures politiques, économiques et sociales du pays, et d'exposer les opinions de la profession sur les problèmes et politiques actuels en planification.

Les membres sont principalement employés dans les collectivités locales, mais aussi dans le secteur privé (agences, conseil), dans l'enseignement et la recherche, au niveau du gouvernement central dans divers ministères, et dans des agences de développement ou d'autres organisations comme les associations de logement et chez des promoteurs privés.

Le RTPI propose différents niveaux d'appartenance, pour les étudiants, pour les professionnels. L'appartenance au RTPI nécessite pour les étudiants de suivre une formation reconnue par le RTPI, puis d'en être diplômé. Les membres professionnels doivent de plus justifier d'une expérience professionnelle de deux ans.

3.3 Le RIBA (*Royal Institute of British Architects*)

Le RIBA est l'une des institutions architecturales les plus influentes au monde. Elle défend l'architecture et les architectes depuis 1837. Ses objectifs principaux sont : rendre l'architecture aussi accessible que possible, améliorer l'environnement physique, partager valeurs, idées, enseignement et pratiques, maintenir des standards d'enseignement et la pratique professionnelle, agir au nom de la profession dans le monde.

Il existe différents niveaux ou statuts d'inscription au RIBA :

- membre enregistré (pour les architectes britanniques),
- membre international enregistré,
- membre diplômé,
- membre étudiant,
- membre associé

Pour être membre enregistré, il faut avoir passé et réussi l'examen en trois parties validé par le RIBA, avoir une qualification reconnue par la Directive européenne 85/384/EC complétée de plus de 5 ans

de pratique professionnelle, et être inscrit au «*Architects Registration Board* » dans le cas d'un exercice professionnel au Royaume Uni.

Pour être membre diplômé, il faut avoir passé et réussi les deux premières parties de l'examen validé par le RIBA. Pour être membre étudiant, il suffit de suivre les cours proposés par les écoles accréditées par le RIBA à travers le monde (elles ne sont pas uniquement au Royaume Uni) et préparer la première ou la seconde partie de l'examen validé par le RIBA.

Pour être membre associé, il faut avoir passé et réussi l'une des deux premières parties de l'examen validé par le RIBA, être membre d'une institution présente dans la liste du «*Construction Industry Council* », être enseignant ou dans une position similaire dans une école d'architecture ou avoir un intérêt professionnel pour l'architecture et/ou la construction.

4 Réflexions sur la profession et la formation

4.1 Organismes et démarches

4.1.1 Le RTPI

Le RTPI, notamment du fait qu'il est un organisme d'accréditation des formations, joue un rôle important dans la définition de celles-ci et a récemment mené une importante activité de réflexion sur la profession et la formation nécessaire pour acquérir les compétences requises, et publié plusieurs documents exposant ces réflexions.

Dans un premier temps, des auditions ont été organisées en mars 2002 en plusieurs sessions ayant notamment abordé les thèmes suivants :

- *La création d'une plus grande demande en formation en planification en la rendant plus populaire et plus accessible* (est-il possible d'améliorer la qualité de la profession en augmentant les exigences d'admission ? L'augmentation des exigences de formation initiale permettra-t-elle d'augmenter la demande en formation ? Si augmenter la diversité est nécessaire à la profession et aux écoles, comment ceci peut être obtenu et avec quelles ressources ? Avec quelle ressources la teneur de la formation peut-elle être augmentée ?).
- *Le renforcement de la base de ressources et de la particularité de la formation en planification* (afin de maintenir les niveaux de formation et la production de diplômés, faut-il avoir moins d'écoles mais plus grandes ? Est-il possible d'établir des partenariats stratégiques entre les écoles permettant d'augmenter la demande en formation ? La qualité de la formation dépend-elle d'un environnement de recherche rigoureux et actif ? Comment créer des centres de recherche forts aux niveaux international, national et régional permettant de soutenir une vraie profession ?).
- *La formation en planification doit être distinguée de son propre fondement intellectuel, mais pas séparée des disciplines concernées* (reconnait-on que la base intellectuelle de la formation est centrée sur la conception et les sciences sociales ? Le caractère distinctif de la formation provient-il des valeurs de la profession ? Dans quelle mesure la formation à la

recherche et la capacité au travail interprofessionnel sont-elles essentielles dans la formation ?).

- *Les limites de la planification comme discipline intellectuelle et comme profession* (est-il possible de définir des connaissances, des compétences et des valeurs en planification qui soient universelles ? Les cursus nationaux se différencient-ils par des connaissances propres au contexte et à la situation locale et par des compétences reflétant les besoins sociaux locaux ?).
- *Modifier le cadre nécessite une réévaluation de la longueur des cours et du rôle des études spécialisées* (doit-on raccourcir les formations « *postgraduate* » et « *undergraduate* » pour les rendre plus attractives ? Est-il exact que la formation à but professionnel est le mieux adaptée avec un niveau « *postgraduate* » ? L'acquisition de connaissances et de compétences spécialisées doit-elle être séparée de la formation accréditée ? Vaut-il mieux que la formation à la pratique de la planification soit séparée de la formation à la planification ?).
- *La certification des membres et le processus de démonstration de la compétence professionnelle doivent être transformés* (est-il possible que la certification soit une combinaison de la formation initiale, d'un apprentissage professionnel, d'une formation pratique ?).

Suite à ces auditions, un rapport a été publié en janvier 2003 par la Commission du RTPI en charge de la formation. Enfin, en janvier 2004, le RTPI, reprenant le contenu du document précédent, a publié un rapport formulant la politique de formation initiale en planification (« *Policy Statement on Initial Planning Education* »). Il expose des réflexions sur :

- les éléments principaux de formation initiale en planification,
- la forme et la longueur du cursus et le mode d'étude pour les programmes « *undergraduate* », « *graduate* », l'exigence d'expérience,
- ce que doit être l'école de planification,
- l'énoncé de la philosophie de formation,
- la formation en planification spatiale,
- les domaines de spécialisation.

4.1.2 Le Irish Planning Institute

En collaboration avec le RTPI, cet institut a publié en mai 2002 un document traitant de l'avenir de la planification en Irlande (*Securing the future of planning in Ireland*) dans lequel il définit ce qu'est la planification, qui est l'aménageur (ou planificateur), quelle est son influence et son statut, comment la profession s'organise autour des instituts de planification, quelles sont les exigences de formation, quel est le devenir de la profession, et formule un ensemble de recommandations.

4.1.3 La Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA)

Cette agence a pour mission de veiller au respect de normes correctes des niveaux de formation dans l'enseignement supérieur et d'encourager l'amélioration constante de la gestion de la qualité de l'enseignement supérieur. Etablie en 1997, elle constitue une institution indépendante financée par

des souscriptions des établissements d'enseignement supérieur et par des contrats avec les principales institutions de financement de l'enseignement supérieur.

Dans un document publié sous presse et également disponible sur Internet, l'agence propose une vision générale des missions de la planification urbaine et rurale (*Town and Country Planning*), des principes de définition de la formation, des connaissances et compétences en planification, des spécialisations, de l'enseignement et des ressources.

Elle produit notamment un code de bonne pratique concernant entre autres les programmes de recherche en « *postgraduate* », l'évaluation des étudiants, l'approbation et le suivi des programmes, l'information et la formation à une carrière professionnelle, le recrutement et les admissions des étudiants.

4.2 Aspects abordés par ces réflexions

4.2.1 Définition de la profession

Dans son rapport « *New Vision for Planning* », le RTPI définit la planification comme étant la profession de « la production du lieu et de la médiation de l'espace » (*making of place and mediation of space*).

Pour l'Irish Planning Institute, les activités fondamentales de la pratique professionnelle de la planification sont principalement :

- la formulation de la politique spatiale,
- l'engagement actif dans la mise en œuvre de cette politique,
- et le suivi et réévaluation de la politique et de son application.

Ces activités sont censées présenter des bénéfices sociaux (qualité environnementale, équipements divers, engagement démocratique), économiques (infrastructure, opportunités spatiales de développement) et environnementales.

Mettant en relation exercice professionnel et formation, la QAA définit la planification par des principes qui la distinguent des autres disciplines universitaires :

- elle traite des relations entre l'espace et la société,
- elle est à la fois holistique et intégrative,
- elle tente de gérer les processus du changement par des actions délibérées et positives,
- elle nécessite des cadres administratifs et légaux appropriés pour être mise à l'œuvre,
- elle comprend la mobilisation de ressources limitées,
- elle nécessite l'étude, la compréhension et l'application d'une diversité de connaissances multidisciplinaires.

L'Irish Planning Institute distingue trois grands rôles ou fonctions dans l'exercice de la profession :

- stratégie (prospective, développement durable),
- expertise (traduction de la vision en pratique viable)

- et gestion (prise en compte du changement et des évolutions des besoins).

4.2.2 Philosophie de la formation

Le RTPI définit trois éléments principaux pour la formation :

- compréhension de ce qu'est la planification et des compétences qu'elle nécessite,
- connaissance approfondie d'un domaine de spécialisation en planification spatiale,
- évaluation de la compétence professionnelle ou adaptation à la pratique.

Pour définir le contenu des formations satisfaisant ces principes, le RTPI fait également référence à la définition de la discipline telle qu'il a pu la formuler dans le rapport «*New Vision for Planning*» préalablement cité (production du lieu et médiation de l'espace, «*making of place and mediation of space*»).

Il définit également les niveaux et échelles de spécialisation, donnant comme exemples le renouvellement urbain (ou régénération), la gestion environnementale, l'urbanisme («*urban design*»), la planification des transports, la recherche en planification.

4.2.3 Organisation de la formation

Publié en 2003 après les auditions évoquées précédemment, le rapport de la Commission de la formation du RTPI propose :

- pour les formations de premier cycle («*undergraduate*») : un niveau 3+1 organisé soit globalement pour un *Master of Planning (Mplan)*, soit avec une licence en planification délivrée en 3 ans et suivie d'un *Master* en un an ;
- pour les formations de second cycle («*postgraduate*») : une organisation reposant sur le même principe, mais avec un important travail de projet ou de recherche pour remplir les exigences d'une spécialisation.

4.2.4 Compétences développées par la formation

Selon la formulation proposée par la QAA, les diplômés doivent pouvoir démontrer qu'ils possèdent des connaissances concernant :

- *les processus de changement dans l'environnement* (processus de changement socio-économique et les productions spatiales associées, processus de développement et nature des marchés fonciers et immobiliers, processus de changement environnemental, écologique et physique, processus d'interaction dans les environnements construits et naturels, relations entre utilisations du sol et activités humaines dans l'espace multidimensionnel incluant notamment la circulation et les transports),
- *la pratique de la planification* (impacts et conséquences sur les individus et les communautés, cadres et procédures politiques et institutionnels, dispositifs légaux et administratifs, méthodes et techniques de définition de plan et de politique à divers niveaux, la planification comme outil de développement, de protection et de durabilité, application de la théorie à la pratique et de la connaissance à l'action, bonne connaissance de l'organisation professionnelle et de la

pratique de la planification dans des contextes culturels, légaux et institutionnels internationaux, bonne connaissance des dispositifs professionnels et administratifs de planification, et avec la gestion, le financement et la mise en œuvre de projets de planification) et

- *les discussions critiques sur la planification* (idéologie et pratique, fondements philosophiques et théoriques de l'évolution et de la pratique de la planification, arguments pour et contre la planification comme élément d'intervention ou de non-intervention dans les processus de changement sociétal et environnemental, systèmes de valeurs et éthique, structures et processus politiques et nature et usage du pouvoir).

Par ailleurs, toujours d'après la QAA, les étudiants devront posséder des compétences liées à la discipline dans :

- l'identification et la formulation des problèmes de planification et la rédaction des objectifs,
- la traduction de la théorie à la pratique (formulation et articulation de stratégies, de plans et de projets),
- la collecte, l'analyse, l'évaluation et la synthèse de données de planification,
- la recherche universitaire et professionnelle,
- le suivi et l'évaluation d'interventions et productions de planification,
- la capacité créative de résolution de problèmes,
- la conception pratique,
- la négociation et les relations en réseau,
- la capacité d'adaptation à des environnements professionnels différents.

Et aussi des compétences d'ordre plus générales dans :

- la préparation et la présentation d'arguments et de matériaux illustratifs dans une variété de formes (écrite, graphique, parlée),
- l'utilisation d'informations statistiques,
- la recherche d'informations et la lecture,
- l'utilisation des technologies de l'information dans la préparation et la présentation du travail ainsi que pour la résolution de problèmes,
- l'auto-apprentissage, la gestion et la production d'un travail en temps de manière individuelle, et le travail dans et avec des groupes,
- la capacité d'écoute et d'évaluation des opinions et valeurs des autres,
- la capacité de prendre des initiatives, de développer une pensée originale, d'être indépendant, avec un système de valeurs personnelles.

En plus de la formation de base, les étudiants doivent acquérir des connaissances et des compétences dans un ou plusieurs domaines d'activité de planification comme, par exemple, la planification rurale, le développement économique, la planification européenne, le logement, la planification régionale, le développement durable, la planification des transports, la conception de projet urbain (*urban design*) et le renouvellement urbain.

De son côté, le RTPI propose dans le rapport de sa commission sur l'éducation une liste (non exhaustive) d'une vingtaine de compétences que doivent acquérir les étudiants. On notera que certaines d'entre elles reprennent de manière plus développée celles énoncées par la QAA.

Pour le RTPI, des diplômés de programmes de formation en planification spatiale doivent être, entre autres, capables de :

1. générer des réponses visionnaires et imaginatives aux défis de la planification spatiale, et qui soient réalistes et être obtenues à partir d'études et analyses approfondies de données pertinentes,
2. articuler ces réponses par des stratégies, plans ou programmes cohérents et intégrés prenant en compte les cadres institutionnels et combinant orientation créative pour l'avenir et moyens crédibles de mise en œuvre,
3. démontrer leur capacité à prendre des décisions ou à formuler des recommandations dans lesquelles le poids de ces stratégies, plans ou programmes est équilibré par d'autres facteurs importants devant être pris en compte,
4. démontrer des capacités de recherche et d'évaluation, dans la recherche, la collecte, l'analyse qualitative et quantitative de données et d'informations, dans la mise en évidence d'éléments importants et dans l'établissement de conclusions fondées,
5. reconnaître dans le processus de planification l'importance de la négociation et de la médiation, mais aussi du travail en équipe dans un contexte interdisciplinaire,
6. savoir apprécier l'importance de la question des ressources (humaines et financières) et des initiatives et processus de gestion et d'organisation,
7. reconnaître la nature politique de la prise de décision en planification et développer la faculté de travailler dans des structures de décision effectivement démocratiques,
8. apprécier l'importance du temps dans le processus de planification et réaliser les impacts différents des décisions à court ou long terme,
9. apprécier l'importance et le processus de conception dans la création de lieux de grande qualité et dans l'amélioration de l'espace public, et pouvoir évaluer de ce point de vue les mérites respectifs de différentes approches de conception,
10. etc.

4.2.5 Organisation et contenu des cursus

- **Durée des études et organisation du cursus**

Afin de refléter la déclaration de Bologne, le RTPI souhaite promouvoir une nette séparation entre les programmes de premier cycle (« *undergraduate* ») et les programmes de deuxième cycle (« *postgraduate* »). D'autre part, afin de remplir les exigences de connaissances des trois

éléments principaux définis ci-dessus, le RTPI estime que la formation initiale en planification nécessite 4 années, pouvant éventuellement accorder un premier niveau de diplôme (*Bachelor* ou licence) en 3 ans complété par une dernière année (*Master*).

Pour pouvoir s'inscrire à l'association professionnelle des *Chartered Town Planners*, une expérience pratique est également nécessaire (c'est le troisième aspect de la formation).

- **Interdisciplinarité**

Constatant l'importance du travail interdisciplinaire, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, le RTPI est favorable aux programmes de formation visant à développer l'expertise dans des professions proches et soutient les programmes de formation interprofessionnels (architecture et planification par exemple) où la compétence en planification a une logique et une cohérence.

- **Contenu de la formation**

Pour le RTPI, les programmes doivent éviter un traitement superficiel d'un trop grand nombre de matières, mais faciliter l'apprentissage intégré de matières de base qui sont liées entre elles, comme :

- les sciences sociales comme cadre analytique,
- l'interaction entre utilisation du sol et transport,
- la conception et la réalisation d'un lieu,
- les questions économiques relatives au développement,
- les défis environnementaux,
- les cadres légaux et institutionnels.

4.2.6 Domaines de spécialisation

Ceux-ci doivent soit faire partie de programmes de planification combinés ou être l'objet de programmes de planification spécialisés, être explicitement proposés par le RTPI et les écoles de planification pour promouvoir et plus systématiquement différencier le spectre complet des programmes accrédités, un encouragement pour certains professionnels à rechercher de nouvelles qualifications dans leur domaine initial de spécialisation, et pour d'autres d'entreprendre une spécialisation reflétant le développement de leurs carrières dans des domaines autres que celui de leur spécialisation initiale.

4.2.7 Critères d'accréditation d'un établissement

Le RTPI estime que les institutions proposant une formation initiale en planification doivent avoir la liberté de développer et de justifier leurs propres approches, mais que la philosophie d'enseignement doit être formulée noir sur blanc en faisant référence aux relations entre :

- les éléments de planification spatiale et de spécialisation de la formation,
- la teneur des enseignements et les forces de la recherche dans l'établissement,
- la teneur des enseignements et les relations établies avec le milieu professionnel,
- la profession de planification et les autres professions concernées,
- le plan stratégique, la mission ou la vision propre de l'école et celle de l'institution dont elle est membre.

Afin d'être reconnue par le RTPI, une école devra montrer :

- en quoi ses programmes de formation sont en accord avec les objectifs définis par le RTPI (favoriser l'appréhension critique de l'espace et du lieu, préparer les étudiants à l'entrée dans la profession),
- que l'organisation des études se fait dans un cadre nettement défini,
- que l'école peut revendiquer qualité de la recherche, de l'enseignement et des relations avec la pratique professionnelle,
- qu'elle entretient effectivement des relations avec les milieux professionnels,
- qu'une bonne partie du personnel soit membre du RTPI, qu'au moins un examinateur extérieur soit membre du RTPI,
- que l'école dispose des ressources appropriées (en enseignants, en personnel technique, en équipements informatiques et documentaires, en bâtiments),
- qu'elle se donne les moyens d'accueillir des étudiants de diverses origines afin de refléter la diversité des communautés.

5 Les formations

5.1 Les contextes de formation

Comme on l'a déjà observé et commenté, il existe une différence entre « *urban design* » et « *town planning* ». En première approximation, le « *urban design* » est essentiellement lié à l'architecture. Les formations en « *urban design* », sanctionnées généralement par des *Masters of Arts*, sont en effet dispensées dans le contexte de départements, de facultés ou d'écoles d'architecture. De son côté le « *town planning* » est souvent enseigné dans des départements, écoles ou facultés consacrés au cadre bâti, à la planification (considérée comme discipline générale ou centrée sur la ville et la région), ou encore dans des facultés liées à l'économie.

Toutefois, il faut relativiser cette séparation des contextes de formation. En effet, dans de nombreuses universités, l'enseignement de l'architecture et de la planification, ou bien de l'architecture et du cadre bâti sont abrités par les mêmes départements, ou bien par des départements travaillant en proche collaboration. Par exemple la Bartlett School du University College of London abrite des départements d'Architecture, de Planification, de Gestion de la construction et du projet, et de Planification du développement, et si le *Department of Planning* organise les BSc en *Urban Planning, Design & Management*, c'est le *Department of Architecture* qui propose le MSc en *Urban Design*, la Bartlett School s'appuyant sur la synergie de ses différents départements pour offrir son éventail de matières enseignées.

De plus, toujours à propos de la Bartlett School, un des objectifs du montage du programme du BSc en *Urban Planning, Design & Management* est précisément de combler le fossé pouvant séparer « *urban design* » et « *town planning* ».

Si l'on peut distinguer dans cet exemple la possibilité du passage d'un domaine à l'autre, il faut noter que certaines formations peuvent être qualifiées de « mixtes », ne serait-ce déjà par le fait qu'elles sont accréditées à la fois par le RIBA (donc l'architecture) et par le RTPI (donc la planification).

Par ailleurs, le passage de l'architecture vers la planification n'est pas le seul possible. En effet les formations de *Master* en planification acceptent des étudiants provenant d'autres disciplines comme la géographie, mais aussi éventuellement les sciences humaines ou l'économie. Ce type de cursus semblerait même encouragé par le RTPI qui, sur les pages de son site Internet consacrées aux carrières professionnelles, propose plusieurs témoignages de jeunes professionnels en planification qui ont tous suivi un premier cycle de formation en géographie.

5.2 Coursus complets et spécialisations

Du côté de l'urbanisme (*urban design*), même si certains éléments peuvent être présents dans l'enseignement de l'architecture, les formations orientées vers cette matière et sanctionnées d'un diplôme en *Urban Design* sont des *Masters of Arts*, donc des formations de deuxième cycle. Autrement dit, il n'y a pas de *Bachelor* en *Urban Design*.

Les formations en planification débutent quant à elle dès le premier cycle, ce qui se traduit par des *Bachelors* en planification, suivis de *Masters*.

5.3 Formations en « urban design »

5.3.1 MSc Urban Design – University College London – The Bartlett School of Architecture

Formation accréditée par le RTPI

- **Adresse Internet**

<http://www.bartlett.ucl.ac.uk/architecture/index.htm>

- **Objectifs de la formation**

- **Etablir une base de débat** sur les problèmes critiques environnementaux, sociaux et culturels auxquels sont confrontées les sociétés urbaines contemporaines, et sur le rôle que l'urbanisme peut jouer dans leur traitement.
- **Combler le fossé entre architecture et planification** : l'architecture concerne en premier lieu la conception de bâtiments individuels et doit plus rarement traiter de la nature de la ville même alors que la planification traite de la ville dans son ensemble mais s'arrête généralement quand commencent les interventions de conception, laissant ouverte la question du choix des formes spatiales que peut prendre la ville de demain ; la formation a pour but de combler ce fossé à la fois universitaire et professionnel.
- **Rechercher la durabilité** : la formation s'engage à développer une connaissance des problèmes environnementaux urbains. Il s'agit d'une entreprise complexe à l'échelle urbaine, mais aussi d'un sujet de la plus grande importance dès l'instant qu'il n'est pas très utile de concevoir des bâtiments individuellement durables si les dysfonctionnements des systèmes urbains dans leur ensemble persistent.

- **Encourager la conception expérimentale** : la formation met en avant l'importance de la créativité dans la conception. Dans un cadre de travail commun fait d'enseignements, la formation cherche à favoriser l'initiative et la créativité des étudiants. L'urbanisme n'est en effet pas une science exacte. Il dépend fortement de l'imagination, de l'expérimentation et de la capacité à prendre de le risque d'aller voir au-delà des idées actuelles et de la pratique contemporaine.
- **Appliquer la théorie à des projets** La formation est orientée vers le projet. Elle fait explicitement appel aux propositions de conception plutôt qu'au travail purement théorique. Ceci n'exclut pas la recherche fondamentale mais souligne l'importance de sa relation avec le contexte plus large de la prise de décision pour un projet complexe.

- **Organisation de la formation**

La formation peut être suivie selon un mode de conception ou analytique, ou un mélange des deux, selon la formation de base et professionnelle des participants. Ceux-ci partagent un tronc commun de cours et de séminaires tout au long de l'année et un ensemble de programmes orientés vers le projet qui peuvent être développés à travers un travail analytique, du travail d'atelier, ou un mélange des deux. Tous les modes de formation sont l'objet d'évaluations par des présentations faites devant un public rassemblant les autres étudiants, les enseignants et des personnes extérieures.

- **Modules obligatoires**

- **Introduction au cours d'urbanisme** : un module bref et intense proposant une introduction générale au domaine du programme *d'Urban Design*, décrivant la structure et la teneur du cours, ainsi que la philosophie qui le sous-tend.
- **Urbanisme expérimental** : ce module demande des propositions d'urbanisme en se fondant sur un programme hypothétique sur un site non développé. Il encourage les propositions radicalement expérimentales pour de nouvelles formes de groupements humains, fondés sur des précédents historiques et des hypothèses théoriques.
- **Projet de régénération urbaine** : ce module demande des propositions de régénération urbaine dans le tissu et l'infrastructure d'une ville existante. Il cherche à étudier les processus internes de transformation urbaine par l'insertion de nouvelles implantations dans des environnements fortement contraints. Le module comprend une visite d'une grande ville mondiale.
- **Histoire de l'urbanisme** : ce module propose un examen critique des principaux aspects historiques de l'urbanisme, principalement au cours des 100 dernières années.
- **Théorie et méthodologie de l'urbanisme** : ce module propose un large plate-forme d'étude des diverses théories de la morphologie urbaine et du développement urbain,

en prenant en compte les théories provenant de différentes disciplines pouvant permettre de comprendre la forme et la croissance urbaine.

- **Positions sur l'urbanisme**: cette série de cours propose une diversité de points de vue sur l'urbanisme présentés par divers membres de la Bartlett School et par des intervenants extérieurs invités, cherchant à encourager une discussion critique sur la nature de l'urbanisme et les étudiants à développer leur propre point de vue.
- **Urbanisme durable**: ce module introduit la notion de durabilité environnementale à l'échelle urbaine. Il analyse l'applicabilité à la ville des divers principes et méthodes de conception environnementale.
- **Urbanisme générateur**: ce module propose une introduction à la philosophie des systèmes auto-organisés et à l'utilisation de méthodes de conception générative à l'urbanisme.
- **Rapport/Projet**: les étudiants suivant la formation du MSc en *Urban Design* doivent rendre un rapport de 10.000 mots sur un sujet accepté par le responsable de la formation. Les étudiants ayant déjà une formation en conception doivent produire un rapport dont la teneur est essentiellement de l'ordre de la conception. Les étudiants provenant d'autres disciplines produisent un rapport d'essence principalement analytique.

- **Modules supplémentaires acceptés**

Les participants à cette formation peuvent améliorer leur profil de compétences en choisissant 20 crédits supplémentaires parmi les modules du programme de *Masters* de la Bartlett School. Les étudiants doivent tout d'abord obtenir l'accord de leur responsable de cours et du directeur du module concerné. Les modules recommandés sont les suivants :

- Principes de morphologie spatiale
- Projet de syntaxe spatiale
- Théorie de l'urbanisme
- Représentation des villes
- Problématique du développement durable
- Principes des environnements virtuels

5.3.2 MA Urban Design – University of Central England in Birmingham – Institute of Art & Design – School of Architecture & Landscape

- **Adresse Internet**

<http://www.uce.ac.uk> - http://www.uce.ac.uk/web2/biad/urban_design.html

- **Durée de la formation**

1 année à plein temps ou 2 ans à temps partiel.

- **Conditions d'admission**

Les candidats à ce diplôme doivent avoir un diplôme avec *Honours* britannique dans un sujet approprié, une qualification étrangère équivalente, ou une qualification professionnelle équivalente avec 2 années d'expérience professionnelle dans le domaine. La candidature d'étudiants plus âgés provenant d'autres disciplines et manifestant leur intérêt pour l'étude de l'urbanisme pourra être examinée.

- **Présentation**

Cette formation a adopté une philosophie d'enseignement basée sur la connaissance en action, intégrant la théorie et des études de cas concrets. L'atelier constitue une véritable plate-forme d'échange pour le cours et offre un banc d'essai pour les approches, idées et interventions de conception récentes concernant les questions contemporaines et les diverses activités de la conception urbaine, à la fois en terme de type et d'échelle, depuis les questions de qualité urbaine des espaces publics jusqu'à la conception de systèmes à l'échelle de la ville, mais aussi depuis le travail sur des sites de villes anciennes jusqu'à la préparation de plans et de lignes directrices pour la gestion de nouveaux développements.

Une grande part du programme se déroule sur le terrain, avec l'apport de contributions de conférenciers, de praticiens et de professionnels. Un voyage d'étude et de conception d'une semaine dans une institution européenne est prévu.

La structure flexible du cours s'adapte aux différents niveaux d'admission professionnels et aux différentes aspirations de formations. Ainsi, diverses possibilités de suivi du cours sont proposées, depuis 1 an à temps complet à 2 ans en temps partiel, avec aussi la possibilité de suivre des modules individuels en formation continue. Des étudiants internationaux et provenant des autres Etats membres de l'UE sont encouragés à partager leurs expériences et connaissances en conception urbaine dans divers contextes culturels et à introduire celles-ci dans le programme de formation.

- **Objectifs du programme**

- ***Offrir une structure de formation flexible.*** Les modules ont été conçus comme des ensembles distincts portant sur la conception urbaine, comprenant trois composantes : une base de connaissances, des compétences et capacités, et un projet de conception.
- ***Favoriser un enseignement réflexif.*** La philosophie de l'enseignement est basée sur les idées de connaissance dans l'action et de réflexion dans l'action. Ainsi, les modules sont motivés par des projets, favorisant l'intervention de plusieurs échelles spatiales et de différents contextes pour permettre un processus auto-réflexif d'apprentissage.
- ***Encourager la pensée critique.*** La philosophie d'apprentissage réflexif encourage une approche critique en abordant de nombreux problèmes urbains contemporains qui contribuent à former et à conditionner la ville du 21ème siècle.

- **Développer les capacités et compétences clés.** La formation reconnaît les capacités essentielles nécessaires à ceux engagés dans la conception urbaine, que ce soit comme urbanistes praticiens ou comme participants au processus de la conception urbaine.
- **Renforcer les connaissances trans-culturelles.** La formation cherche à améliorer la connaissance de la spécificité des cultures et des communautés au sein des sociétés européennes comme déterminants majeurs de la transformation spatiale.
- **Développer une connaissance de la recherche.** La formation développe la connaissance de la valeur d'un travail de recherche soutenu et approfondi en conception urbaine et la capacité de présentation des résultats d'une manière formelle.

- **Structure et contenu de la formation**

Le cours est structuré en « crédit-modules » pour permettre une approche par cumul et transfert de crédits. Il existe neuf modules de sept semaines chacun. Par cumul des crédits, les diplômes suivants peuvent être obtenus :

- *Postgraduate certificate* en effectuant 4 modules (60 crédits) avec succès,
- *Postgraduate Diploma* en effectuant 8 modules (120 crédits) avec succès,
- *Master* en effectuant le programme entier (180 crédits) avec succès.

Présentés de manière résumée, les modules sont :

- **Integrative Module** (module intégral) : expose les principes et méthodes de la conception urbaine, et quelques méthodes de travail de projet en s'appuyant sur un atelier graphique.
- **Urban Design Foundation** (base de la conception urbaine) : étudie quelques unes des idées marquantes de l'urbanisme du 20ème siècle à travers des visites d'exemples de bâtiments.
- **Critical Urban Theory and Practice** (théorie et pratique urbaine critique) : propose la base pour la recherche, la pensée critique et quelques unes des théories urbaines post-modernes les plus marquantes et interdisciplinaires.
- **European Urban Design** (conception urbaine européenne) : étudie les développements contemporains de l'urbanisme et de la régénération urbaine au Royaume-Uni et en Europe dans des contextes à la fois culturels et historiques en identifiant les éléments de continuité entre passé et présent.
- **Innovation and Development** (innovation et développement) : se concentre sur la dynamique des processus de développement et sur les implications pour la qualité du cadre bâti et de l'environnement.

- **Design for Change** (concevoir le changement) : une opportunité de comprendre et aborder de manière critique la nature et le propos d'un ensemble de méthodes de suivi ou d'orientation de la conception, et d'appliquer ces approches dans le tissu d'un contexte urbain établi ou historique.
- **Sustainable Places** (lieux durables) : identifie quelques uns des cadres de travail conceptuels de la durabilité depuis la théorie à la pratique, et étudie l'ensemble des critères devant être pris en considération pour évoluer vers des approches holistiques dans l'action durable.
- **Community and Place** (communauté et lieu) : examine les processus et pratiques nécessaires pour concevoir avec succès des quartiers présentant une diversité socioculturelle.
- **Dissertation/Major Design Project** (rapport/projet) : constitue le point culminant du travail individuel de recherché.
- **Stages**
L'équipe enseignante peut aider les étudiants à plein temps à entreprendre une période d'apprentissage professionnel dans le secteur privé ou public afin de compléter l'expérience d'apprentissage des cours.

5.3.3 MPhil in Architectural and Urban Design - Cardiff University - Welsh School of Architecture at Cardiff University.

- **Adresse Internet**

<http://www.cf.ac.uk/archi/>

- **Durée des études**

Le *Master of Philosophy* peut être obtenu, soit à temps complet en 1 an, soit à temps partiel en 2 ans.

- **Conditions d'admission**

Les étudiants à plein temps devront, normalement, entreprendre leurs études immédiatement après leur deuxième cycle de formation professionnelle. Les étudiants à temps partiel seront des diplômés récents actifs dans la pratique architecturale.

La qualification universitaire minimale est de posséder au moins un diplôme supérieur de seconde classe en architecture ou un équivalent. Chaque étudiant définira un projet d'échelle et de complexité en conformité avec les exigences des études de ce niveau.

5.4 Formations mixtes (urban design + town planning)

5.4.1 BA (Hns) Architecture and Planning – University of the West of England, Bristol – School of Planning and Architecture

Formation accréditée par le RTPI et le RIBA

- **Adresse Internet**

<http://www.built-environment.uwe.ac.uk/>

- **Durée des études**

BA avec *Honours*: 4 ans

A partir de l'inscription à la formation à l'UWE de Bristol, la formation complète à l'architecture dure six ans à temps plein. Après 4 ans, les étudiants passent le *BA with Honours (Bachelor of Arts with Honours)* d'architecture et planification (RIBA Part 1), puis passe une année en pratique architecturale. Ils suivent alors le cours de *Barch/MA* (RIBA Part 2), soit à l'UWE, soit dans une autre institution, pour une durée de 2 ans à temps plein (le temps partiel est aussi possible).

- **Accréditation professionnelle et carrières**

Le diplôme est validé à la fois par les professions de l'architecture et de la planification. Il est en effet reconnu par le *Royal Institute of British Architects* (RIBA) et le *Architects Registration Board* (ARB) comment exemptant des examens de Partie 1 du RIBA, et, avec une année d'études supplémentaire, est accrédité par le RTPI comme donnant les qualification universitaires pour entrer dans la profession de la planification.

La formation proposée par l'UWE de Bristol est la première formation en architecture validée par le RIBA depuis 30 ans, et, grâce à la réalisation de son nouveau bâtiment d'ateliers en 2002, l'université possède le local le plus moderne de toutes les écoles d'architecture du pays.

Pour les étudiants souhaitant devenir architecte, le *BA (Hons)* en Architecture et Planification permet d'entrer sur le marché de l'emploi comme planificateur urbain (aménagement urbain) avec une forte formation en conception, ou bien se spécialiser dans un domaine comme la Conception Urbaine (l'urbanisme). Contrairement à de nombreuses opinions, la plupart des emplois dans l'aménagement se trouvent dans le secteur privé où il existe actuellement une forte demande et de bons salaires. Quelle que soit l'orientation choisie, le fait de posséder une qualification duale en architecture et en planification ouvrira un large éventail d'opportunités sur le marché du travail. Les compétences de conception développées lors de cette formation peuvent déboucher sur une carrière dans d'autres domaines créatifs.

5.4.2 BSc in Urban Planning, Design & Management – BSc in Urban Studies – University College London – Bartlett School of Planning

Formations accréditées par le RTPI

- **Adresse Internet**

<http://www.bartlett.ucl.ac.uk/planning>

Après avoir entrepris en 2001 une révision radicale de ses enseignements pour tous les niveaux d'enseignement et de diplôme, la Bartlett School a mené une réflexion sur les capacités, les connaissances et les compétences nécessaires pour les nouveaux professionnels de l'urbain, tant pour l'obtention des diplômes que pour leur carrière professionnelle. Cette réflexion a abouti à la

création de deux nouveaux programmes de *Bachelor of Science* (BSc) et de nouveaux enseignements tenant compte :

- de la complexité et de l'interdépendance croissantes des problèmes urbains,
- de la nécessité de travailler en collaboration et de manière interprofessionnelle, d'être flexible et adaptable,
- de la nécessité de se montrer proactif et créatif dans la recherche de solutions de planification aux problèmes urbains,
- de la nécessité de posséder des connaissances et des compétences à la fois généralistes et spécialisées.

Les deux nouveaux programmes proposés par la *Bartlett School of Planning* sont :

- **Le BSc en *Urban Planning, Design & Management***

Le BSc en planification, conception et gestion urbaine est accrédité par le RTPI et offre des débouchés vers une carrière professionnelle en planification ou dans des disciplines voisines.

Ce programme permet d'obtenir un diplôme professionnel accrédité s'il est suivi selon un format 3+1 conclu par un Diplôme en 9 mois ou un programme de MSc en 12 mois. Ceux qui effectueront ce programme en 4 ans pourront devenir membre du RTPI après une période d'expérience professionnelle d'une durée typique de 2 ans.

Les débouchés existent dans divers domaines : planification (à la fois dans le public et le privé), la régénération urbaine, la gestion urbaine, l'économie territoriale, la gestion de logements, la gestion environnementale, la promotion immobilière, la planification et l'économie des transports.

- **Le BSc en *Urban Studies*** (études urbaines).

Conçu pour un large éventail de carrières professionnelles, ce programme offre une plus grande flexibilité aux étudiants pour étudier un domaine plus large d'études concernant le cadre bâti. Du fait que ce BSc partage ses cours principaux avec les BSc en *Urban Planning, Design & Management*, les étudiants peuvent passer librement d'un programme à l'autre jusqu'à la troisième année.

- **Objectifs des programmes**

La Bartlett School of Planning propose d'étudier les complexités de l'urbanisme contemporain en s'intéressant plus particulièrement à :

- la compréhension de l'évolution urbaine,
- l'engagement proactif dans les problèmes urbains,
- la conception, la gestion et la planification urbaine,
- la durabilité urbaine dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux.

L'objectif des deux programmes de BSc est de délivrer une formation universitaire et professionnelle qui donne aux étudiants une compréhension cohérente de l'urbanisme et du cadre bâti, leur permette de combiner une base théorique solide avec une connaissance de la pratique,

et leur donne des connaissances sur les divers rôles et responsabilités des professionnels de l'urbain dans la société.

- **Compétences**

Pour ce faire, les programmes enseignent les théories, méthodologies, compétences et techniques provenant à la fois des sciences sociales et des disciplines de la conception en cherchant à développer une capacité de réflexion créatrice et de résolution de problèmes. Ainsi, les étudiants acquièrent des compétences en :

- collecte et analyse de données,
- résolution de problèmes et de conflits,
- négociation et médiation,
- présentation de données et d'idées complexes,
- organisation de travaux de manière individuelle et en groupe,
- préparation et rédaction de rapports professionnels,
- préparation et utilisation de graphiques pour de bonnes présentations,
- utilisation efficace des technologies de l'information.

- **Structure des programmes**

Les deux BSc partagent quatre ensembles de cours. Tous les deux attachent une grande importance au travail de projet dans le cadre d'un cours intitulé «*The Urban Laboratory*» (le laboratoire urbain) qui est spécialement conçu pour permettre aux étudiants de mettre en pratique les connaissances acquises pendant les cours «*Understanding the Urban Change*» (comprendre le changement urbain) et «*Managing Urban Change*» (gérer le changement urbain).

Le cours «*Understanding the Urban Change*» commence par situer les établissements humains dans leur contexte historique, par étudier pourquoi les zones urbaines se sont développées comme elle l'ont fait (de manière spatiale et non-spatiale) et à diverses échelles. Sont également abordés au cours de la première année la manière dont les villes contemporaines continuent d'évoluer, puis, pendant les deuxième et troisième année, les fondements de la durabilité urbaine, de l'économie, de la sociologie, de la politique et des processus de développement.

Le cours «*Managing Urban Change*» traite de l'importance de la théorie et de la pratique de gestion dans la vie professionnelle contemporaine. Une série de cours présente les principes de la gestion, introduit les fondements des systèmes de planification et étudie les relations entre les différents professionnels intervenant dans le cadre bâti. Au cours de la deuxième et de la troisième année, des cours sont proposés sur le changement organisationnel et la gestion de projet urbain, suivis d'un cours plus spécialisé sur la planification et la politique des transports.

Un dernier cours de spécialisation permet aux étudiants de choisir des options pour la deuxième et la troisième année afin de suivre le cursus Diploma/MSc aboutissant à l'accréditation. Les étudiants du BSc en Urban Studies disposent d'un plus grand choix d'options, y compris le choix des cours du BSc en Urban Planning, Design & Management.

Pour le cursus aboutissant à l'accréditation du RTPI, les étudiants peuvent choisir l'une des cinq spécialisations suivantes :

- urbanisme,
- régénération urbaine,
- transport et développement urbain durable,
- institutions et planification européenne,
- planification stratégique et développement régional.

- **Critères d'admission**

Les étudiants recherchant l'accréditation professionnelle du RTPI et souhaitant s'inscrire à la Bartlett School of Planning en provenance de formations en planification dans d'autres universités (en s'inscrivant en 2ème ou en 3ème année du BSc ou en MSc/Diploma), la Bartlett School comparera les cursus et demandera au RTPI son opinion sur ces équivalences.

5.4.3 Masters Programmes in Spatial Urban Planning – London South Bank University - Faculty of Arts and Human Sciences – Department of Urban, Environmental and Leisure Studies

Formations accréditées par le RTPI

- **Adresses Internet**

<http://www.lsbu.ac.uk/> - <http://www.lsbu.ac.uk/ahsuel/>
<http://www.lsbu.ac.uk/ahsuel/courses/postgrad/pgtownplanning.shtml>

La *Planning School* de la *London South Bank University* a reçu l'accréditation du RTPI pour 8 nouveaux diplômes MA devant commencer en septembre 2004. La décision de créer ces nouveaux MA vient de la décision du RTPI d'imposer en juillet 2003 que toute formation *postgraduate* consiste en des formations *Master* d'un an à temps plein.

Pour ces *Masters of Arts* qui sont les premiers à avoir reçu une accréditation anticipée du RTPI, le RTPI a considéré que les propositions de formation étaient réalistes, innovantes et répondaient de manière positive et imaginative à l'esprit de la « *New Vision for Planning* » formulée par l'Institut.

La *London South Bank University* propose trois grands programmes :

- Le programme combiné (*Combined Programme*)
- Le programme spatial (*Spatial Programme*)
- Le programme spécialiste (*Specialist Programme*)

- **Conditions d'admission**

Normalement, au moins un diplôme du second degré inférieur, même si la priorité sera donnée à des candidats disposant d'un diplôme de premier ou second degré supérieur, ou d'une importante expérience professionnelle.

- **Le programme combiné : MA en *Planning Policy and Practice*** (politique et pratique de planification)

Ce programme propose aux étudiants disposant d'un diplôme de premier cycle dans le domaine (géographie, science environnementale et sociale) une formation initiale en planification complète pour le RTPI, et combine des unités de planification spatiale et des unités de spécialisation. Les cinq unités spatiales principales sont :

- l'évolution de la planification spatiale,
- la production de lieu,
- la législation de la planification,
- la théorie et la pratique,
- les lieux durables (avec voyage d'études dans l'Union européenne).

Les étudiants du MA peuvent se spécialiser dans l'une des matières suivantes :

- planification environnementale,
- logement,
- urbanisme ou
- régénération urbaine.

La formation comprend 45 semaines d'apprentissage sur une année en temps plein ou deux années à temps partiel. Les candidats doivent avoir au moins un diplôme de second degré inférieur dans une discipline appropriée, même si la priorité sera donnée aux candidats disposant d'un diplôme de second degré ou premier degré supérieur, ou bien une importante expérience professionnelle.

- **Le programme spatial : MA en Spatial Planning** (planification spatiale)

Ce Master est destiné à des étudiants diplômés de diverses disciplines intéressés par les questions de planification mais pas nécessairement par la qualification comme membre du RTPI. Ceci peut concerner des professionnels ayant des qualifications comme RICS, CIH, ICE, CIOB, CIWEM ou à ceux désirant poursuivre une formation continue le long de la vie.

La formation est construite autour des unités de planification spatiale comme pour le MA en Planning Policy and Practice ci-dessus. Viennent s'y ajouter des éléments sur l'analyse politique et l'évaluation dans la perspective de la planification spatiale.

- **Le programme spécialiste**

Cette formation attirera ceux provenant des professions de la planification ou voisines souhaitant obtenir un diplôme spécialisé dans un aspect particulier de la pratique et ceux intéressés par des possibilités de formation continue au long de la vie. Ce programme comprend les Masters of Arts suivants :

- Planification environnementale
- Planification spatiale européenne
- Planification spatiale dans les pays en développement
- Planification spatiale et logement
- Urbanisme
- Régénération urbaine

Tous ces *Masters of Arts* sont construits autour de quatre unités principales qui permettent aux étudiants de se concentrer, dans ces unités, sur le domaine de spécialisation choisi.

- **Compétences et débouchés professionnels**

Les diplômés de ces trois programmes disposeront des compétences et connaissances suivantes qui constitueront une valeur pour les employeurs potentiels et les opportunités de progression de carrière :

- un bouquet de connaissances sur un large domaine de disciplines de la planification spatiale comprenant la régénération, la conception, la législation, les problèmes environnementaux, sociaux et économiques ;
- la capacité de réflexion critique, de recherche et d'analyse ;
- une connaissance de la forme, de l'identité et des résultats des interventions de planification et de la manière dont elles affectent les espaces et les lieux ;
- une connaissance approfondie du changement sociétal et de la manière dont les interventions de planification peuvent réduire les inégalités spatiales ;
- une connaissance de l'évolution de la planification spatiale et des rôles des diverses structures gouvernementales, au niveau de l'UE, du gouvernement national ou local et d'autres organisations et agences ;
- un spectre de compétences comprenant la capacité de présenter des informations sous forme écrite, graphique ou orale, et des capacités de négociation, de médiation et de travail en équipe.

5.5 Formations en "town planning"

5.5.1 BA (Hons) Town and Country Planning (BSc + Diploma) – University of Central England in Birmingham – Faculty of the Built Environment – School of Planning and Housing

Formation accréditée par le RTPI

- **Adresse Internet**

<http://www.uce.ac.uk>

- **Durée de la formation**

4 ans à plein temps

- **Conditions d'admission**

Outre les étudiants issus de l'enseignement secondaire avec un niveau suffisant, des candidatures plus mûres (21 ans et plus) sont encouragées. L'admission peut alors dépendre de l'expérience, de l'engagement des candidats.

- **Présentation**

Le Ba (*Hons*) en Planification urbaine et rurale (BACTP) est conçu pour permettre aux étudiants de progresser vers une qualification professionnelle en planification (et l'appartenance au *Royal Town Planning Institute*). Il constitue également une qualification universitaire.

Le RTPI ayant récemment modifié ses exigences pour les formations en planification, la *Birmingham School of Planning and Housing* a reformulé le BACTP pour s'y adapter. Le cours constitue désormais une formation diplômante en planification « générique », c'est-à-dire une base générale et complète en planification, avec un choix de spécialisation au niveau 6.

Les options actuellement proposées sont la régénération, la conception et la conservation, et les environnements durables (ces options étant proposées dans la mesure où elles rencontreront assez de demandes et disposeront des ressources suffisantes). Pour obtenir une qualification professionnelle complète, les étudiants devront suivre un cours de « *Master* spécialiste » en un an, l'Ecole proposant les spécialisations suivantes : MA en régénération et renouvellement, MA en conception et conservation, MA en logement.

- **Contenu des études**

Les modules du programme d'enseignement sont organisés en cinq thèmes qui se retrouvent aux différents niveaux :

- « **cadres de travail de la planification** » : établit les objectifs, processus et procédures de la planification urbaine et rurale, culminant au niveau 6 dans une étude approfondie de la planification d'actions pour des localités,
- « **gestion de lieux** » : étudie la nature des groupements humains, la manière dont ils sont gouvernés et quelles sortes de politique doivent être appliquées pour améliorer la qualité de la vie, tout en appréciant la manière dont de telles choses sont pratiquées en Europe,
- « **compétences** » : des modules destinés à s'assurer que les étudiants ont la capacité d'organiser leurs propres programmes de travail et d'études, d'utiliser les outils pertinents dans leur activité et de travailler dans une agence de planification,
- « **connaissance de l'espace** » : étude et explication de la manière dont les lieux fonctionnent d'un point de vue théorique servant de base à une expérience réelle,
- « **environnement et développement** » : étude des éléments constitutifs des lieux, de la manière dont ces lieux se développent et se modifient, et de la manière dont il est possible de créer de la qualité dans notre environnement.

Les trois premiers thèmes sont abordés jusqu'au niveau 6 et les deux autres sont remplacés au niveau 6 par des options (deux parmi : régénération, conception et conservation, environnements durable) et le rapport d'étude. Tous les enseignements sont axés sur les mots-clés : gens, lieux, communauté, qualité.

5.5.2 BA Town Planning – University of the West of England, Bristol – School of Planning and Architecture

Formation accréditée par le RTPI

- **Adresse Internet**

<http://www.built-environment.uwe.ac.uk/>

- **Accréditation**

Le *Bachelor* en *Town Planning* permet de s'inscrire au RTPI et de poursuivre une carrière en planification urbaine. Cette formation est destinée aux étudiants disposant déjà d'un diplôme d'*Honours* accrédité par le RTPI. Dans le cas contraire, les étudiants peuvent se tourner vers le *BA(Hons)* en *Town and Country Planning*, ou bien les autres formations proposées par l'UWE de Bristol et accréditées par le RTPI.

- **Carrières**

Les aménageurs travaillent à différents postes pour de très différents employeurs. Beaucoup suivent des carrières dans le secteur privé comme consultants, d'autres choisissent le service public, conseillant le gouvernement ou travaillent pour des agences de conseil sur l'environnement. Les perspectives de carrière en planification sont excellentes et le taux d'emploi des diplômés est très bon.

5.5.3 BA (Hns) Town and Country Planning et Master of Planning – University of the West of England, Bristol – School of Planning and Architecture

- **Adresse Internet :**

<http://www.built-environment.uwe.ac.uk/>

- **Durée de la formation**

Cette formation peut être suivie soit à plein temps, soit à temps partiel, et il est possible de passer d'un mode à l'autre au gré des circonstances. La formation à temps partiel est conçue pour durer cinq ans mais peut durer plus longtemps si nécessaire. Certains étudiants commencent par une année à plein temps, puis finissent la formation par trois années en temps partiel, de manière à pouvoir travailler pour leur subsistance et aussi gagner en expérience professionnelle. De nombreux employeurs paieront des salaires et donneront du temps libre aux étudiants en temps partiel.

Les étudiants à temps partiel peuvent terminer le Certificat en Développement Professionnel en *Town Planning* en deux ans, puis étudier pour obtenir le *BA (Hons) en Town and Country Planning*, puis le *Master of Planning*.

- **Accréditation**

Le *BA (Hons) en Town and Country Planning*, suivi d'une année supplémentaire pour le *Master of Planning* qui lui est associé, permet de s'inscrire au RTPI et de poursuivre une carrière dans la profession de l'aménagement urbain.

En choisissant de mener les études à temps partiel, en deux ans, il est possible d'obtenir le *Certificate in Professional Development en Town Planning* qui permet de s'inscrire comme Membre Technique au RTPI. On peut alors continuer la formation pour obtenir le *BA(Hons) en Town and Country Planning*, puis le *Master en Planning* et devenir membre du RTPI.

- **Carrières**

Les aménageurs travaillent à différents postes pour de très différents employeurs. Beaucoup suivent des carrières dans le secteur privé comme consultants, d'autres choisissent le service public, conseillant le gouvernement ou travaillent pour des agences de conseil sur l'environnement. Les perspectives de carrière en planification sont excellentes et le taux d'emploi des diplômés est très bon.

5.5.4 BSc (Hons) Urban and Regional Planning – Heriot-Watt University, Edinburgh – School of the Built Environment

- **Adresse Internet**

<http://www.hw.ac.uk/> - <http://www.sbe.hw.ac.uk/>

- **Présentation de la formation**

L'Ecole du *Built Environment* rassemble un large ensemble d'expertises en planification, en logement, en « *property surveying* », en économie de la construction, en ingénierie architecturale, en ingénierie de la construction et en génie civil. Au sein de l'Ecole, le BSc en *Urban and Regional Planning* (planification urbaine et régionale) fait partie du programme des formations de premier cycle en études urbaines. Les autres programmes sont le BSc en *Planning and Development* (planification et développement) et le BSc en *Estate Management* (gestion immobilière). Ces programmes ayant une première année commune, il est possible de passer de l'un à l'autre en deuxième année.

- **Durée de la formation**

L'enseignement est modulaire et comprend 4 années d'études à temps plein. Le diplôme exempte des examens professionnels du RTPI. L'enseignement est organisé en 12 modules, par série de 4 modules.

Les étudiants peuvent passer un BSc ordinaire après 3 ans d'études, ce diplôme n'exemptant pas des examens professionnels d'admission au RTPI, mais donnant de solides connaissances dans la discipline.

Devenir membre du RTPI nécessitera de passer une évaluation de compétence professionnelle qui requiert normalement deux années d'expérience structurée après diplôme.

- **Organisation de la formation**

La formation comprend 12 modules par an, enseignés par série de quatre modules. L'évaluation est effectuée par un ensemble de rapports, de présentations en séminaire, de projets individuels et en équipe, et d'examens. De nombreux modules sont basés sur des projets portant sur des problèmes réels de planification et comprennent des visites de sites. Du fait de la structure modulaire, l'évaluation est continue et répartie sur toute l'année plutôt que concentrée en examens à la fin.

Au cours de la dernière année (*Honours*), les études se spécialisent dans l'une des matières suivantes : logement et régénération, politique et gestion environnementale, planification internationale et comparative, développement foncier et immobilier. Ces études spécialisées comprennent un rapport de fin d'études et un projet de conception, les deux sur des sujets choisis par les étudiants, en plus des options de spécialisation choisies parmi les suivantes (cette liste peut varier d'une année à l'autre) :

- régénération urbaine,
- projet dans les pays en développement,
- urbanisme,
- énergie, ressources et environnement,
- SIG,
- plusieurs sujets sur le développement foncier et immobilier.

- **Structure des modules**

- ***Economie du cadre bâti***

Ce module a pour objectif de permettre aux étudiants de :

- comprendre l'application des théories et principes économiques clés à l'organisation du cadre bâti,
- acquérir des connaissances sur les problèmes importants et les problèmes politiques concernant l'activité et l'organisation économique dans le cadre bâti,
- disposer des outils pour comprendre comment les marchés immobiliers, fonciers et de la construction fonctionnent.

- ***Gestion économique dans le cadre bâti***

L'objectif de ce module est de présenter aux étudiants les questions de gestion économique et le processus stratégique. Ils pourront acquérir les moyens de raisonner stratégiquement autour de situations économiques, en particulier dans le contexte du cadre bâti. L'accent sera particulièrement mis sur les implications du changement dans la demande de services pour le cadre bâti en relation avec la technologie et la nouvelle pratique de la commande publique.

- ***Communautés et Gouvernance***

Ce module a pour objectif de développer la compréhension du contexte social et politique dans lequel les cadres bâtis sont créés et utilisés.

- ***Planification comparative***

Ce module a pour objectif d'aider les étudiants :

- à tirer des enseignements des politiques et pratiques d'aménagement dans les pays étrangers,
- et de permettre une compréhension des principes et des pratiques d'analyse comparative internationale des politiques.

- ***Etudes de conception et construction 1***

Pour la plupart des étudiants, ce sujet peut s'avérer nouveau. Il s'agit d'une introduction au cadre bâti dans lequel nous vivons en mettant l'accent sur l'intégration du cadre bâti dans l'environnement naturel. L'objectif principal de ce premier module est de présenter aux étudiants la manière dont le sol est utilisé pour créer le cadre bâti. Un autre objectif est faire comprendre aux étudiants l'environnement qui les entoure, comment les bâtiments sont prévus, pourquoi ils se trouvent là où ils sont, quel est leur effet sur le paysage. Le module informe également les étudiants sur les différentes professions de l'industrie de la construction et sur les rôles qu'elles jouent dans le développement de projets de construction. Enfin, l'ensemble des matériaux utilisés dans le cadre bâti sera étudié ainsi que le processus de production pour la création de ces matériaux.

- ***Etudes de conception et construction 2***

Ce module est une continuation du précédent et présente aux étudiants le processus de construction sur un bâtiment d'habitation. L'objectif est que les étudiants prennent

connaissance du processus de construction depuis les fondations jusqu'au toit de ce bâtiment. Surtout, les étudiants prendront connaissance du processus de conception de chaque élément du bâtiment, choisissant une méthode de construction par comparaison avec une autre, identifiant la raison d'un matériau plutôt qu'un autre. Il s'agit donc de faire prendre conscience aux étudiants qu'il existe de nombreuses manières de construire un bâtiment mais que quelqu'un doit décider de la manière dont il sera effectivement construit.

- ***Pratique et politique contemporaine***

Ce module a pour objectif de développer les connaissances et la compréhension des questions actuelles en théorie, politique et pratique de l'aménagement.

- ***Collecte et analyse de données***

Ce module a pour objectif de développer les connaissances en statistiques et la compréhension de leurs implications pour le cadre bâti. L'accent est mis sur la présentation pratique et l'analyse de données utilisées dans l'étude du cadre bâti plutôt que sur les statistiques seules. Le module comprend l'utilisation d'exemples de données provenant de diverses sources officielles et de recherches.

- ***Conception de lieu***

Ce module est destiné à permettre aux étudiants de :

- développer une compréhension de la conception urbaine et paysagère, en tenant compte de l'importance des habitants et des processus,
- approfondir le développement d'un jugement sur les grands principes de conception du cadre bâti, en prenant en compte la durabilité comme objectif,
- comprendre comment les différentes professions peuvent influencer de manière créative la conception du développement.

- ***Conception de projet 1***

Ce module est destiné à permettre l'application pratique de la théorie enseignée dans les principaux domaines de l'enseignement délivré.

- ***Conception de projet 2 & 3***

Ce module est destiné à permettre l'application pratique de la théorie enseignée dans les principaux domaines de l'enseignement délivré.

- ***Rapports 1, 2 & 3***

Ce module doit permettre aux étudiants de développer une capacité de recherche et de rédaction sur un sujet lié à sa carrière professionnelle.

- ***Gestion environnementale dans les pays en développement***

Pour développer les connaissances sur les questions de développement durable dans les pays en développement dans des contextes urbains et ruraux.

- **Evaluation**

Ce module vise à sensibiliser les étudiants au besoin d'évaluation des propositions et politiques de développement et environnementales et à leur permettre de développer des connaissances dans les méthodes de prévision et d'évaluation, avec application pratique à l'évaluation de politiques et de projets.

- **Histoire du cadre bâti 1 & 2**

Ce module est conçu pour donner des connaissances fondamentales sur la manière dont le cadre bâti a été développé en Europe occidentale depuis l'époque de la Grèce antique jusqu'à nos jours, et pour stimuler les étudiants à porter un nouveau regard sur le patrimoine des développements urbains, des bâtiments et des structures, vieux ou récents, semblables ou différents.

A la fin de ce module, les étudiants doivent être capables de reconnaître les bâtiments et formes urbaines des principales périodes de l'histoire de l'architecture et être capables de discuter la manière dont le cadre bâti européen a évolué en Europe occidentale. De plus, les étudiants doivent être capables de donner leur propre évaluation de l'intérêt des développements historiques à ceux vivant au 21ème siècle.

- **Projet Intégré 1**

L'objet de ce module est faire travailler ensemble les étudiants de l'Ecole du *Built Environment* et de connaître les compétences et connaissances requises par les professionnels du cadre bâti.

- **Introduction à l'environnement global**

Ce module est destiné à présenter le concept d'environnement global, à illustrer l'importance et la nature des interdépendances dans des systèmes globaux et bâtis, à faire prendre conscience des problèmes globaux et des facteurs environnementaux liés aux activités humaines affectant l'environnement de la planète.

- **Introduction à la planification des transports**

Ce module est destiné à développer des connaissances sur les concepts, méthodes et politiques actuelles en planification des transports, et sur les relations mutuelles entre planification des transports et de l'utilisation du sol.

- **TI & SIG**

Ce module présente aux étudiants plusieurs logiciels et les encourage à utiliser des techniques informatiques pour des problèmes pratiques.

- **Management & Organisation humaine dans le cadre bâti**

Ce module montre aux étudiants l'importance du management pour les professionnels du cadre bâti. Les compétences de management doivent aider les capacités techniques individuelles à délivrer des services efficacement. Le management est considéré comme un activité de collaboration entre les professions du cadre bâti et un bon travail en équipe est essentiel pour le processus. Le module cherche à aider les étudiants à appréhender l'importante adaptation entre objectifs individuels et organisationnels sur le lieu de travail.

Il présente les compétences de management comme pouvant être positivement identifiées et effectivement enseignées et comme une part importante du développement professionnel de l'individu. Un management réussi peut aider les individus et les organisations à traiter le changement. Les étudiants développeront une compréhension des bonnes pratiques actuelles de management.

- ***Participation en planification***

Ce module vise à développer les aspects concernant l'engagement des divers acteurs de la planification et du management du cadre bâti et à approfondir les connaissances et savoir sur le coût et le bénéfice de la participation des usagers dans le développement et la fourniture de services.

- ***Législation et suivi de la planification***

Ce module vise à développer une connaissance de base des caractéristiques et exigences de la législation de l'aménagement et du suivi de développement, à développer des compétences dans les prises de décision, dans les attitudes professionnelles d'interprétation et d'application de la législation, des procédures et des critères de l'aménagement.

- ***Théorie de la planification***

Ce module vise à permettre aux étudiants d'explorer de manière critique les approches fondamentales de la théorie de l'aménagement et leurs implications dans la pratique de l'aménagement.

- ***Développement immobilier et foncier 1 & 2***

Ce module vise à permettre aux étudiants d'établir un jugement sur le contexte et la nature du marché immobilier et foncier contemporain en général et du processus de développement/redéveloppement immobilier et des techniques d'évaluation de développement en particulier. La deuxième partie du module aborde des techniques d'évaluation plus évoluées.

- ***Investissement immobilier et foncier et finances 1***

Ce module présente la propriété comme un investissement et le rôle des institutions financières dans le marché immobilier et foncier.

- ***Législation immobilière et foncière 1***

Ce module vise à acquérir des connaissances de la législation foncière écossaise et de sa réforme qui seront quotidiennement nécessaires dans la profession, en particulier pour ceux exerçant dans le secteur du management, de la vente et de la location.

- ***Législation immobilière et foncière 2***

En se concentrant sur deux des principaux aspects légaux pour les professionnels de la gestion immobilière et des études urbaines, l'objectif est de donner de solides connaissances sur les lois concernant les relations entre propriétaires et locataires en Ecosse et en Angleterre, et concernant le logement (logement social, financement du logement, contrôle du logement privé par les autorités locales).

- **Planification régionale et stratégique**

Ce module vise à permettre aux étudiants de développer des connaissances sur l'histoire et le développement de la planification régionale et stratégique, sa signification actuelle et son propos, et le système de planification stratégique au Royaume-Uni.

- **Méthodes de recherche**

Ce module vise à développer les connaissances en théorie, philosophie et pratique de recherche. Plus spécifiquement, les objectifs sont :

- présenter aux étudiants plusieurs paradigmes de recherche,
- acquérir des connaissances sur le processus de recherche scientifique et une bonne pratique de recherche scientifique,
- développer la compréhension de la relation entre théorie et analyse empirique,
- développer la connaissance de plusieurs méthodes de recherche quantitative et qualitative.

- **Politique rurale**

L'objectif est de donner aux étudiants une base solide sur les questions de développement, de loisirs et de protection dans les zones rurales, et, dans le cas de la planification urbaine et rurale, de les traiter.

- **Développement urbain durable**

Ce module permet aux étudiants de développer :

- un jugement sur la relation entre cadre bâti et le concept de développement durable,
- un aperçu général des processus et outils de gestion environnementale,
- des connaissances sur les perspectives sociales et environnementales de la propriété et de la construction au niveau global, local ou intérieur,
- une étude critique des obstacles et opportunités vers un développement durable.

- **Le système de planification**

Ce module doit permettre aux étudiants de développer, au début de la deuxième étape de la formation, une bonne appréhension de ce qu'est la planification urbaine et régionale, après l'introduction plus générale du premier niveau sur les études urbaines et le cadre bâti.

- **Vers un environnement durable**

Ce module doit faire prendre conscience aux étudiants de l'importance globale et locale du développement durable du cadre bâti.

- **Economie urbaine 1**

Ce module doit permettre de développer des connaissances en économie de l'utilisation du sol urbain et sur les différentes manières dont l'Etat intervient dans les processus d'urbanisation.

- **Etudes urbaines – 2ème année – Projet professionnel**

Pour tous les étudiants, afin d'intégrer et consolider les sujets de deuxième année et développer un nombre maximum de compétences transférables. De plus, pour donner une appréciation des relations entre activités dans les secteurs de la propriété et des rôles des différents professionnels concernés, et aussi pour introduire le développement des compétences de recherche. Le module est donc conçu pour préparer les étudiants aux tâches nécessaires au cours de la dernière année. Il cherche aussi à injecter une grande proportion de connaissances professionnelles.

- **Etudes urbaines – 3ème année – projet professionnel**

Ce module offre la possibilité aux étudiants de synthétiser leur enseignement à travers des projets professionnels pratiques analytiques et créatifs.

- **Evaluation 1: Principes**

Ce module permet aux étudiants de développer des connaissances sur la nature de la propriété foncière et la présentation des méthodes classiques d'estimation de sa valeur.

5.5.5 M.Sc. Town and Country Planning – Queen's University of Belfast – School of Environmental Planning

Programme accrédité par le *Royal Town Planning Institute* et le *Irish Planning Institute*.

- **Adresse Internet**

<http://www.qub.ac.uk/ep/>

L'Ecole de Planification Environnementale (*School of Environmental Planning*) de cette université propose deux cursus de formation de niveaux différents permettant d'obtenir l'accréditation du RTPI et de l'*Irish Planning Institute*.

Le premier est constitué d'un BSc (*Bachelor of Sciences*) en planification environnementale en 3 ans suivi d'un diplôme de *Postgraduate* en planification urbaine et rurale en 1 an, et le second est constitué d'un MSc (*Master of Sciences*) suivi d'un *Postgraduate* en planification urbaine et rurale.

- **Durée des études**

2 ans

- **Critères d'admission**

L'admission aux *Masters* en 2 ans nécessite un diplôme avec *Honours* de seconde classe dans un éventail de sujets connexes (géographie, économie, droit, gestion immobilière) ou une qualification équivalente ou une expérience.

- **Principaux objectifs de la formation**

- Développer des connaissances sur la nature, l'objet, les méthodes et la pratique de la planification spatiale, ce qui comprend les connaissances sur le contexte politique, légal et institutionnel de la planification, son impact sur les individus et les communautés, et les techniques d'élaboration de politique et de plans.

- Acquérir la connaissance des processus de modification environnementale et des relations entre les facteurs sociaux, économiques et physiques associés au développement de l'environnement bâti et naturel.
- Développer et pratiquer des compétences clés de la planification, comprenant la faculté de gérer le développement, la production de stratégies, de politiques et de plans, et la communication des informations relatives à la planification.
- Offrir des possibilités de pratiquer et renforcer les compétences comme le calcul, l'expression écrite, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, la résolution de problème et le travail en équipe.
- Développer une connaissance des valeurs comme dimensions de la planification et des responsabilités éthiques des aménageurs.
- Etendre la faculté d'entreprendre un travail important de recherche individuelle.

- **Résultats attendus de la formation**

Conformément à ces objectifs, des résultats précis de la formation ont été définis pour chaque module et à chaque niveau.

A la fin du niveau 1, les étudiants doivent :

- avoir développé et appliqué la connaissance du cadre bâti, de sa conception et de sa construction,
- avoir développé et appliqué une connaissance des systèmes sociaux et économiques qui interagissent pour influencer sur la nature de l'environnement et les objectifs généraux de la planification,
- avoir acquis et appliqué une connaissance de l'administration de la planification et des systèmes politiques et administratifs dans lesquels elle est mise en application,
- avoir acquis des connaissances et des compétences dans la théorie et dans les techniques de planification, les moyens de contrôler et promouvoir le développement et la médiation du changement environnemental.

A la fin du niveau 2, les étudiants doivent :

- avoir développé des compétences liées à l'application de la législation environnementale et de la planification,
- avoir développé des capacités dans des projets individuels et en groupe concernant des domaines spécialisés de la planification,
- avoir développé et appliqué des connaissances sur les questions du développement durable et l'appréciation sociologiquement fondée des questions sociales en planification,
- avoir expérimenté le travail avec l'éventail des acteurs et appliqué les compétences de résolution de problème à des situations de planification contemporaines réelles,
- avoir développé leurs compétences dans les techniques de recherche et d'études personnelles.

- **Structure de programme, modules**

- **Niveau 1**
 - Conception environnementale
 - Pratique et procédure de planification

- Théorie et philosophie de la planification
- Contexte politique et institutionnel de la planification
- Méthodes de recherche avancées
- Développement d'un lieu
- Transports
- Plan de développement et suivi de développement
- Etudes de planification internationale

- **Niveau 2**
 - Régénération et renouvellement
 - Législation environnementale et de planification
 - Gestion environnementale locale
 - Planification de communauté intégrée
 - Planification et gestion rurale
 - Planification et gestion urbaine
 - Etude spécialisée
 - Thèse de Master of Science

5.5.6 Postgraduate Diploma Town & Country Planning – University of Central England in Birmingham – Faculty of the Built Environment – School of Planning and Housing

Formation accréditée par le RTPI

- **Adresse Internet**

<http://www.uce.ac.uk>

- **Durée de la formation**

2 ans à plein temps ou 3 ans en temps partiel

- **Conditions d'admission**

Obtention du BA (*Hons*) en Planification Urbaine et Rurale de l'Université de Central England, ou un diplôme équivalent d'une autre institution.

- **Présentation**

La formation est ouverte à des étudiants disposant d'un diplôme de niveau quelconque en planification urbaine reconnu par le RTPI. Après deux années d'expérience professionnelle, les étudiants sont éligibles comme membre professionnel du RTPI.

Ce diplôme concentre les questions de pratique de la planification au niveau professionnel et constitue le plus simple moyen pour des étudiants en planification urbaine de compléter les exigences universitaires formulées par leur institution professionnelle (le RTPI). Cette formation met donc fortement l'accent sur la pratique de la planification et l'expérience pratique.

- **Contenu de la formation**

Les modules de formation comprennent :

- la pratique de la planification,
- le processus de développement,

- la législation et les procédures de la planification,
- la planification locale et sa mise en œuvre.

La formation comprend également un projet pour maître d'ouvrage incluant la relation avec des agences professionnelles extérieures et le potentiel d'embauche, ainsi qu'un choix d'études spécialisées dans l'Ecole abordant les principaux thèmes de la régénération urbaine, de la gestion environnementale, de la conservation et de la conception urbaine. La formation est dispensée à la fois par des cours magistraux, des séminaires, des travaux en groupe.

6 Sources

6.1 Bibliographie

- **Rapport Eurydice – Focus sur les structures de l'enseignement supérieur en Europe**
<http://www.eurydice.org/Documents/FocHE/fr/FSHEFR.pdf>
- **Rapport AESOP – . Improving planning education in Europe**, septembre 1999.
CDU 58224
- **RTPI – Education Commission Hearings, 13,14 and 15 March 2002, London. Programme.**
<http://www.uwe.ac.uk/fbe/RTPI/programme.pdf>
- **RTPI – Education Commission, Final report, January 2003.**
<http://www.rtpi.org.uk/resources/publications/education-commission/report.pdf> - CDU 58223
- **RTP – Policy Statement on Initial Planning Education. 27.01.2004**
<http://www.rtpi.org.uk/resources/publications/education-commission/policy.pdf>
- **Quality Assurance Agency for Higher Education – Town and country planning**, Gloucester, 2002, ISBN 1-85824-626-1;
Disponible sur Internet : <http://www.qaa.ac.uk/crntwork/benchmark/phase2/tcp.htm>
- **The Irish Planning Institute and the Royal Town Planning Institute – Securing the future for planning in Ireland**, May 2002.
CDU 58222

6.2 Organisations professionnelles

- **RIBA – Royal Institute of British Architects**
<http://www.riba.org/go/RIBA/Home.html>
- **RTPI – Royal Town Planning Institute**
<http://www.rtpi.org.uk/>

6.3 Organismes et institutions concernant l'enseignement supérieur

- **Quality Assurance Agency for Higher Education**
<http://www.qaa.ac.uk/>

6.4 *Etablissements d'enseignement supérieur*

- **Anglia Polytechnic University - Department of Planning**
<http://www.apu.ac.uk/apu/en/home.html>
- **Architectural association School of architecture**
<http://www.aaschool.ac.uk/>
- **Cardiff University - Welsh School of Architecture at Cardiff University.**
<http://www.cf.ac.uk/archi/>
- **Edinburgh College of Art - School of Architecture**
- **Heriot-Watt University, Edinburgh - School of the Built Environment**
<http://www.hw.ac.uk/> - <http://www.sbe.hw.ac.uk/>
- **Leeds Metropolitan University – Faculty of Arts and Society – School of Built Environment**
<http://www.leedsmet.ac.uk/> - <http://www.leedsmet.ac.uk/as/benv/>
- **Liverpool John Moores University - Faculty of Media, Arts and Social Science – School of Art and Design**
<http://www.livjm.ac.uk/> -
- **Liverpool John Moores University - Faculty of Technology & Environment – School of Built Envir.**
<http://www.livjm.ac.uk/> -
- **London School of Economics and Political Science - Department of Geography and Environment - Regional and Urban planning Studies**
<http://www.lse.ac.uk/>
- **London South Bank University - Faculty of Arts and Human Sciences- Department of Urban, Environmental and Leisure Studies**
<http://www.lsbu.ac.uk/> - <http://www.lsbu.ac.uk/ahsuel/>
- **London South Bank University - Faculty of the Built Environment - Division of Urban and Environmental Studies**
<http://www.lsbu.ac.uk/> - www.sbu.ac.uk/ues/
- **Oxford Brookes University - School of the Built Environment**
<http://www.brookes.ac.uk/> - <http://www.brookes.ac.uk/schools/be/>
- **Queen's University of Belfast School of Environmental Planning**
<http://www.qub.ac.uk/ep/>
- **Sheffield Hallam University - School of Environment & Development**
<http://www.shu.ac.uk>
- **University College Dublin - Dept of Regional and Urban Planning**
<http://www.ucd.ie>
- **University College London - Bartlett School of Planning**
<http://www.bartlett.ucl.ac.uk/planning>
- **University College London - The Bartlett School of Architecture**
<http://www.bartlett.ucl.ac.uk/architecture/index.htm>
- **University of Aberdeen - Department of Land Economy**
<http://www.abdn.ac.uk/landecon/>
- **University of Central England in Birmingham - Institute of Art & Design - School of Architecture & Landscape**
<http://www.uce.ac.uk>

- **University of Central England in Birmingham - Faculty of the Built Environment - School of Planning and Housing**
<http://www.uce.ac.uk>
- **University of Dundee - School of Town and Regional Planning**
<http://www.trp.dundee.ac.uk>
- **University of Greenwich - School of Architecture and Construction**
<http://www.gre.ac.uk/>
- **University of Liverpool - Dept of Civic Design**
<http://www.liv.ac.uk/civdes/civdes.html>
- **University of Manchester - School of Planning and Landscape**
<http://www.art.man.ac.uk/PLANNING/>
- **University of Newcastle upon Tyne - School of Architecture, Planning & Landscape**
<http://www.apl.ncl.ac.uk>
- **University of Reading - School of Business - Real Estate and Planning - Centre of Planning Studies**
<http://www.reading.ac.uk/cops/>
- **University of Sheffield - Dept of Town and Regional Planning**
<http://www.shef.ac.uk/trp/>
- **University of Strathclyde - Dept of Environmental Planning**
<http://www.strath.ac.uk/Departments/EnvironPlan/>
- **University of the West of England, Bristol - School of Planning and Architecture**
<http://www.built-environment.uwe.ac.uk/>
- **University of Wales Cardiff - School of City and Regional Planning**
<http://www.cf.ac.uk/uwc/cplan/>
- **University of Westminster- Architecture**
<http://www.wmin.ac.uk/>

